

À DESTINATION DE :
> comité de pilotage de
l'étude 'Vision pour le
Jardin des Nations'

DATE:
20 décembre 2021

Vision pour le Jardin des Nations

Vision et stratégies

Département du territoire (DT)
Office de l'urbanisme (OU)
Rue David-Dufour 5 · 1205 Genève
Tél. +41 22 546 73 10 · urbanisme@etat.ge.ch



[2021]

ARCHITECTURE LAND INITIATIVE
A L IN

www.architecturelandinitiative.org
Zwinglistrasse 6a, 8004 Zürich
Rue Verdaine 6, 1204 Genève

ALIN

avec

Florent Agat, Laurence Algarra, Olivier Anselmo, Frédéric Bachmann, Claude-Alain Badoux, Monica Bello, Samy Bensalem, Aline Blaser, Pascal Bodin, Elizabeth Böhler-Goodship, Alois Bottini, Thomas Boucher, Isabelle Boutillon, Gilles Bouvard, Elodie Bricout, Kayci Browne, Séverine Brun, Tiphaine Bussy, Marcello Cangialosi, Nicoletta Caputo, Lionel Chabot, Babina Chaillot-Calame, Teresa Cheung, Géraldine Chollet, Brayan Cieniewski, Claudine Dayer Fournet, Didier Dehors, Amélie Delaroche, Jeanne Della Casa, Erica Deuber Ziegler, Dieter Dietz, Rebecca Dougoud, Aurélie Dupuis, Matias Echanove, Kim Ehrensperger, Emilie Elmaleh, Christelle Ermont, Christian Exquis, Alfio Favero, Nuria Fernández, Béatrice Ferrari, Albane Ferraris, Sylvain Ferretti, Hugo Florent, Nathalie Fontanet, Cédric Forfait, Nicolas Freyre, Sacha Gacic, Rina Gjinali, Vincent Goldschmidt, Jakob Graf, Valentina Grimaldi, Pierre Guth, Alexa den Hartog, Nathalie Havinga, Julien Heil, Antonio Hodggers, Pascal Hufschmidt, Philippe Hug, Thomas Hug, Matthieu Jaccard, Laurent Jimaja, Frédéric Josselin, Kamelia Kemileva, Nour Khadam, Amin Khosravi, Simon Lamunière, Sonia Lavadinho, Matthias Le-coq, Zoé Lefèvre, Bernard Leutenegger, Alain Léveillé, Pierre-André Loizeau, Delphine Louillet, Lionel Lourdin, Nagy Makhoulf, Bruno Marchand, Sébastien Marot, René Pierre Martin, Joëlle Martinoya, Hibiki Masaki, Michael Meier, Pascal Michel, Agathe Mignon, Patrick Mollard, Corinne Muller Sonntag, Dario Negueruela del Castillo, Léonore Nemec, Guillaume Othenin-Girard, Federica du Pasquier, Luca Pattaroni, Yves Pedrazzini, Fabienne Peracino-Rostan, Frédérique Perler, Miguel Perez, Manon Pinget, Aziyadé Poltier-Mutal, Pierre-Antoine Possa, Aurèle Pulfer, Aïda Rehouma, Patrick Rérat, Christophe Rey, Ian Richards, Christian Rival, Xavier de Rivaz, Yannick Roulin, Cristina Saavedra, Marie-Laure Salles, Estelle Sanchez-Pointet, Jérôme Savary, Marie Schärli, Philippe Schwarm, Matthias Solenthaler, Isabel Stella Alvarez, Philippe Marc Stoll, Petra Stoppa, Mehrnaz Tohidi, Milica Topalovic, Ruben Valdez, Nicole Valiquer Grecuccio, Bojana Vasiljevic Menoud, Damien Vercauteren, Benjamin Villard, Martina Voser, François Waridel, Ariane Widmer, Simon Wüst, Daniel Zamarbide, Basile Zimmermann, ...

0 ADN de la Vision

L'ADN de la vision du Jardin des Nations — Quartier-paysage interconnecte une série de concepts et d'outils capables de relier les différentes couches constitutives du territoire (spatiale, politique, sociale, de gouvernance...) afin de constituer un milieu plus résilient et une expérience du territoire plus continue qu'ils ne le sont aujourd'hui.

La vision est divisée en plusieurs parties opérationnelles interconnectées (curation territoriale, stratégies, projets, curseurs d'action). Chaque partie de la vision est basée sur l'axiome que chaque projet doit être conduit dans des processus transversaux. Un mode de collaboration spécifique, basé sur l'approche *Démarche contributive* développée par le laboratoire ALICE de l'EPFL, fournit le terrain pour l'élaboration de tout projet d'une manière transdisciplinaire, non linéaire, impliquant les acteurs et les parties prenantes par le biais de contributions de leur part. Les résultats de la Démarche contributive fournissent la base et en même temps les résultats à mettre en œuvre de manière évolutive tout au long des cycles de vie des projets ou des événements. La vision est avant tout un processus de travail et de transformation des pratiques et des récits collectifs.

Les documents, les textes et les cartes rassemblés permettent d'entrer dans la vision telle qu'elle émerge des contributions qui ont été faites au

cours de l'année 2021 et de partager ses grandes orientations. Chaque action qui découlera de cette vision viendra par la suite l'étendre, la nuancer, l'informer, la contredire — continuer de la déployer. Plusieurs formats de documents, conçus comme des outils, invitent donc leur public à s'investir dans l'imagination et la mise en œuvre de la vision. Les différents formats permettent de se plonger dans les différents aspects de la vision (méthodologique, opérationnel, survol) avec plus ou moins de détail.

Le livret *Vision et stratégies* contient les principaux éléments de la vision en termes à la fois conceptuels et opérationnels. La vision y est décrite à tous les niveaux nécessaires à son appréhension globale détaillée: contexte d'émergence, enjeux, objectifs, vision comme outil pour le territoire, et modalités de mise en œuvre.

Autres documents:

> Pour pouvoir pleinement consulter le détail des informations cartographiques, se référer aux cinq cartes grand format.

> Pour saisir la Démarche contributive en tant que processus, se référer aux livrets des Forums.

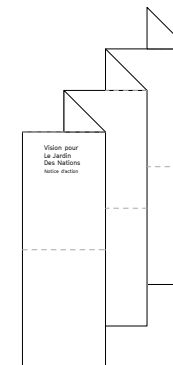
> Pour effectuer un survol de la vision, parcourir la notice d'action.

> Pour saisir la profondeur et la matérialité du territoire en cartographies et en images, se référer au livret *Rencontres et territoire*.

Vision



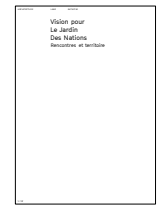
*Vision synthétique
& Quatre stratégies*
5 cartes



Notice d'action
1 dépliant

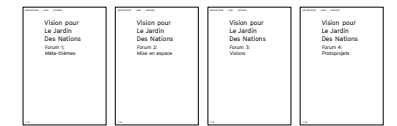


*Vision et
stratégies*
1 livret



*Rencontres et
territoire*
1 livret

Forums



F1 F2 F3 F4
4 livrets



+ *F culture* ...

Sommaire

1 Enjeux 11

1.1	Contexte de l'étude	12
1.2	État des lieux du PDQ	14
1.3	Approche modulaire transversale : un nouvel outil urbanistique	18
1.4	Processus contributif dans la mise en oeuvre	19

2 Vision 23

2.1	Jardin des Nations – Un Quartier-paysage inclusif	24
2.2	Carte du Quartier-paysage	30

3 Mise en oeuvre 35

3.1	Cartes stratégiques	37
	A. TRAMES ET CORDONS	
	B. CONTINUITÉ DES VOIES	
	C. SEUILS ET POROSITÉS	
	D. POTENTIELS À ACTIVER	
3.2	Transversalité des stratégies: une cartographie évolutive	71
3.3	Curation territoriale: vers une nouvelle gouvernance	73
3.4	Image et communication	76

4 Actions 81

4.1	Curseurs d'action: mise en lumière des potentiels du territoire	82
4.2	Survol des curseurs	84
4.3	Carte des curseurs	86
4.4	Fiches des curseurs	90
	A. ENJEU FONCIER - POSSIBILITÉ OI	
	B. ENJEU FONCIER - MIXTE	
	C. POTENTIEL BÂTI - POSSIBILITÉ OI ET/OU ACTIVITÉ	
	D. INTERFACE MOBILITÉ LACUSTRE	
	E. FRANCHISSEMENT	
	F. TRAVERSÉE D'AXE DE QUALITÉ	
	G. ACTIVATION RESTAURATION	
	H. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	
	I. EXPÉRIMENTATION BIODIVERSITÉ	
4.5	Protoprojets: exemple d'application concrète des stratégies transversales	156
4.6	Activation par les protoprojets	159
	A. RIVE - VOIES	
	B. NATIONS - FORUM TERRA	
	C. PROMENADE DE LA CRÊTE	

5 Ouverture 186



1 Enjeux

- 1.1 Contexte de l'étude
- 1.2 État des lieux du PDQ
- 1.3 Approche modulaire transversale : un nouvel outil urbanistique
- 1.4 Processus contributif dans la mise en oeuvre

1.1 Contexte de l'étude

Une nouvelle démarche innovante et prospective a été initiée par les collectivités publiques afin de développer une nouvelle vision pour le territoire du Jardin des Nations en complémentarité au PdQ de 2005. Ce processus vise à répondre aux enjeux du 21^e siècle (urgence climatique, pressions sécuritaires) et à fédérer l'ensemble des partenaires de la Genève internationale autour d'une vision riche et dynamique.

Le Jardin des Nations: un lieu-clé

Le territoire du Jardin des Nations, hôte de la Genève internationale, constitue un enjeu important pour Genève. Ce secteur a toujours été un objet d'attention de la part des collectivités afin de développer un lieu qualitatif et compétitif pour l'accueil d'organisations et d'activités internationales.

Le besoin de travailler sur une vision pour le secteur Jardin des Nations est dû à une série d'éléments, qui ont conduit dans leur ensemble à initier une démarche sur ce territoire afin de réaffirmer et réécrire sa spécificité, sa qualité et son épaisseur paysagère, temporelle et politique, dans une période qui connaît des crises globales et multiples, dont les manifestations sont palpables à toutes les échelles.

De nouveaux enjeux

Ces dernières années, le territoire s'est développé en divergence avec les orientations imaginées précédemment. Plusieurs projets de valorisation de terrain ont pris la forme de projets de logement, questionnant ainsi la destination dominante du secteur à des activités internationales. Le PdQ proposait notamment dans ce but une morphologie de tours à la limite entre Jardin et centre dense. Les orientations contenues dans le PdQ

du Jardin des Nations, réalisé en 2005 et qui constitue le document de référence pour l'aménagement de ce territoire, s'en sont retrouvées fortement questionnées.

Ces mêmes orientations ne traitent pas non plus des thématiques contemporaines comme la sécurisation, l'environnement et la transition écologique, vis-à-vis desquelles les différentes décisions pour le territoire doivent impérativement se positionner. Plusieurs changements de paradigmes depuis la réalisation du plan directeur affirment la nécessité de mettre au cœur des démarches d'aménagement de nouveaux objectifs, de nouveaux acteurs, et de nouveaux imaginaires plus capables d'adresser la crise écologique et sociale profonde actuelle.

Enfin, le milieu diplomatique et du multilatéralisme connaît lui aussi des évolutions. Si Genève reste un lieu de gouvernance mondiale et un cadre propices aux échanges, d'autres villes du monde se proposent en tant qu'hôtes en mettant en valeur leurs propres spécificités, obligeant Genève à préciser une fois de plus son rôle sur cette scène. Par ailleurs, les pratiques du travail en général ont été bouleversées par l'expérimentation massive du travail à distance, et ce d'autant plus dans le contexte des activités internationales. Pour Genève

et le secteur des Nations, principalement constitué de places de travail, l'inconnue des comportements professionnels suite à la pandémie est également devenu un enjeu crucial.

Une vision fédératrice

Face à toutes ces évolutions, les différentes collectivités publiques impliquées ont ressenti le besoin de construire une nouvelle base de dialogue et de consensus et de se doter d'une vision innovante pour réagir et orienter leurs décisions futures. Au vu de la diversité des enjeux, des questionnements et des acteurs concernés, le choix a été fait de travailler sur l'établissement d'une vision pour le devenir de ce territoire. Il a été décidé que cette vision, organisée autour des thématiques de l'aménagement, la mobilité, l'environnement et la sécurité, devrait contenir une dimension expérimentale et prospective forte, à même d'aborder directement les enjeux de la transition et de fédérer une diversité d'acteurs dans la manière d'aborder ceux-ci.

Une démarche partagée

Les collectivités publiques ont choisi d'initier une démarche commune, capable de véritablement leur offrir le processus capable de fédérer leurs différentes actions futures. L'étude pour la vision a ainsi été conjointement commanditée par l'Etat de Genève, la Ville de Genève, les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy, avec la collaboration du DFAE (Mission suisse) qui a facilité la participation des organisations internationales à cette étude et prêté son expertise au traitement de

thématiques spécifiques.

Au cours de la démarche, de nombreux acteurs supplémentaires ont été sollicités au gré des questions et des thématiques émergeant lors du travail. Ainsi, les différents services de l'Etat et des communes, mais également les organisations internationales et non gouvernementales, les acteurs privés présents dans le territoire, les différentes institutions, des acteurs de ce territoire et de Genève plus généralement ont été sollicités afin de contribuer à l'émergence de la vision.

Une vision pour la transition

La vision proposée s'inscrit dans le contexte plus global d'un territoire genevois et du Grand Genève en transition. Elle tient compte et fait écho aux préoccupations, aux efforts et aux propositions issues de démarches récentes telles le Plan Climat cantonal, le Plan directeur de l'énergie 2020-2030, la Stratégie Biodiversité Genève 2030 ou la stratégie multimodale pour Genève Mobilité 2030. Elle participe à l'élan et à la pensée nécessaires en vue d'une transition des modes de vie qui favorise le plus grand nombre possible, et soit synonyme d'une relation au vivant complètement différente et plus durable que celle que nous entretenons aujourd'hui. Elle adresse ces questions au travers du territoire du Jardin des Nations, ses spécificités, ses matérialités, ses relations et ses potentiels propres, tout en identifiant des interdépendances bien plus globales qui informent également la vision et participent à préciser les contours d'un Quartier-paysage inclusif en devenir.

1.2 État des lieux du PDQ

La nouvelle vision pour le Jardin des Nations se fonde en partie sur un diagnostic du PdQ existant, mettant ainsi en relief, vingt ans après ses premiers développements, ses points forts et ses lacunes face à un contexte mouvant, des enjeux écologiques et sociaux nouveaux et des pratiques d'aménagement du territoire également en transformation.

Éléments-clé du PDQ

Le plan directeur du Jardin des Nations, réalisé en 2005, a élaboré l'appellation 'Jardin des Nations' qui décrit aujourd'hui ce territoire. Après avoir travaillé sur plusieurs scénarios pour le quartier (maille urbaine, parc, jardin), il a été défini que l'image à même d'orienter le mieux le développement de ce territoire était celle du jardin. Cette image interprétait le site comme 'un ensemble composé de parties distinctes, de jardins: un ensemble correspondant aux sièges des organisations, aux grands domaines, aux ensembles ruraux etc'. Elle insistait sur le caractère spécifique de ces différentes entités avec leurs qualités respectives, et sur leur nécessaire mise en réseau.

Le plan directeur décrivait par ailleurs une série de nouvelles continuités publiques, dont certaines sont actuellement mises en oeuvre (promenade de la Paix, portion du cours des Nobel, et extension du tram à partir de la place des Nations).

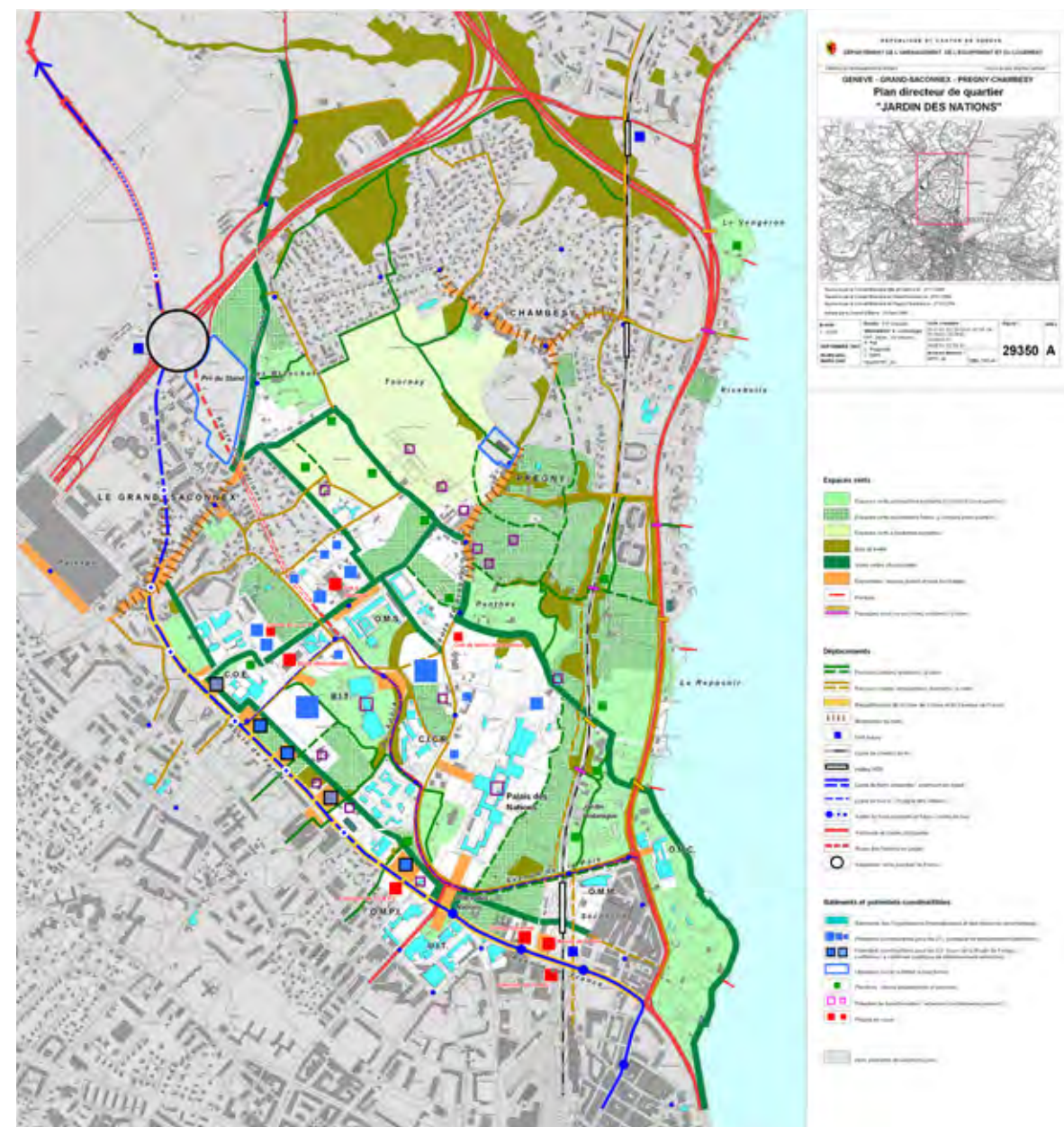
Sur le plan de l'urbanisation, le plan directeur insistait sur la dimension d'accueil des organisations internationales, avec une densification importante le long de la route de Ferney et sur les principaux domaines et terrains encore non-construits à l'époque. La destination principale

de tout le secteur était l'accueil des organisations internationales, tandis que de modestes interventions programmatiques en faveur d'autres types d'activités (pavillons) étaient placées dans les parcs publics existants.

Etat des lieux

Si les efforts de mobilité douce prévus autour de l'axe reliant la place des Nations au Grand-Saconnex sont aujourd'hui mises en oeuvre, il n'en va pas de même du reste du maillage qualitatif décrit, donc les principaux maillons manquants (traversées, servitudes etc.) n'ont pas été mis en oeuvre. Les équipements et services modestes proposés n'ont pas non plus été intégrés, tandis que les principales opportunités de construction ont été ou sont aujourd'hui en train d'être construites. Les constructions réalisées récemment intègrent des services et du logement, divergeant de ce qui était prévu par le plan directeur.

L'image d'une série de jardins reliés entre eux n'est pas une réalité dans le territoire vécu actuel. Les enjeux sécuritaires des organisations internationales ont cru de manière exponentielle, refermant une série de 'jardins' sur eux-mêmes, les voiries étroites et aux forts dénivelés ré-



Plan directeur de quartier 'Jardin des Nations', 2005

sistent à la mobilité douce et les connexions transversales à la route de Ferney, ambitieuses en termes de négociations avec des acteurs privés, n'ont pas encore abouti.

Le plan directeur dans son ensemble, même s'il insistait dans son principe sur la spécificité des différents jardins, contient dans les faits très peu de nuances dans la description qui en est faite et les catégories établies, notamment en ce qui

concerne les espaces ouverts ('espace vert accessible', 'espace vert à

caractère agricole'). Ce manque de différenciation empêche la planification d'initier des projets spécifiques et des pratiques du territoire ouvert variées – celles qui précisément constituent des clés de la transition écologique et sociale.

Enjeux à aborder

La vision et le PdQ sont pensés en complémentarité. Les enjeux clairement identifiés dans le PdQ au niveau des dimensions patrimoniales et paysagères, et la nécessité de connecter un territoire fragmenté, restent des aspects fondamentaux pour tout projet dans ce territoire. Dans ce sens, la vision vise à renforcer la capacité des collectivités publiques et des autres acteurs du territoire de les aborder ensemble et de manière transversale.

Les grandes lignes du plan directeur en terme d'un lieu 'exceptionnel, vert et partagé' et de l'image d'un 'Jardin des Nations' qui y correspond restent valables aujourd'hui. Néanmoins, ces mots résonnent aujourd'hui différemment qu'en 2005. On ne parle plus de 'vert' mais de milieux vivants en inter-relation, souvent problématique, avec l'habitat humain. Les aspects d'exceptionnalité et de prestige rattachés historiquement à l'accueil réservé aux organisations internationales n'est pas non plus à considérer comme acquis. Le télétravail connaît un énorme bond en avant, invitant à repenser le Jardin des Nations comme lieu de travail en augmentant la qualité spatiale, d'accès, de mobilité, ainsi qu'en développant des lieux qualitatifs pour le déploiement des ren-

contres plus informelles, des lieux qui font aujourd'hui cruellement défaut.

De manière générale, il est nécessaire d'aborder d'une façon différente et innovante le secteur dans ses spécificités, à tous les niveaux: en termes d'espaces ouverts, de contraintes sécuritaires, de culture de chaque organisation, de systèmes de gouvernance, de désirs des communautés présentes, de capacités d'adaptation au changement climatique et de potentiel à s'inscrire dans un projet et des expérimentations de transition.

De la même manière, il est nécessaire d'imaginer comment intégrer un spectre de pratiques beaucoup plus diversifiées, y compris celles qui émergent déjà, dans les planifications qui concernent ce quartier. La diversité et l'inclusivité de modes de vie, de vitesses, de points de vue, doit être rendue possible, soutenue, expérimentée. Elle est une garantie pour la qualité de vie et la résilience dans la transformation du Jardin des Nations — Quartier-paysage.



1.3 Approche modulaire transversale : un nouvel outil urbanistique

Face au défi du territoire spécifique et complexe du Jardin des Nations, une approche méthodologique transversale est proposée. La vision comme outil prend la forme de processus enchevêtrés, associant des projets d'expérimentation éphémère et des transformations urbaines pérennes à différentes échelles.

Objectif de la vision

Sur la base des observations ci-dessus, la présente étude propose une série de nouveaux instruments qui ont un objectif principal : Générer et faciliter des processus transversaux continus qui sont partagés par les parties prenantes et les autorités.

Modularité

Dans les approches traditionnelles du développement urbain, plusieurs problèmes se posent : un effet de compartimentage où les projets sont traités séparément, des processus longs et complexes manquant de concertation, ainsi qu'un financement difficile à penser dans sa continuité, de la planification à l'exécution. Tout ceci revient à dire que les processus d'urbanisation sont souvent longs, tout en offrant peu de flexibilité pour l'évolution des besoins ou simplement pour réagir à des contraintes qui peuvent changer au fil du temps. Pour faire face à ces quatre aspects, nous proposons de nouveaux instruments et en particulier une approche modulaire, qui permet d'engager des processus à différentes échelles temporelles, spatiales et financières de manière superposée, reliant ainsi le présent et le futur à travers des projets évolutifs allant d'expérimentations pré-

cises à de grandes transformations urbaines.

Evolutivité et réactivité

La cartographie nous permet d'être conscients d'une multitude de projets spécifiques et de potentiels à tout moment, et d'activer des projets de manière modulaire, tout en gardant une vue d'ensemble. Ainsi, les modules de projets transcalaires assurent une continuité dans le temps et dans l'espace dans la manière dont un site, une route, un jardin peuvent être transformés en fonction des potentiels situés. De même, les outils et les processus sont interconnectés via une gouvernance coordonnée et des processus contributifs. Cette approche offre beaucoup plus de flexibilité par rapport aux outils traditionnels, tels que les plans directeurs. Les projets peuvent évoluer sur des périodes de temps plus courtes et plus interconnectées, tout en étant évalués en permanence en vue d'une évolution cohérente dans le contexte de la transition écologique de nos villes et territoires.

1.4 Processus contributif dans la mise en oeuvre

La vision se développe sur la base d'une démarche contributive impliquant au plus près les partenaires de la Genève internationale, autant publics qu'institutionnels, de sorte à restituer et impliquer la richesse et la multiplicité des acteurs et des dimensions de ce territoire dans le temps long, au travers de processus transversaux.

Principe de contribution

Un outil pivot crucial dans la mise-en-œuvre est la démarche contributive. Par opposition aux processus participatifs classiques, la démarche contributive prévoit un changement important de la participation vers une implication directe des participants en tant que contributeurs. Au-delà de l'expression d'opinions ou du vote, les contributeurs et les contributrices contribuent par un engagement personnel actif avec leurs propres idées et préoccupations dans un processus. Les contributions sont énoncées, dessinées, articulées et proposées par tous comme base de dialogue. En parallèle, les contributions sont enregistrées en permanence par le biais d'une cartographie évolutive.

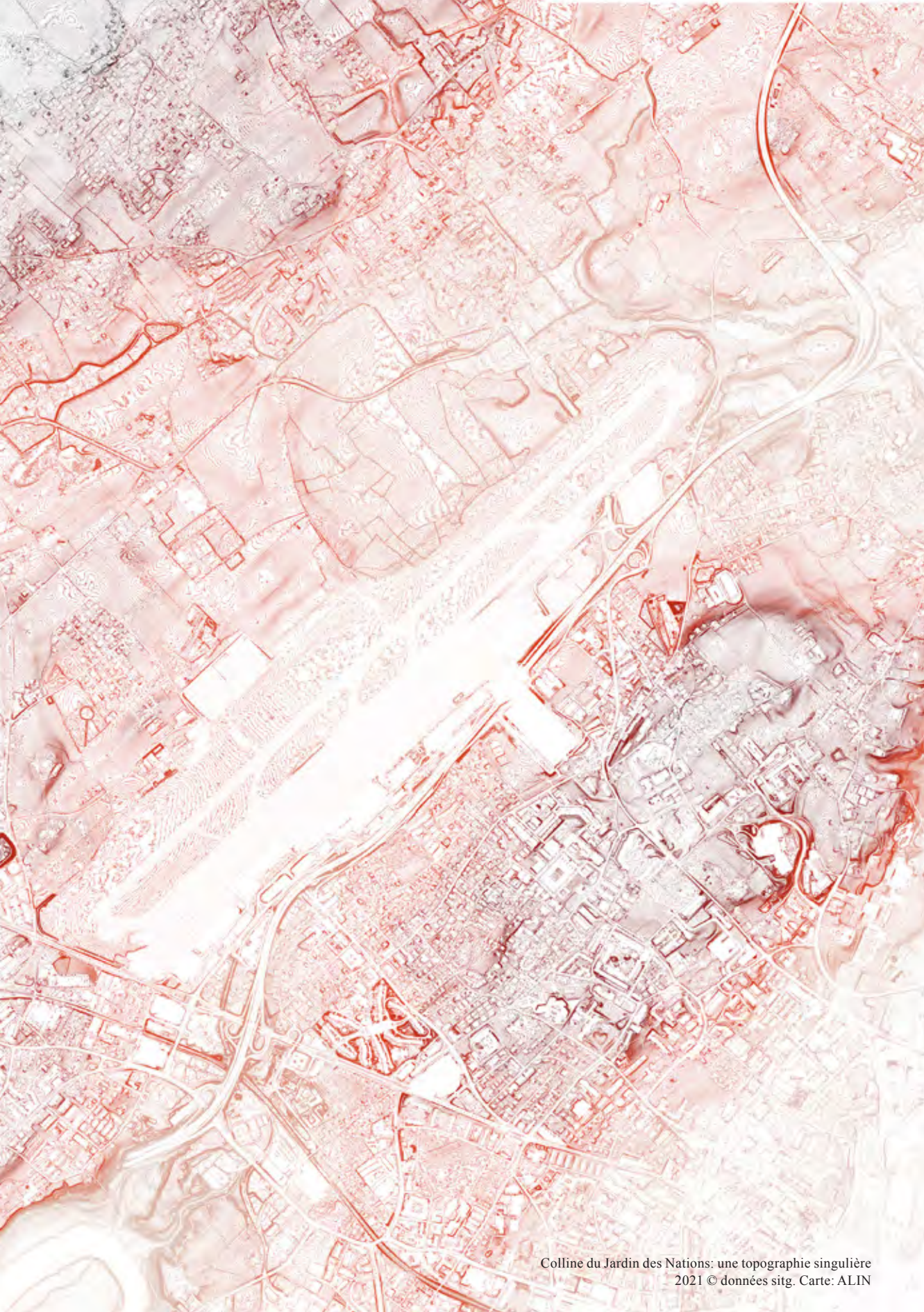
perts et les parties prenantes sont également des contributeurs, tandis que la paternité hiérarchique tend à disparaître. La conception et l'imagination de la transformation sont des expériences partagées, et le résultat est l'œuvre du désir et des compétences, et de beaucoup.

La contribution évoque l'appartenance. Un tel sentiment d'appartenance peut changer notre relation à la terre, au territoire, à la ville, au Quartier-paysage.

Structuration des processus

Pour la démarche contributive, une disposition cohérente des outils, instruments et supports est essentielle. L'environnement de travail, les objectifs et la programmation doivent être structurés dans le temps et l'espace. Les supports de dessin et de cartographie - la manière dont ils sont utilisés dans les ateliers ou les forums, les rythmes d'une journée et les activités planifiées - doivent être orchestrés en soi et requièrent soin et attention. Par conséquent, les ex-





2 Vision

- 2.1 Jardin des Nations: un
Quartier-paysage inclusif
- 2.2 Carte du Quartier-paysage

2.1 Jardin des Nations – Quartier-paysage: un territoire inclusif

La vision Jardin des Nations - Quartier-paysage développe la capacité de ce territoire à devenir un lieu d'accueil pour tout·e·s grâce à une approche résiliente et inclusive favorisant des processus partagés sur la base du patrimoine bâti et paysager présent. Elle se décline en stratégies interconnectées permettant d'agir à tous les niveaux en vue d'une transition écologique et sociale.

De nouveaux paradigmes

Le Jardin des Nations, Genève et la Suisse se voient confrontés à un monde en mutation rapide qui remet en question de nombreux paradigmes autrefois acceptés. Les exigences de sécurité sont en constante évolution, l'urgence climatique entraîne des répercussions de plus en plus violentes, les relations et les hiérarchies interhumaines se voient redéfinies, les interactions diplomatiques contrastent entre la mise en avant de l'intérêt national et les approches multi-mondialistes, les limites entre humanité et technologie sont devenues relatives. Dans ces conditions, rien ne garantit que le rôle que joue Genève dans le contexte international puisse être considéré comme acquis permanent. La pandémie a en outre accentué les défis : D'un côté, les échanges diplomatiques se sont déplacés vers des formats en ligne. D'autre part, un tournant inattendu a donné naissance à de nouveaux formats d'échange, tels que la «Promenade Diplomatique», où le contact interhumain engendre une relation corporelle avec le lieu et le territoire.

Une nouvelle image

Tous ces aspects exigent une reconsidération substantielle et profonde des fondements des valeurs et de l'image de Genève et de la Genève

internationale. Le Jardin des Nations Quartier-paysage doit lui-même incarner la vision qu'il veut transmettre. En ce sens, les lieux, le paysage, le territoire sont les supports du message que Genève aspire à transmettre au monde. Ce quartier particulier, depuis longtemps au croisement de plusieurs courants de pensée européens, a le potentiel de se montrer comme un territoire vivant et comme une ville incarnant des valeurs partagées : Le Jardin des Nations comme Terrain d'Accueil. Une ville et un territoire comme hôte, offrant son jardin et son paysage, comme un terrain de cohabitation et de dialogue.

Quartier-paysage

La vision du Jardin des Nations prévoit donc la transformation de tout un quartier en un lieu de dialogue, d'inclusion et de cohabitation. Un Terrain d'Accueil, un lieu où la Genève internationale et la Genève locale se rencontrent, dans la perspective d'un monde au-delà des nations, d'un globalisme partagé par les populations, locales et étrangères. L'image qu'il portera est celle de la conscience, du respect et de la solidarité, nécessaires entre les vivants.

Le Jardin des Nations Quartier-paysage sera un lieu où la transformation et l'adaptation à un monde en mutation rapide deviennent tan-

gibles. Dans un changement de paradigme, il portera l'image de l'inclusion et de la cohabitation auprès de la population locale et du monde entier.

Ainsi, chacune des actions proposées par la Vision du Jardin des Nations s'inscrit dans une démarche socio-écologique cohérente et au service de tout·e·s. A l'instar de l'évolution du monde diplomatique, le quartier du Jardin des Nations fera évoluer ses qualités spatiales, ses articulations de seuils, ses entités publiques, semi-publiques, et plus retirées. Il agira comme un lieu d'accueil, un Terrain d'Accueil, au nom de Genève et de la Confédération. En nous promenant, en nous déplaçant dans le quartier paysage, nous ferons l'expérience d'un continuum spatial. Chaque projet du Jardin des Nations Quartier-paysage, construit, planté ou autre, mettra en avant la nature/culture comme assemblage, où l'homme et toutes les formes de vie cohabitent.

Continuité du vivant

Face à une diversité accentuée, il proposera des continuités spatiales et narratives, à vivre par tous. Il fera évoluer sa structure territoriale comme un continuum organique, constitué de passages, de cellules et de membranes, permettant l'osmose et l'échange dans divers gradients et intensités. Cette métaphore trouve sa corrélation spatiale dans le paysage préexistant et sa végétation. Des bandes de végétation et des clairières, en partie héritées sous forme de bocages de la culture rurale antérieure, structurent en grande partie le secteur.

Paysage comme support

La Vision du Jardin des Nations propose d'accentuer ces qualités par des plantations précises et la re-conceptualisation des réseaux de mobilité en continuités spatiales à l'image des modèles de « Ribbon Park » (Neckless Park Boston). En même temps, la vision met en avant la primauté du sol et du paysage comme support. Avant tout développement, il convient d'établir des relations prudentes en termes de biodiversité, de qualité de l'espace et de la végétation, de préoccupations de mobilité et d'aspects sécuritaires - tout cela dans l'optique de la transition socio-écologique. Au lieu de s'intéresser à des parcelles individuelles, chaque projet se penchera sur un lieu et sur la manière dont ce lieu est lié à d'autres lieux et réseaux. La relation avec le sol, le vecteur vertical de la gravité, est aussi importante que les considérations relatives aux frontières membranaires que le projet peut englober.

Vision opérationnelle

La vision du Jardin des Nations va au-delà du concept de zones et de plan directeur. Au lieu de cela, elle met en avant le paysage en tant que support pour une multitude d'activités et de programmes, en tant que potentiel situé pour des développements futurs, construits et non construits, à orchestrer dans des processus partagés dans divers gradients de temps. Les instruments cités ci-dessous permettront aux parties prenantes de prendre des mesures immédiates et de rendre opérationnels les projets - pour l'instant catalogués comme des prototypes dans une carte globale, et la Carte des

curseurs, qui désigne stratégiquement les potentiels à actualiser dans le temps.

Ce sont alors les projets eux-mêmes qui porteront la vision, l'image et le message du Jardin des Nations - Quartier-paysage et Terrain d'accueil.

Aménagement et biodiversité

La vision du Quartier paysage souligne la nécessité de comprendre la nature et la culture comme un assemblage. L'environnement construit et non construit s'influencent mutuellement et sont entièrement reliés l'un à l'autre. Pour le quartier-paysage, cela signifie notamment que l'accent doit être mis sur la préservation et la restructuration des divers milieux naturels. En tant que projet pilote, le Quartier-Paysage servira de réserve de biodiversité. Par ailleurs, le Quartier-Paysage assume son rôle de terrain d'accueil. Des projets spécifiques pour l'OI peuvent être mis en œuvre selon la carte des curseurs. Les processus de développements urbain, transversaux et transdisciplinaires doivent garantir une approche cohérente vers des projets socio-écologiques exemplaires à zéro carbone et à cycle de vie complet.

Aménagement urbain

Pour les projets de plus grande envergure, la vision prévoit le développement de sites adjacents en marge du périmètre du secteur, par exemple sous la forme d'une transformation d'anciens terrains industriels, de plus grandes zones des voies ferrées, qui sont soit désaffectées soit constructibles en superposition, par exemple à

Sécheron, ou encore, une étude poussée de transformation de l'infrastructure de Palexpo. Ces différentes recommandations impliquent un changement de paradigme profond pour toutes les collectivités concernées, faisant de l'évaluation des potentiels fonciers non pas une démarche de recherche de terrain non bâti mais plutôt de réévaluation du patrimoine bâti existant. Cette démarche est cohérente avec les enjeux d'énergie grise et les objectifs de transition écologique.

De même, nous recommandons une approche proactive dans la négociation avec les communes adjacentes (par exemple Bellevue), et les acteurs privés du secteur (par exemple le terrain de parking à Sécheron...) pour le développement de sites d'accueil pour les ONG et les OI. Une position des projets en couronne en zone de bordures du secteur des Nations accentuera les qualités que le quartier paysage offre dans sa structure historique. En même temps, ces projets faciliteront les liens avec les tissus urbains et ruraux adjacents, tandis que les grandes icônes modernistes comme le BIT ou l'OMS continueront à jouer leur rôle de singularités.

Logement

En outre, la vision recommande le développement de nouveaux projets de logements spécifiquement et uniquement dans le contexte du tissu urbain existant, à nouveau en marge du périmètre du secteur. Les nouveaux projets de logement prévoient des services et incluent diverses activités pour la mixité urbaine. Ces projets s'inscrivent dans les logiques territo-

riales vertueuses en cours de développement, telles celle de l'extension du Tram Genève-Nations. Dans un quartier peu doté en équipements publics, une attention toute particulière doit être adressée à la manière dont les logements se mettent en lien avec les infrastructures présentes et/ou exigent de les renforcer. La question du logement ne peut absolument pas être traitée de manière unilatérale.

Développement qualitatif et patrimoine

Dans l'ensemble du secteur, la vision prévoit un renforcement de l'environnement non bâti et bâti hautement qualitatif. En particulier, le patrimoine existant, qui remonte en grande partie à la structure historique des domaines, de leurs jardins et de la structure des terres productives, constitue un patrimoine extrêmement précieux qui doit être préservé et rester ouvert au public. Les projets qui péjoreraient le patrimoine paysager et bâti ou imposeraient une inaccessibilité publique pour des raisons de sécurité, sont à décliner, de même que des programmes incohérents et destructeurs de la valeur culturelle paysagère.

Cependant, ces lieux de patrimoine ont besoin de vivre. De nouveaux programmes doivent être trouvés dans des processus transversaux (voir curation territoriale) et le développement de projets spécifiques doit se faire dans le respect des valeurs culturelles et socio-écologiques afin de renforcer les qualités inhérentes du secteur. Une densification modeste et cohérente, en relation précise avec des programmes à développer, peut être

envisagée.

Continuités socio-écologiques

En termes de développement et de restructuration du bâti, la vision préconise une approche par évolution, transformation, l'entretien et le prendre soin, par opposition à la simple protection et à la préservation. Cette proposition comprend le potentiel d'une densification substantielle de lieux en marge du périmètre du secteur, où le tissu urbain et les nouveaux programmes permettent une articulation cohérente des continuités socio-écologiques.

Instruments

Les visions développent leur pouvoir lorsqu'elles sont partagées. Jardin des Nations – Quartier-paysage propose une Vision qui est triple. Elaborée par de nombreux acteurs, elle est une stratégie transversale dans le temps et l'espace pour un quartier en transition vers une ville socio-écologique. Ensuite, c'est un cadre conceptuel pour l'action politique à travers les couches de gouvernance de la démocratie suisse et cantonale. Et enfin, c'est un plan d'action pour des projets immédiats et à long terme, y compris des stratégies de financement et de mise en œuvre.

La vision a été élaborée par de nombreuses personnes et met en avant la nécessité de processus interconnectés entre les disciplines et les divers acteurs qui constituent nos sociétés. Plutôt qu'un plan directeur, elle conçoit des processus, propose des lieux d'intervention stratégiques et inclut les instruments nécessaires tout en exposant le savoir-faire nécessaire

à leur réalisation. Elle se compose d'une série d'éléments :

1) Un organe central de gouvernance : la CURATION TERRITORIALE. Elle est composée d'un corps de curateurs, externes et interconnectés avec les gouvernements cantonaux et suisses, les services d'urbanisme, de culture, de mobilité et tous les autres services pertinents, les organisations internationales, les ONG et d'autres entités essentielles. Il rassemble et met en relation tous les aspects et toutes les nécessités concernant la sécurité, le développement, l'environnement et la mobilité, tout en menant chaque projet dans une perspective transversale de transition socio-écologique. Le Quartier-Paysage est le premier projet pilote d'un quartier entièrement biodivers à Genève.

2) Pour y parvenir, la Vision propose 4 STRATÉGIES INTERCONNECTÉES :

A) CORDONS ET TRAMES : une stratégie qui valorise les qualités du secteur du Jardin des Nations en termes de végétation et de milieux. Elle renforcera la densité, la connectivité et la qualité des trames vertes (végétales), bleues (hydrographie), brunes (sol) et noires (absence d'éclairage) - les rendant tangibles pour la population et leur permettant de croître en intensité. C'est la stratégie de protection et de reconstruction de la biodiversité. B) CONTINUITÉS DES VOIES : une stratégie qui intensifie et soutient la mobilité multimodale active. Les réseaux routiers existants doivent être transformés pour permettre la cohabitation de tous les

modes de mobilité et le réseau de transport public doit être intensifié. En outre, la stratégie comprend la VOIE BLEUE, qui renforce les lignes existantes de la Mouette par des moyens modernes : des petits bateaux multimodaux avec un accès facile pour les vélos permettront des traversées rapides et agréables à plusieurs endroits, transformant le lac en une nouvelle centralité. C) SEUILS ET POROSITÉS permettra une approche globale de la sécurité dans le secteur, répondant aux besoins des diverses parties prenantes. Une approche proactive cherchera à obtenir des accords sur les concepts et les solutions en amont des projets, avant le début des processus de planification, afin d'éviter les considérations unilatérales en matière de sécurité. Enfin, D) POTENTIELS À ACTIVER : une stratégie basée sur une analyse transdisciplinaire identifiant et localisant des potentiels et des lieux spécifiques de développement, construits et non construits : biodivers, sociaux, culturels et économiques.

3) Le Jardin des Nations Quartier-paysage exploitera et mettra en valeur de nouveaux imaginaires. Il sera l'IMAGE d'un monde en mutation. Dialogique et inclusif, le quartier-paysage incarne les messages qu'il porte. Une campagne de communication concertée accompagnera les projets de transformation, les nouveaux paysages, les événements culturels et populaires et utilisera le Quartier-paysage comme support pour parler aux communautés locales et du monde entier.

Actions

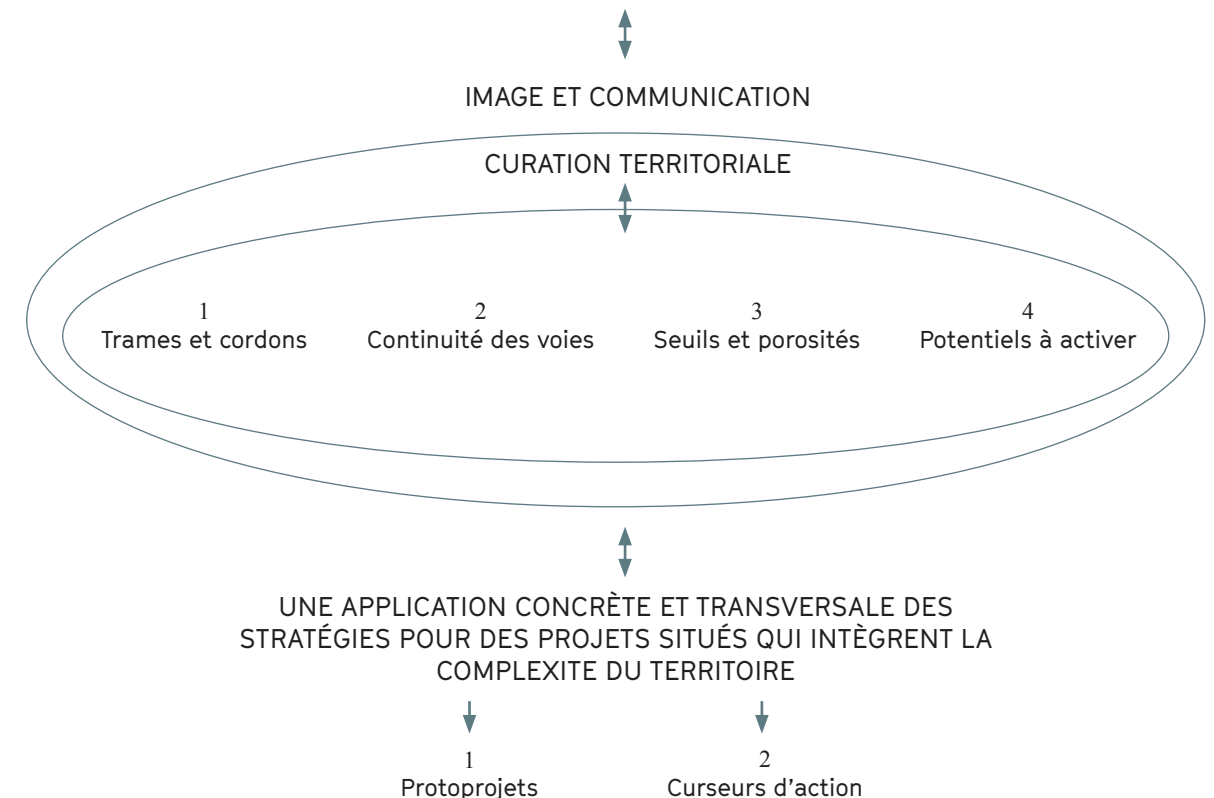
La vision comprend un catalogue d'actions à entreprendre, les curseurs, de l'immédiat au long terme. Ce catalogue énumère une série de potentiels de sites spécifiques et des programmes synergiques et cohérents avec la stratégie globale. Les curseurs suggèrent des mises en oeuvre expérimentales, appelées PROTOPROJETS, des projets qui sont définis par leur potentiel et par des vecteurs qui indiquent leur évolution possible en termes de programme et d'autres facteurs.

Financement

Comme toutes les opérations seront transversales, une stratégie de fi-

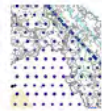
nancement transversale est également recommandée via les divers services et instances aux niveaux municipal, cantonal et fédéral, tandis que les projets à grande échelle seront financés via des schémas personnalisés au cas par cas, permettant également des partenariats publics-privés ciblés. Le retour sur investissement est à prévoir à tous les niveaux et de manière transversale ; en particulier en termes de stratégies d'adaptation au climat, d'évolution et d'action écologiques, de considérations sécuritaires, ainsi que pour la cohésion sociale, la santé de la population et, par conséquent, dans la perspective d'un avenir économiquement équilibré.

UNE VISION COMMUNE D'UN TERRITOIRE MISE EN OEUVRE
PAR UN ORGANE CENTRAL DE GOUVERNANCE AU TRAVERS DE
QUATRE STRATÉGIES D'ACTIONS



2.2 Carte du Quartier-paysage

POTENTIELS À ACTIVER



Enjeu foncier OI



Enjeu foncier aménagement public



Enjeu foncier protection



Enjeu foncier mixte



Espace paysager à potentiel



Projet activation espace public



Rez-de-chaussée à potentiel



Projet Droit de passage

CONTINUITÉ DES VOIES



Projet aménagement public rive



Projet ligne TP bateau



Promenade (projet Etat)



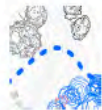
Espace public tram des Nations (projet Etat)



Promenade de la Paix (en cours)



Projet Parking à transformer



Projet continuité piétonne

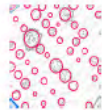


Projet droit de passage



Projet voirie multimodale

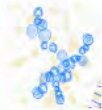
TRAMES ET CORDONS



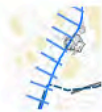
Verger à potentiel



Projet bassin de récolte des eaux



Projet plantation



Projet Récolte des eaux bord de voirie



Projet Expérimentation biodiversité

SEUILS ET POROSITÉS



Foncier sécurisation en cours



Espace privé à potentiel



Cordon sécuritaire privé



Cordon sécuritaire OI







3 Mise en oeuvre

3.1 Cartes stratégiques

- A. TRAMES ET CORDONS
- B. CONTINUITÉ DES VOIES
- C. SEUILS ET POROSITÉ
- D. POTENTIELS À ACTIVER

3.2 Transversalité des stratégies : une cartographie évolutive

3.3 Curation territoriale : vers une nouvelle gouvernance

3.4 Image et communication



3.1 Cartes stratégiques

A. TRAMES ET CORDONS

La stratégie des trames et cordons valorise les qualités du Jardin des Nations en termes de végétation et de milieux. Elle renforcera la densité, la connectivité et la qualité des trames en vue d'un maintien et d'une reconstitution de la biodiversité et des relations qu'elle implique.

Le Jardin des Nations est un milieu unique pour le territoire genevois. En bordure de ville dense, il est constitué d'un tissu hautement qualitatif pour la biodiversité. Le patrimoine existant lié en grande partie à la structure historique des grands domaines et des terres productives est extrêmement précieux. Ce territoire offre d'immenses potentiels pour la région de Genève dans la perspective du réchauffement climatique et de la transition écologique.

La restructuration des divers milieux naturels est dès lors une priorité. Les trames vertes (végétales), bleues (hydrographie), brunes (sol) et noires (absence d'éclairage), qui permettent de maintenir et renforcer la vie de ce milieu, sont reconstituées de manière située pour leur permettre de croître en intensité. Elles sont rendues tangibles pour tous et toutes, dans leur fragilité et leur valeur, au travers de certains lieux qui en rendent possible l'expérience sensible. Les continuités biologiques favorisent le développement de la faune et la flore tout en tissant un paysage singulier. Les spatial-

ités sont valorisées et l'expérience vécue enrichie.

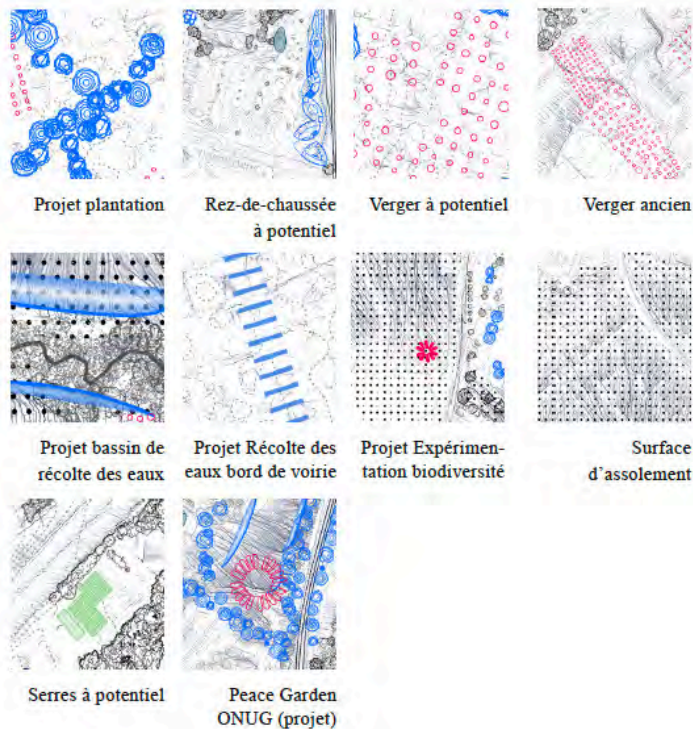
Les plantations à plusieurs échelles renforcent l'infrastructure écologique existante pour la faune, intensifient la qualité de l'espace public et son ombrage tout en assurant un renouvellement des essences plantées vis-à-vis du changement climatique. Les enjeux sécuritaires sont envisagés en termes de milieux protégés pour certaines espèces. De manière transversale, les cordons boisés servent les mesures sécuritaires en transformant les limites en seuils végétaux. L'espace public est valorisé, les continuités biologiques sont renforcées.

Le jardin comme bassin versant est une ressource importante pour le maintien d'un écosystème durable. Les maillages naturels et construits des écoulements des eaux, traités de manière complémentaire, sont les supports d'expérimentations en termes de collecte et de redistribution des eaux. Ce territoire bénéficiant d'un riche patrimoine paysager et naturel est donc le lieu idéal pour la mise en œuvre d'un projet pilote de biodiversité.

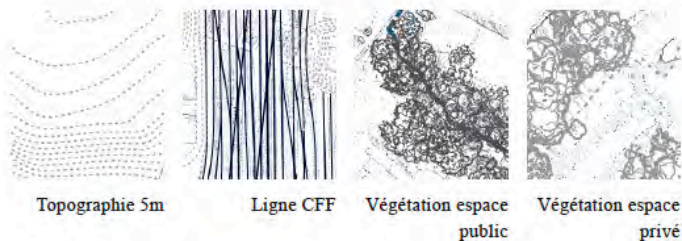
A. TRAMES ET CORDONS



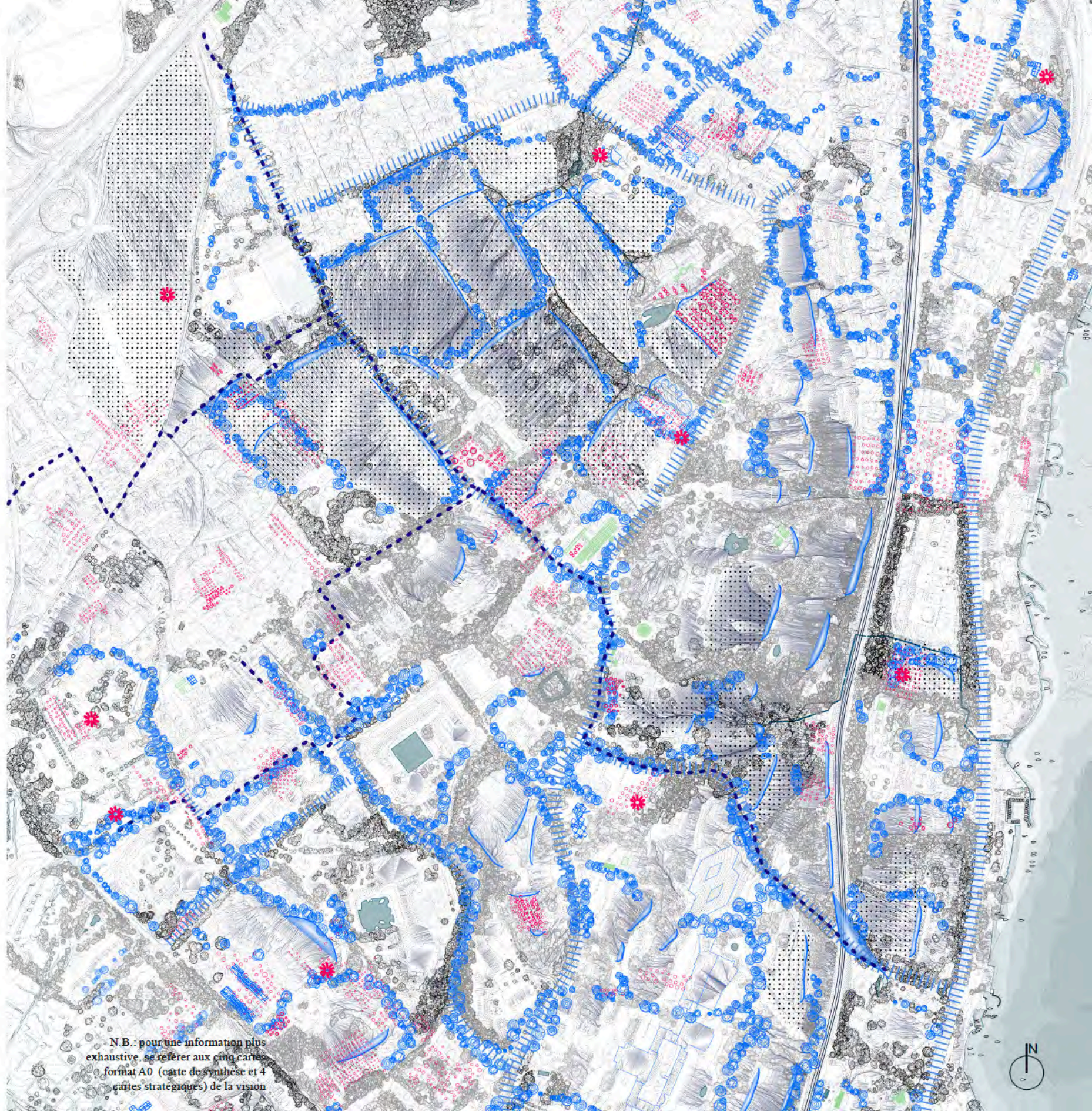
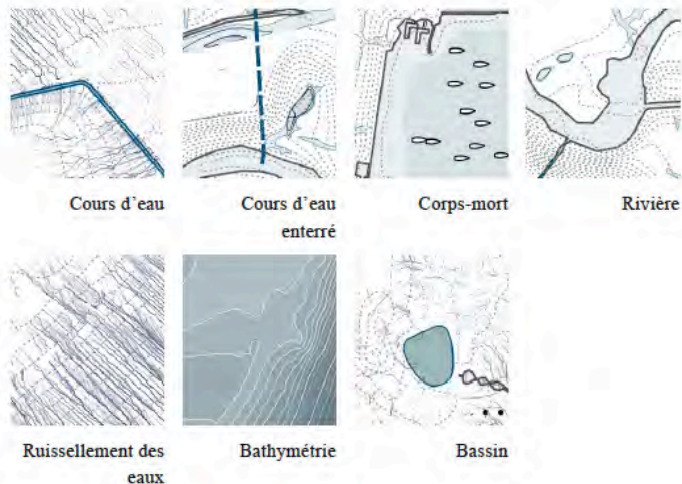
Trames



Général



Hydrographie



N.B. : pour une information plus exhaustive, se référer aux cinq cartes format A0 (carte de synthèse et 4 cartes stratégiques) de la vision

Renforcement des cordons boisés

La structure paysagère constituée des vestiges de grands domaines, de bocages, de prés, de vergers, d'arbres remarquables sera renforcée par un système cellulaire. Les figures boisées existantes seront densifiées et de nouvelles plantations seront ajoutées là où cela fait sens, principalement là où des ruptures écologiques persistent.



Klosterberggarten bei Magdeburg, von Lehne, 1828

Cette proposition s'appuie sur le principe des jardins anglais qui consiste à laisser une pelouse au centre, tandis que les chemins longent les franges de ces espaces ouverts, le long des bordures boisées. Ce système cellulaire structurera le Jardin des Nations en renforçant l'expérience du paysage et la continuité écologique.

Pour les plantations le long des axes de déplacement, il sera important de favoriser des arbres à grande couronne, garantissant une action de limitation des îlots et phénomènes de chaleur. Dans cette adaptation au réchauffement climatique, les grandes surfaces imperméables (principalement parkings) sont également un enjeu. La stratégie propose de rendre perméables à nouveau certaines surfaces en connexion

directe au maillage boisé.

Le maillage fin des cordons boisés s'inscrit en continuité et en complémentarité des grandes pénétrantes de verdure. La fragmentation entre le territoire du Jardin et ces pénétrantes, due à des infrastructures lourdes, est travaillée en plusieurs points pour assurer des continuités écologiques.

Les plantations devront être effectuées conformément à plusieurs études et démarches déjà réalisées ou en cours, comme les stratégies de plantations respectives des communes, ou encore le rapport 'Nos arbres'. Les conclusions de ce rapport concernant le territoire du Jardin des Nations recommandent de renforcer le corridor vert traversant le Jardin à partir des cordons boisés bordant l'autoroute et jusqu'au parc de Perle

du lac, ainsi que plus ponctuellement autour de la place des Nations, très minérale, et des centralités habitées de Pregny-Chambésy et du Grand-Saconnex (100 arbres/commune/an) pour renforcer l'accès à des zones de détente dans un rayon de 300m à partir des lieux de vie. Enfin, les plantations contre les îlots de chaleur à l'échelle territoriale concernent principalement le Grand-Saconnex, en bordure d'aéroport.



Cordons boisés existants



Cordons boisés renforcés par de nouvelles plantations

Gestion complémentaire des eaux de pluie

L'adaptation aux conséquences du changement climatique est impérative. L'eau est considérée comme une ressource précieuse et un élément indispensable pour le maintien d'une écologie durable. Dans cette optique, la gestion des eaux de pluie serait régie par deux systèmes complémentaires. Le réseau actuel des canalisations des

rait appliquée au fur et à mesure.

Le système wadi peut servir de référence. Il est basé sur une diversité de micro-ouvrages hydrauliques, d'amont en aval, utilisant les spécificités du relief ainsi que la fréquence et le volume des pluies pour irriguer de manière précise des terres, qui peuvent être cultivées. L'ensemble du versant devient un ensemble solidaire, beaucoup moins sujet à l'érosion.



Pietro Laureano: "La Piramide Rovesciata", étude d'un système d'irrigation *Wadi*

eaux de pluie serait superposé à une surface constituée d'une multiplication de petites actions permettant de collecter les ruissellements. La végétation serait irriguée de manière située et directe, la nappe phréatique serait nourrie par infiltration, et l'érosion des sols limitée. La pratique de déconnexion ponctuelle du réseau de canalisations existant se-

Ce système génère une conscience territoriale partagée de l'eau comme ressource. Son développement progressif peut servir de base à toute une série de micro-projets d'espaces, de plantations et d'activités au travers du territoire du versant, pour une transition écologique et sociale ressentie par toutes et tous.



Ruissellements existants



Intégration d'un système collecteur d'eau type système *Wadi* comme réponse à l'intensité croissante des précipitations.

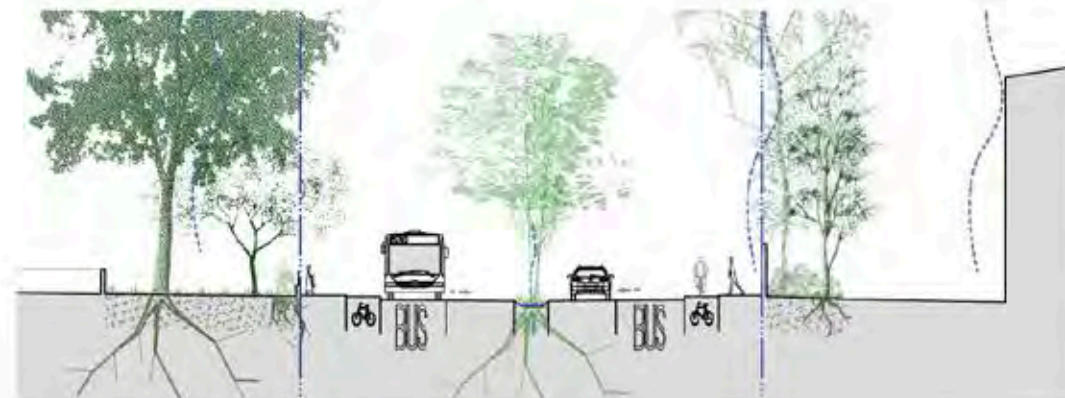


Concept de la 'ville-éponge': intégration d'un système de récolte des eaux de surface en bordure de voirie

Une interconnexion des trames bleues et vertes

Des canaux aux abords des routes permettront de nourrir la nappe phréatique en infiltrant les eaux météoriques (eaux issues des précip-

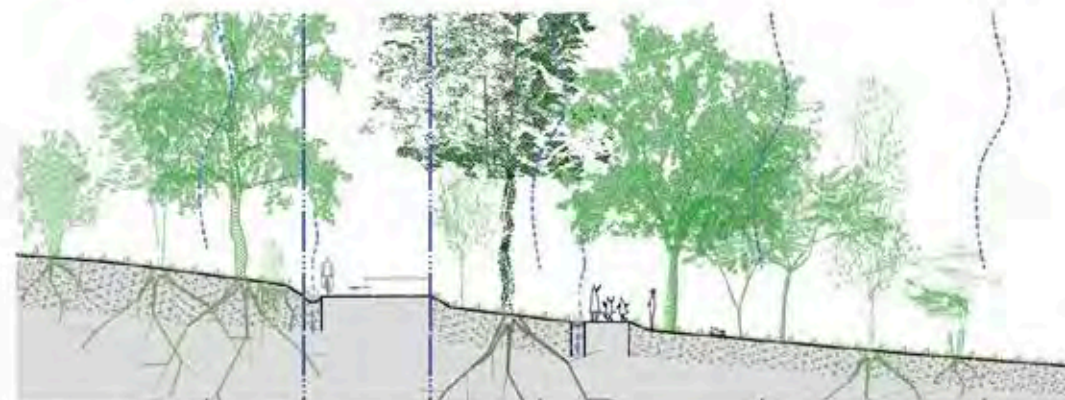
itations atmosphériques). Ce réseau de canaux de configurations variables selon les types de voies servira également à irriguer la végétation et les cordons boisés auxquels il se superpose.



Exemple de reprise des eaux sur la Route de Lausanne



Exemple de reprise des eaux sur l'Avenue de la Paix



Exemple de reprise des eaux sur chemin de l'Impératrice



B. CONTINUITÉ DES VOIES

La stratégie de continuité des voies intensifie et soutient la mobilité multimodale et active. Elle vise à transformer les réseaux existants pour permettre la cohabitation de tous les modes de mobilité, y compris du bateau comme transport public hautement qualitatif pour Genève.

Les enjeux de mobilités sont centraux dans la perspective de la transition écologique et sociale. Nos pratiques de déplacements, inhérentes à notre mode de vie doivent s'adapter à une densité de la population croissante et à l'ambition de réduction de notre empreinte écologique.

Les différentes infrastructures qui traversent et desservent le Jardin des Nations datent d'une époque qui mettait au premier plan le déplacement individuel. Les voies sont donc représentées dans une démarche de partage de la ressource qu'elles représentent pour tous types de déplacements, humains et non-humains, et en prolongation de dynamiques actuelles telles l'arrivée du tram et la transformation des quais.

La relation distance-temps est un critère élémentaire dans le choix d'un mode de transport. À cela, s'ajoute la notion d'expérience. Le déplacement n'est plus considéré uniquement comme une trajectoire obligatoire pour se rendre à un lieu donné mais également comme un moment vécu. Dans ce cadre, la vision propose l'ex-

périmentation de nouvelles vitesses, spatialités, et cohabitations modales afin de transformer complètement l'expérience du déplacement dans ce territoire.

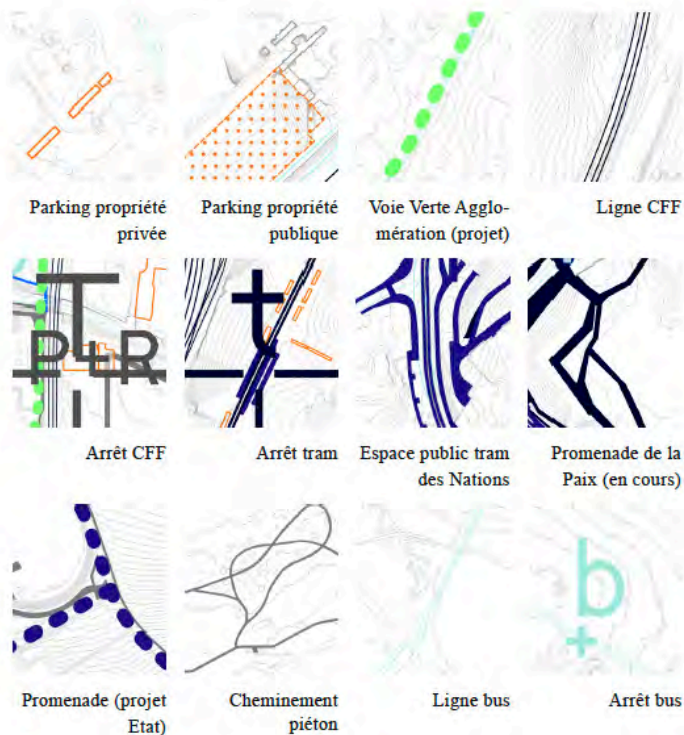
Les continuités de l'espace public et une complémentarité soutenue des différents modes de transports visent à améliorer le réseau de mobilité au sein du quartier autant que son accessibilité. Le maillage de mobilité douce est renforcé, des interfaces entre transports sont aménagées, des franchissements d'infrastructure routières et ferroviaires sont implémentés, et le réseau des transports publics est densifié.

La voie bleue, un transport public lacustre étendu, rapproche quant à elle le Jardin dans son ensemble des espaces et des activités de la rive gauche. De petits bateaux multimodaux avec un accès aisé pour les vélos permettront des traversées rapides et agréables à plusieurs endroits, faisant du lac une nouvelle centralité. L'expérience continue du Jardin dans sa totalité invite à adopter une mobilité active et qualitative.

B. CONTINUITÉ DES VOIES



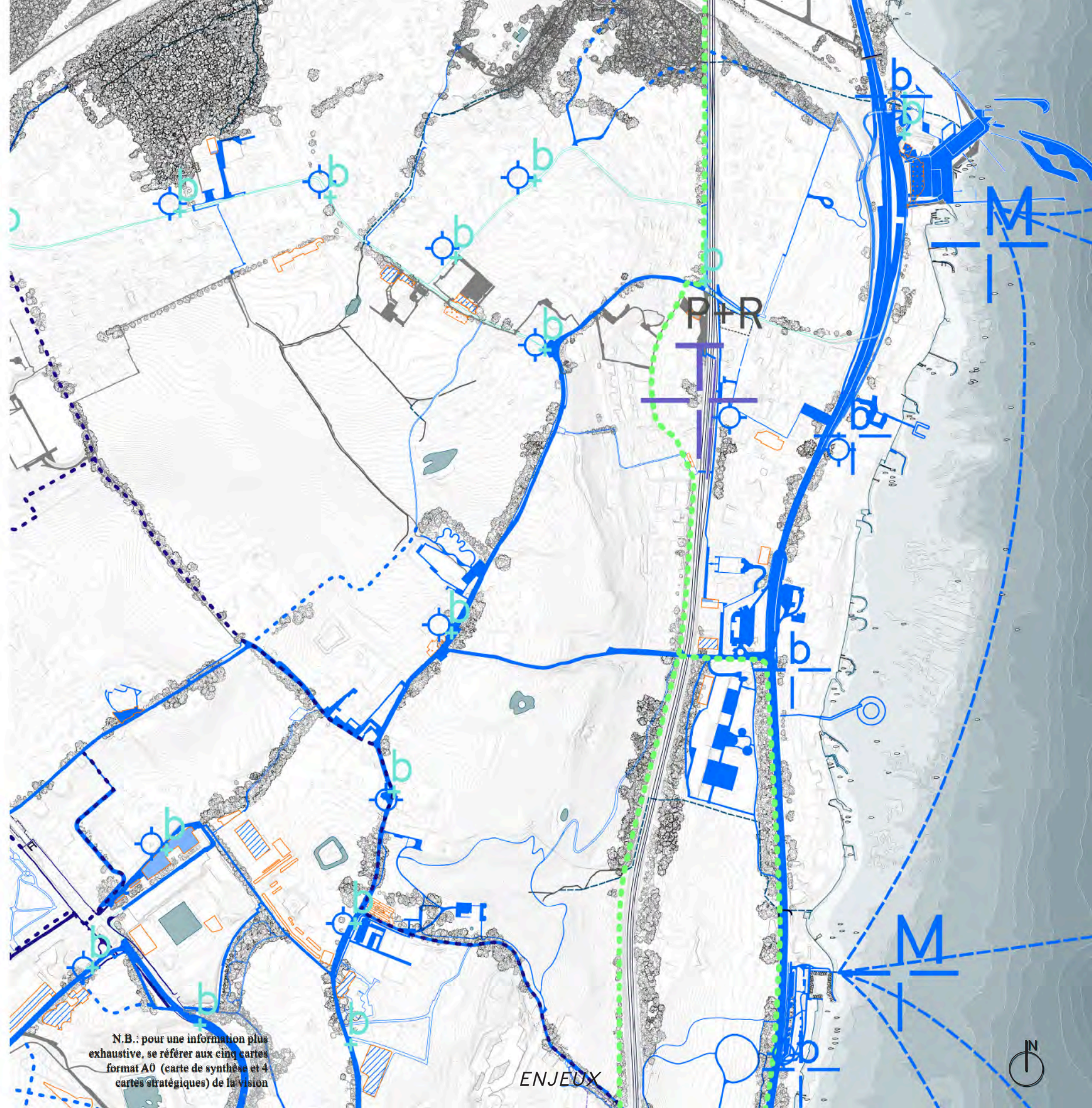
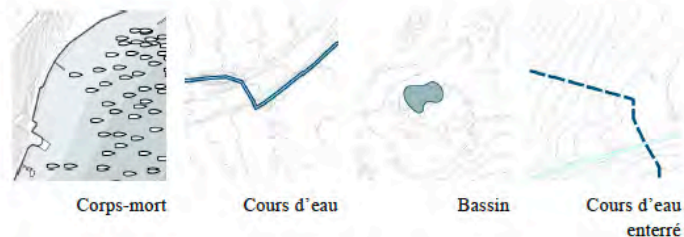
Mobilité



Voies



Hydrographie



N.B.: pour une information plus exhaustive, se référer aux cinq cartes format A0 (carte de synthèse et 4 cartes stratégiques) de la vision

ENJEUX



Une porosité des voies pour une urbanité inclusive

La continuité et la porosité des voies sont des enjeux majeurs pour remédier aux ruptures provoquées par les infrastructures routières et ferroviaires. Pour améliorer les conditions de déplacement, il est nécessaire de réduire l'impact de la mobilité routière individuelle sur l'espace public. Cette réduction devient l'opportunité de renforcer les continu-

tive s'inscrivant dans les rythmes de journées, qui connaissent également des évolutions actuellement.

L'objectif est que la complémentarité de mobilité renforce l'efficacité des transports en commun. Pour cela, les interfaces doivent être soigneusement développées et facilitées: possibilité de transports de vélos dans bateaux/train/bus, réseau dense et efficace de mobilité douce connecté aux nœuds de transports

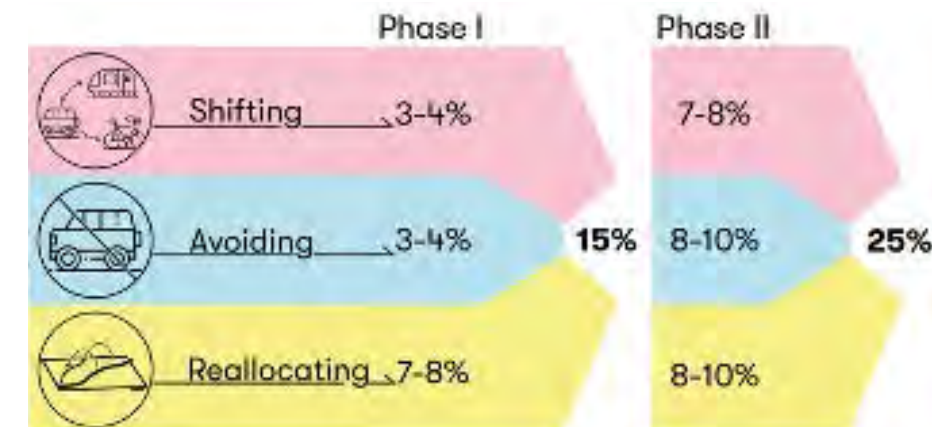


Route de Lausanne, situation actuelle

ités de transport public et non-motorisé, ainsi que les traversées de qualité.

Les pratiques et les relations loisir-travail-logement doivent également être considérées en termes de mobilité. Le renforcement de la multimodalité permet des pratiques diversifiées, agréables, faisant du déplacement une expérience qualita-

public, parkings à vélo nombreux et placés aux intersections avec les transports publics et les principaux pôles d'activité. Les P+R, comme les parkings vélos de manière plus diffuse, constituent des relais essentiels vis-à-vis des réseaux de transport public, et doivent continuer d'être développés de manière stratégique.



Les conditions de déplacement seront améliorées en réduisant l'impact de la mobilité routière individuelle par une réduction des déplacements, un usage croissant des transports publics et une pratique renforcée de la mobilité active et multimodale.

En 2019, il a été mesuré qu'environ 31'000 véhicules transitaient quotidiennement sur la Route de Lausanne. Ce chiffre élevé impacte considérablement le contexte direct en termes d'émission de gaz et de pollution sonore. Sur les grands axes routiers, il est proposé d'intégrer une mobilité multimodale dans des espaces partagés. Il s'agit de réduire le régime routier, restreindre les voies dédiées aux véhicules motorisés, intégrer des franchissements, aménager des espaces routiers et paysagers de qualité, et renforcer l'efficacité des transports en commun.

Les possibilités de stationnement participent également au fait de choisir une mobilité individuelle ou partagée. En conséquence, une politique de stationnement forte devrait être mise en oeuvre, misant sur la multi-modalité et la mutualisation. Le stationnement inter-entreprises doit être fortement encouragé. Dans le domaine public, l'emprise du stationnement doit également être réduite par l'optimisation jour/nuit et des démarches de mutualisation avec les places de parking rattachées au résidentiel.

De nouvelles voies bleues pour une mobilité durable

Le renforcement des transports en commun est un enjeu majeur pour une mobilité durable. Le lac n'est alors plus considéré seulement comme une richesse paysagère et une ressource environnementale, mais également comme un espace public. De nouvelles voies bleues proposent une expérience de mobilité qui allie efficacité et qualité. L'usage des

bleues. L'accessibilité et l'intégration de ce mode de transport dans un réseau de mobilité multimodal est essentiel, notamment au niveau de la possibilité de coupler vélo et transport public mais également vélo et bateau, une combinaison qui permettrait un changement complet des mobilités autour de la rade.

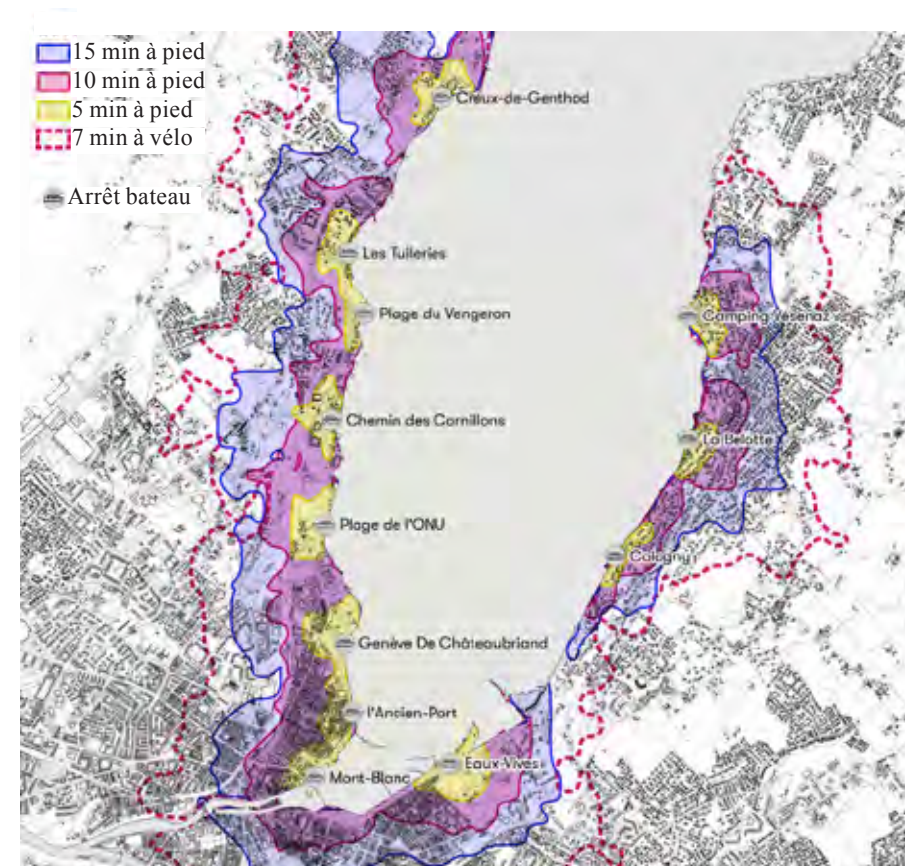
Dans ce projet de voie bleue, le développement actuel de plusieurs projets-test sur le Léman doit être



La construction du Naviexpress qui reliera Evian à Lausanne en 2023.

transports lacustres permettra de désengorger les axes autour de la rade en offrant une alternative hautement qualitative, stable et efficace. Pour que ce mode de transport soit concurrentiel vis-à-vis de la voiture ou du vélo, la fréquence et la rapidité devront être calibrées, bien que la vitesse ne doive pas être le seul facteur d'évaluation du potentiel des voies

suivi avec attention et servir de base de réflexion au développement du projet. Les différents projets le long de la rive qui sont encore à venir sont autant d'occasions de repenser l'accessibilité par le lac et de transformer les logiques de mobilité.



Une grande partie du territoire du Jardin des Nations serait accessible à pied, depuis les nouvelles haltes, en un maximum de 15 minutes. Cette relation distance-temps pourrait être améliorée par un aménagement renforcé de l'infrastructure piétonne (densification du réseau pédestre et implémentations de franchissements des axes infrastructureux)

La science et la recherche mettront leurs connaissances à profit d'un nouveau mode de navigation, à l'instar du Naviexpress (bateau hybride et futuriste pour plus de capacité et moins de pollution) pour répondre aux contraintes météorologiques, énergétiques et performatives dans le respect de l'environnement. Les enjeux majeurs relatifs à l'écologie

et la mobilité - empreinte carbone, protection de la biodiversité, rapport vitesse-capacité, fréquences et connectivité - seront centraux. Le choix du système de mobilité lacustre (nombres, fréquences, flexibilité, itinéraires et tailles des bateaux) sera étudié en fonction des coûts et de l'impact des infrastructures sur les berges.



Portail clos du Parc du Château-Pictet
2020 © photo: ALIN

C. SEUILS ET POROSITÉS

La stratégie des seuils et porosités permettra une approche globale de la sécurité dans le secteur, répondant aux besoins des diverses parties prenantes tout en revisitant la qualité des bordures et accès aux prismes de la structure paysagère et de mobilité de ce quartier en transformation.

Les paramètres sécuritaires ont beaucoup changé au cours de ces vingt dernières années. La sécurité du personnel des organisations internationales est aujourd'hui une préoccupation majeure, entraînant des transformations conséquentes dans le territoire du Jardin des Nations. Les projets sécuritaires d'envergure répondant aux exigences internationales renforcent les ruptures sur ce territoire. Dans ce contexte, les seuils et les porosités sont repensés dans leur importance à l'échelle du Jardin.

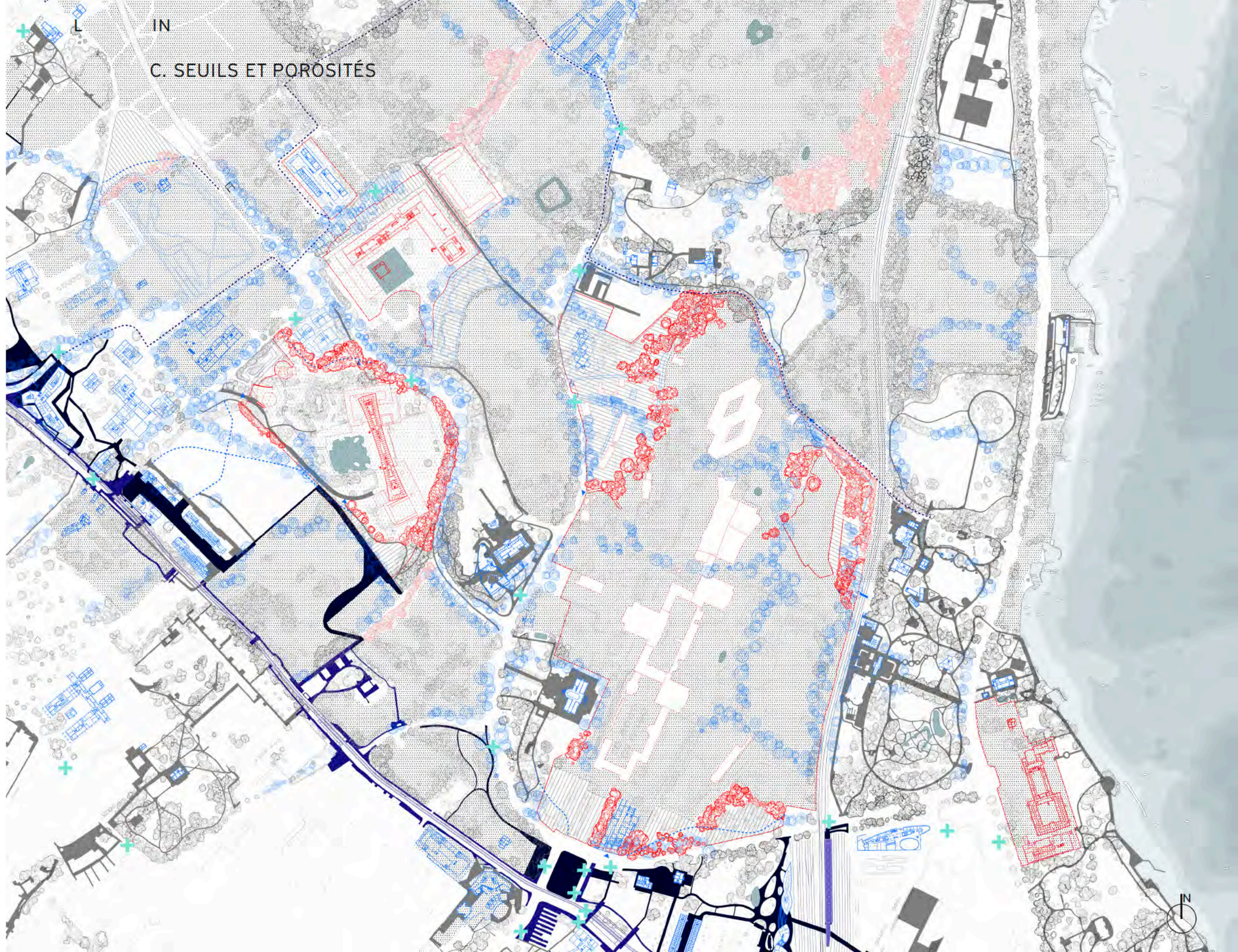
Une approche proactive cherchera à obtenir des accords entre les différents acteurs impliqués sur les concepts en amont des projets et avant le début des processus de planification. Le support de la discussion sera celui des déplacements et de la qualité de l'expérience continue du quartier pour toutes et tous, ceci afin d'éviter les considérations unilatérales en matière de sécurité. L'ambition d'un territoire cohérent et qualitatif sera partagée par les collectivités publiques de l'État hôte et par les acteurs des affaires internationales, notamment au travers du COPIL SP.

Genève comme lieu de gouvernance mondiale, symbole d'un arbitrage pacifique des conflits offre grâce à son patrimoine et sa richesse paysagère un cadre de négociation exceptionnel. L'entretien et la mise en valeur de cet héritage sont profitables à toutes et tous. Les instruments de la discipline sécuritaire seront envisagés de manière interconnectée avec les procédés d'aménagement paysager afin de transformer les limites en seuils et de contribuer à la qualité de l'espace public.

Alors que l'inaccessibilité de certains terrains permettra la formation de milieux protégés pour certaines espèces, l'ouverture publique éphémère et partielle de certains sites contribuera à l'activation du Jardin. Le territoire sera dès lors expérimenté différemment et favorisera les synergies entre les multiples utilisateurs et habitants du secteur.

En considérant les enjeux sécuritaires de manière transversale, il devient possible d'innover de manière collective face à cet enjeu global, et de contribuer au maintien du Jardin comme hôte du multilatéralisme.

IN
C. SEUILS ET POROSITÉS

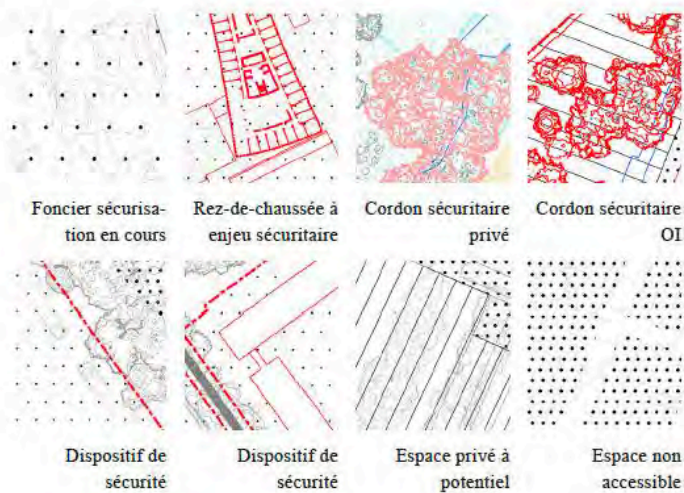


A

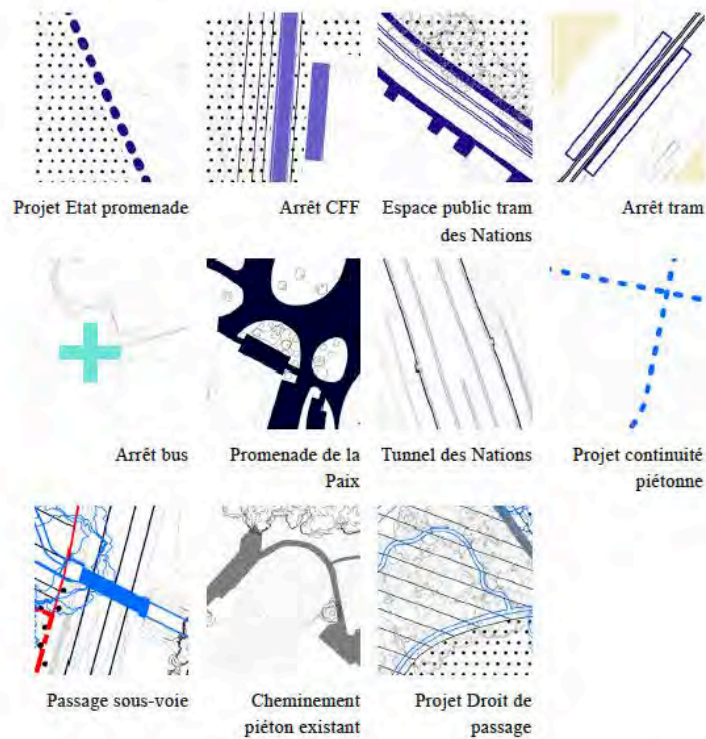
L

IN

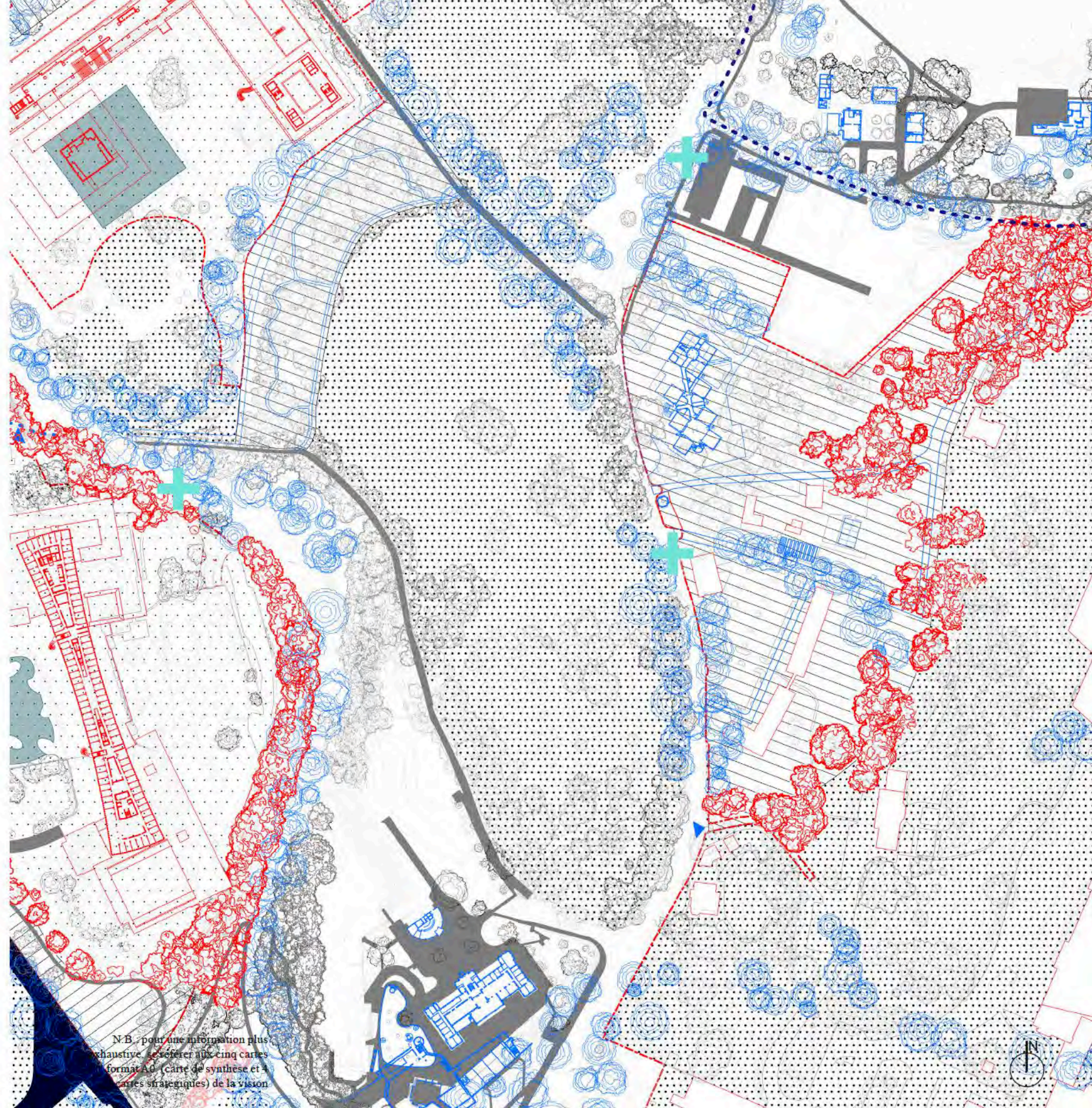
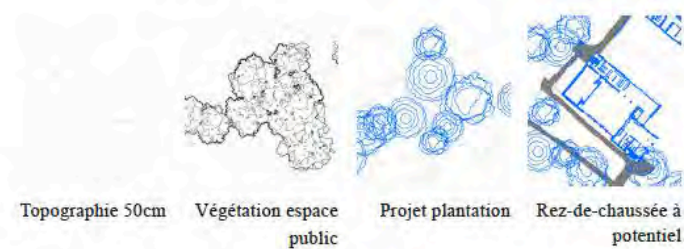
Sécurité



Mobilité



Général





D. POTENTIELS À ACTIVER

La stratégie des potentiels à activer est basée sur une analyse transdisciplinaire identifiant et localisant des potentiels et des lieux spécifiques, construits et non construits, pouvant participer au déploiement du Quartier-paysage comme lieu de vie commun et en transition.

Le Jardin des Nations est aujourd'hui reconnu et défini comme un territoire hôte pour les activités de la Genève internationale. Cette vocation se superpose néanmoins à d'autres activités, d'autres réalités et d'autres possibilités. La définition d'un secteur mono-fonctionnel ne suffit pas à faire de ce territoire un acteur dans la transition nécessaire du Grand Genève. Ses richesses, témoins d'un passé rural – avec les vestiges de grands domaines, maisons de maîtres, château, serres, prés, vergers – et d'un patrimoine architectural moderne remarquable, composent un territoire singulier unique à Genève.

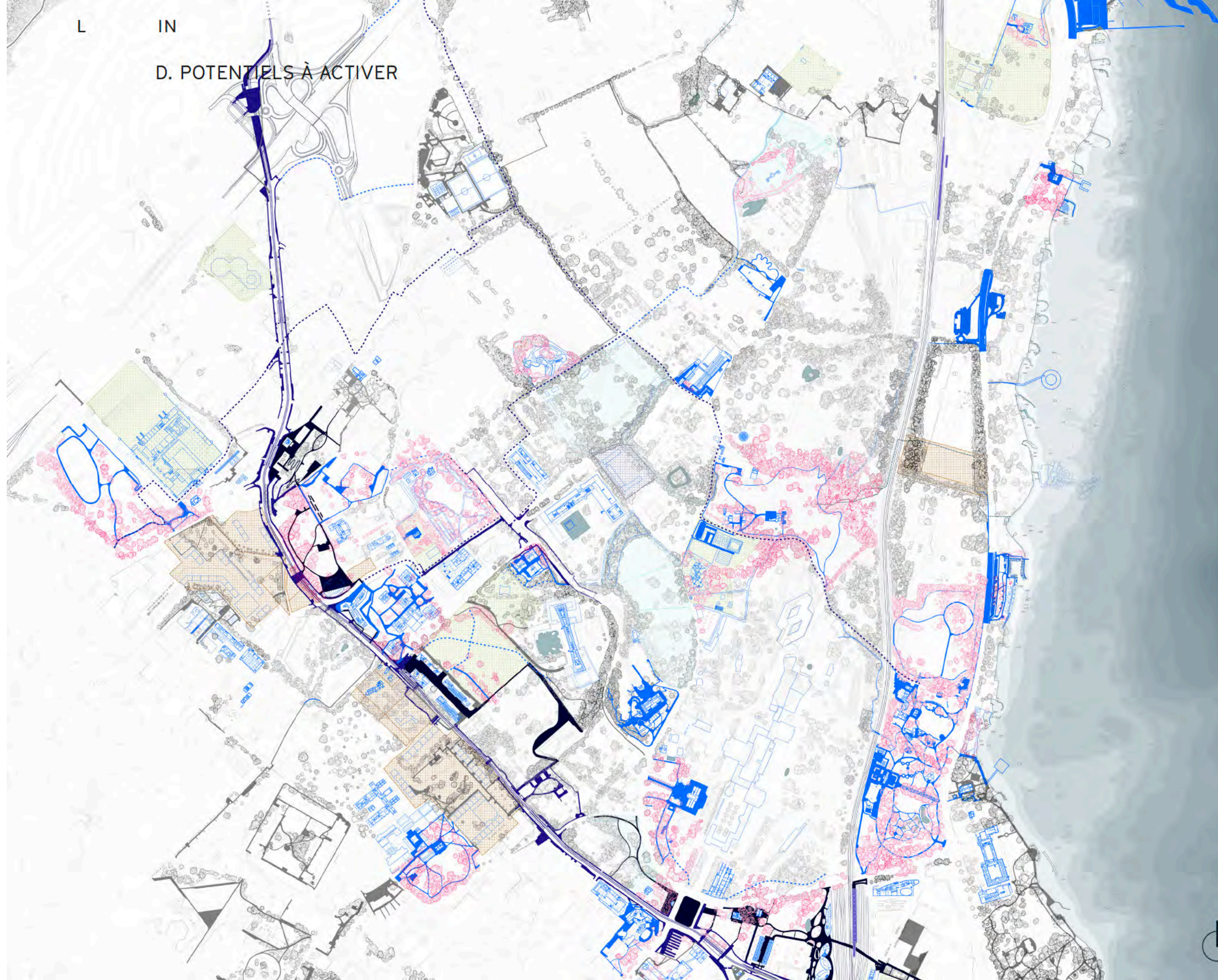
Cet héritage bâti et paysager témoigne d'une histoire d'échanges entre Genève et l'international qui doit continuer à prendre place au sein du Jardin et dont les potentiels multiples doivent être déployés. Le patrimoine de sericulture présent au travers du territoire rappelle que le Jardin est également un lieu de vie, de relations productives et d'interdépendance avec l'entier du vivant.

Ce patrimoine architectural et paysager doit être rendu accessible et actif.

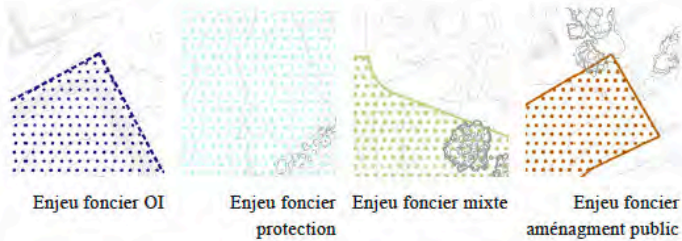
La protection de ce patrimoine, mais aussi l'entretien et l'activation sont nécessaires afin de transformer le Jardin des Nations en un lieu attractif et vivant s'adressant à un large spectre d'utilisateurs et engageant une multitude d'activités. De nombreuses actions, d'échelles différentes et de temporalités variables, permettront de répondre de manière sensible et située aux enjeux de ce territoire complexe, en mutation.

Ainsi, une série de lieux modestes rendant possible restauration, activités quotidiennes et culturelles sera mise en place dans ou en prolongation de cette structure patrimoniale. Il s'agit d'une part de renforcer la qualité et la singularité de chaque lieu, d'autre part de les relier par un continuum public. Les notions d'accessibilité et d'attractivité programmatique seront mises en perspective dans la constitution d'un réseau de potentiels, proposant de vivre le Jardin dans son épaisseur.

D. POTENTIELS À ACTIVER



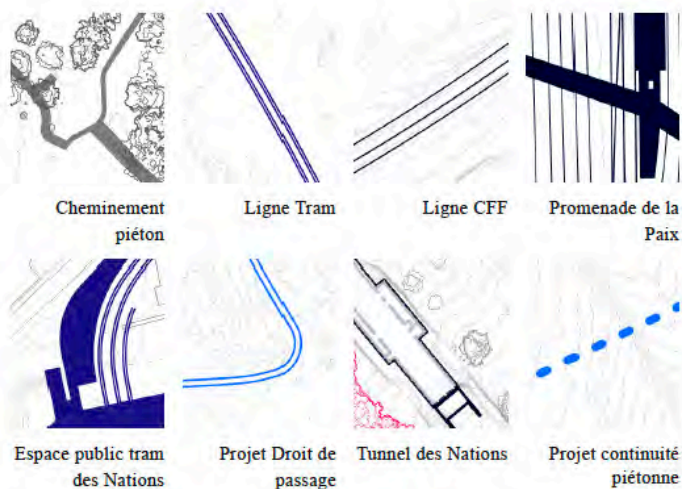
Foncier



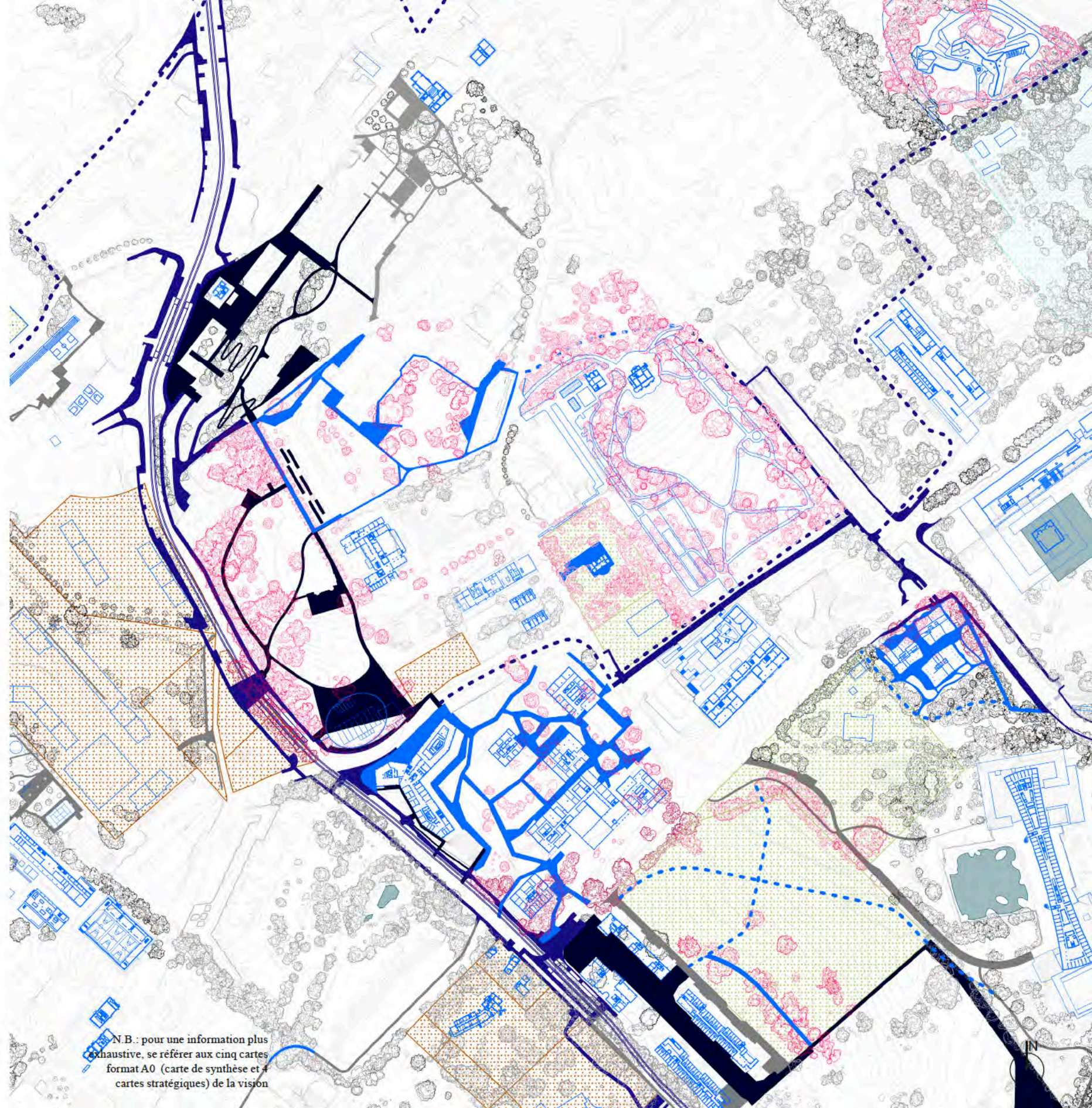
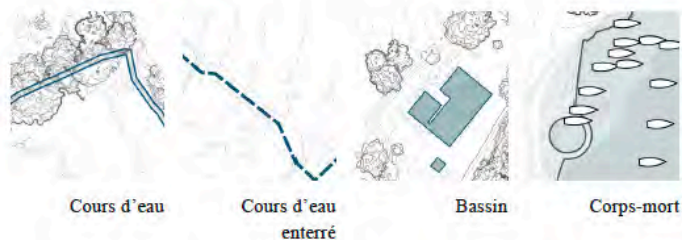
Activation



Mobilité



Hydrographie



N.B.: pour une information plus exhaustive, se référer aux cinq cartes format A0 (carte de synthèse et 4 cartes stratégiques) de la vision



3.2 Transversalité des stratégies : une cartographie évolutive

Les cartographies des stratégies et de synthèse sont évolutives. Pour garder leur force en tant que guides pour la mise en oeuvre de la vision, elles doivent être actualisées de manière récurrente. Ces actualisations sont à réaliser en lien avec les différents projets portés par la curation territoriale et les autres projets d'envergure qui concerneraient ce territoire.

Se saisir de la transversalité

La vision met en avant quatre stratégies interconnectées qui sont spécifiques mais en même temps transversales. Les cartes stratégiques entrent donc en dialogue avec les thématiques classiques de l'aménagement (mobilité, environnement, aménagement, sécurité) mais invitent à des processus moins linéaires en termes de temporalités et de champs disciplinaires. Il est important de ne pas chercher à ramener chacune des cartes aux thématiques qui lui paraissent le plus liées, mais d'embrasser au contraire la transversalité initiée également dans tous les aspects de la réception des cartes et les processus qu'elles impliquent.

Itération et expérimentation

Les stratégies transversales nécessitent des processus parallèles menés à travers les domaines. Il est donc évident que le flux d'informations sera non seulement trans-disciplinaire mais également constant et évolutif partout où des personnes, des experts, des parties prenantes ou des citoyens pensent, analysent, travaillent et imaginent. Des études seront menées par des experts, des ateliers ou des forums seront animés par des services des collectivités publiques et la Curation territoriale, des projets seront testés dans des phases de préfigu-

ration, des protoprojets seront montés, et tout cela en parallèle. Les cartes transversales proposent une information et des stratégies toujours ouvertes aux ajustements et infléchissements inhérents à une transformation collective du territoire et des pratiques.

Cartographie évolutive

Suivre l'évolution de la densité de l'information est crucial pour créer des synergies entre les parties et pour l'ensemble, et pour ne pas perdre l'information au fil du temps. Les instruments de l'architecture, de la géographie et de l'urbanisme, tels que les cartes, les diagrammes et les plans, constituent une base solide pour une telle entreprise.

Dans le contexte de la Démarche contributive, nous proposons une cartographie évolutive qui suit et accumule des informations à des étapes itératives récurrentes. Cela garantit, d'une part, que les informations produites dans les différents domaines trouveront leur place dans un format qui situe les idées dans l'espace et, d'autre part, que les informations sont toujours situées et non abstraites.

La méthodologie des cartes évolutives présentée ici mélange le code et les données réelles accessibles sur les géo-plateformes. Elle dessine l'infor-

mation à un état, et les potentiels en vue, tout en actualisant constamment l'information au fur et à mesure que le temps évolue : des projets sont développés par les services et les planificateurs, des idées émergent, de nouvelles initiatives naissent, de nouvelles nécessités et connaissances deviennent évidentes. Tous ces aspects exigent qu'une carte, un plan, un document juridique et les outils en général soient capables de tenir compte de l'évolution dans le temps et l'espace.

Par conséquent, les cartes évolutives ne peuvent jamais être considérées comme achevées. Contrairement à un plan directeur, qui offre une flexibilité limitée, les cartes évolutives sont des outils qui permettent l'évaluation, le dialogue, le questionnement et la planification stratégique à tout moment, en incluant la possibilité de bifurcations majeures et de nouvelles orientations. Pour conserver ce rôle, les cartographies seront constituées comme base de donnée digitale actualisable par des personnes formées au gré du développement de la curation territoriale.

Implication de tous et toutes

Il est important de mentionner que la transversalité se produit naturellement dans les projets. Tout projet répond aux désirs de nombreux acteurs et exige des compétences dans de nombreux domaines. L'aspect évolutif du temps, présent dans les projets et les projets, du petit festival aux grands développements urbains, facilite l'implication des acteurs à un stade très précoce d'un processus. Dans l'optique d'une vision cohérente, il est crucial d'insister sur l'im-

portance de réunir tous les acteurs, à commencer par les services et autorités impliqués dans l'une ou l'autre des stratégies. Par exemple, tout projet axé sur la mobilité doit impliquer des acteurs de tous horizons - biologistes, spécialistes de l'espace public, sociologues, artistes, architectes, rêveurs, citoyens - en plus des ingénieurs des transports. Pour obtenir les meilleures synergies, il faut inclure les citoyens et les parties prenantes de manière coordonnée, et établir des liens avec les initiatives existantes ou les objectifs identifiés comme étant d'intérêt public.

Faire sens de la multitude

Les processus interconnectés sont complexes par nature. Les visions unifiées, singulières et exclusives se sont révélées incapables de faire face aux multiples défis auxquels notre planète et nous-mêmes sommes confrontés aujourd'hui. L'hétérogénéité et la multitude sont riches et fertiles, la diversité et la biodiversité sont les fondements nécessaires de la vie.

Comme dans l'entretien d'un jardin et le «curare» d'une condition, la curation consiste à rassembler cette richesse de diversité et de multitudes. La curation permet d'y donner du sens, à travers l'immense variété des êtres et de leurs désirs. Pour vivre avec cette complexité souhaitable, la communauté des contributeurs et des contributrices des forums a imaginé le concept de Curation territoriale pour le Jardin des Nations : pour faire sens ensemble à travers ce jardin, et en vue d'un territoire à la fois local et planétaire.

3.3 Curation territoriale : vers une nouvelle gouvernance

Un organe central de gouvernance partagée entre les acteurs du territoire, appelé 'Curation territoriale' est proposé afin de permettre des processus interconnectés entre les disciplines et les divers acteurs qui constituent nos sociétés. Il mettra en relation les aspects d'environnement, de sécurité, de développement et de mobilité et mènera chaque projet dans une perspective transversale d'intérêt public et de transition socio-écologique.

Emergence d'un besoin

Dans le contexte de la Démarche contributive menée pour l'élaboration de la vision, des marches à travers le territoire du Jardin ont été partagées avec celles et ceux qui l'habitent et le pratiquent. L'idée et la nécessité d'une curation territoriale a émergé au travers de ces discussions en mouvement, et des récits accumulés des désirs et des difficultés à opérer en relation et en synergie.

Faciliter l'engagement

Le territoire du Jardin des Nations, mais également sa structure de gouvernance, sont aujourd'hui entremêlés avec des dynamiques globales qui rendent toute action située à l'échelle du Jardin des Nations complexe. La présente Vision situe la nécessité d'une gouvernance transversale comme un élément clé pour créer des synergies entre les services au niveau cantonal et communal, et avec les acteurs du secteur. De nombreuses initiatives existent, mais la coordination peut et doit être améliorée. La création d'une entité de coordination, la Curation Territoriale, a été identifiée comme un instrument essentiel pour faire avancer un modèle de gouvernance coordonnée. Cette curation fonctionnera en parallèle et en complément des insti-

tutions politiques ou des gouvernances institutionnelles déjà en place.

Au travers de la curation territoriale, l'objectif est de faciliter les engagements et actions transversales dans et pour le quartier, en les faisant entrer en résonance. De cette manière, les différentes entités constituantes du Jardin des Nations trouvent dans la curation territoriale l'interface leur permettant de pratiquer et d'incarner les valeurs qu'elles promeuvent à diverses échelles vis-à-vis du milieu spécifique auquel elles participent à Genève: la transition du Jardin des Nations, la mise en œuvre du Plan Climat et la poursuite de l'initiative sont d'intérêt public.

Curation expérimentale

La Démarche contributive menée au cours de l'année 2021 pour l'étude interdisciplinaire du Jardin des Nations a constitué une première forme de curation. Elle a permis de ressentir et d'affirmer collectivement la nécessité de processus plus transversaux, et d'identifier des enjeux communs à un certain nombre d'acteurs. La vision propose de poursuivre cette démarche au cours de l'année 2022 avec une phase expérimentale de mise en place de la curation comme structure de gou-

vernance au travers d’un processus contributif.

Lors de la phase expérimentale, plusieurs aspects de la curation seront développés: statut légal, objectifs, fonctionnement, ressources humaines et financières... La curation sera constituée en parallèle de la mise en oeuvre de premières actions proposées par la vision. Une dynamique mutuelle entre la mise en oeuvre de projets transversaux pour le territoire et la mise en place de la structure de gouvernance permettra d’expérimenter la complémentarité des différentes facettes de la vision. A terme, la curation deviendra indépendante de la démarche qui l’a initiée.

Structure

La Curation Territoriale sera formée par une série de personnes aux capacités transdisciplinaires, internes et externes aux institutions gouvernementales. Une structure temporelle de rencontres sera fixée, avec des tâches à effectuer par les différents membres fixes de l’organe entre deux rencontres ou collectivement lors de celles-ci. D’autres membres sont invités sur une base temporelle et selon les compétences additionnelles requises. Des capacités en matière d’urbanisme, de culture, de politique, d’ingénierie, de finances, etc. seront nécessaires. Ces différentes rencontres prendront place au sein du Jardin des Nations, permettant de continuer d’en explorer collectivement les lieux de rencontre existants et d’étendre les possibles à partir de ce travail.

Format légal

Pour le financement des projets eux-mêmes et pour assurer la continuité dans le futur, des modèles d’organes juridiques (association, fondation, autre) devront être évalués. Ils devront permettre une forme cohérente de financement pour les projets d’urbanisme transitoire et de portée culturelle à court terme, et en même temps permettre l’évolution en vue d’un développement cohérent à long terme du secteur pour les projets urbains, les travaux d’infrastructure, à grande et petite échelle. Des conseils juridiques, politiques et économiques seront sollicités pour trouver le véhicule juridique adéquat. En termes de financement, le format doit permettre d’être alimenté par des entités privées, publiques et institutionnelles.

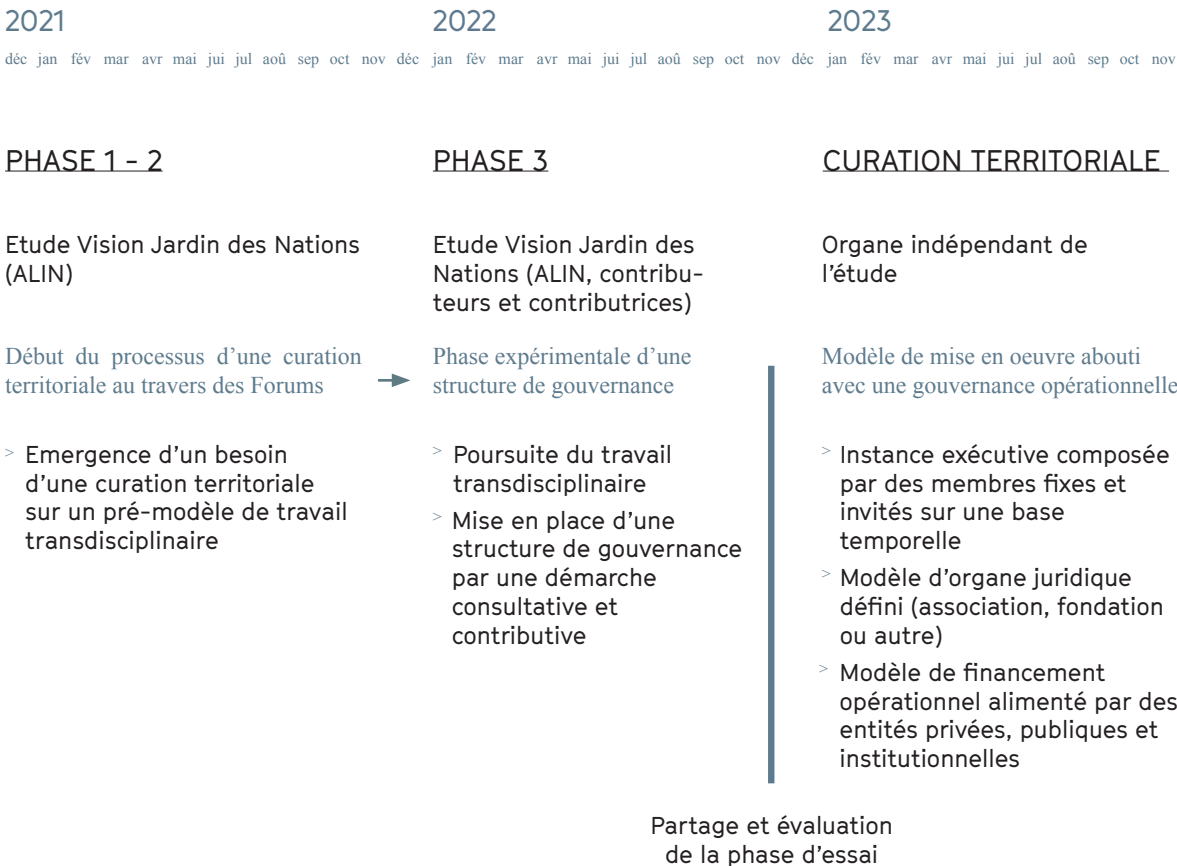
A la fin de la phase 3, tous les résultats de la Curation Territoriale, ses formes de fonctionnement, sa configuration de personnes et d’acteurs, ses formats juridiques et de financement, et les effets et valeurs qu’elle produit via les projets pourront être partagés et évalués.

Digital

La Curation Territoriale collaborera à d’autres instruments liés à des initiatives existantes et émergentes telles que l’initiative cantonale du 3DD et sa plateforme, ou encore des plateformes d’urbanisme open source visant à un partage du patrimoine informationnel produit lors de telles études d’urbanisme. Sur le plus long terme du déploiement de cette entité de curation, le parallèle avec Un Jardin des Nations - Digital

Commons pourrait permettre un large partage d’idées, d’informations et de projets afin de favoriser les synergies à tous les niveaux de gouvernance.

FONCTIONNEMENT DE LA CURATION DANS LE TEMPS



3.4 Image et communication

L'avancée dans la mise en oeuvre de la vision Jardin des Nations — Quartier Paysage dépend de la manière dont les différents acteurs du territoire concernés sont capables de s'en saisir. La communication de la vision comme un outil de planification et d'expérimentation impliquant à la fois court et long terme est primordiale. Cette communication est pensée comme incrémentale, au travers de divers formats de présentation de la nouvelle image et des processus visés, et de la mise en place de collaborations pour préciser et moduler de manière collective l'image du Quartier-paysage.

Curation et communication

Avec des membres issus de différents domaines d'expertise et représentant différents acteurs du territoire, équipés d'outils inédits, tels que les cartes stratégiques et la carte des curseurs, la Curation territoriale sera une instance de découverte et de gouvernance partagée et commune du territoire et du Quartier-paysage — Jardin des Nations. Un défi crucial dans ce contexte est la communication.

Communiquer l'émergent

La vision Jardin des Nations — Quartier-paysage se propose comme un type d'image particulier. La vision n'est pas une image figée d'un territoire dans le futur, mais une image souple, assez parlante pour initier des désirs, des objectifs et des processus, et assez vague pour ne accueillir les conséquences des trajectoires d'expérimentation qu'elle génère. Communiquer une telle ouverture, engendrer des qualités émergentes, nécessitera un changement de paradigme dans les modalités de communication et de réception de l'image - passer de l'illustration externalisée à la stimulation de l'imagination.

Visibilité et accessibilité

Un aspect important pour cette

communication en mouvement est l'information. Les processus ne doivent pas se dérouler dans l'ombre, ils doivent être accessibles. Les outils qui prennent en compte les aspects temporels des processus, comme la cartographie évolutive, permettent d'assembler de nombreuses couches d'information, des potentiels aux idées en passant par les projets en cours. Une plateforme numérique à code source ouvert est envisagée pour permettre l'accès et l'échange d'informations. Nous proposons que l'ouverture et l'accessibilité des informations constituent l'un des piliers de la communication.

En outre, un lieu où l'on pourrait consulter les cartes en grand format, les imprimer et les mettre à jour à intervalles réguliers, serait également un grand atout de communication. Ces installations pourraient faire l'objet de courts événements de communication festifs, qui participeraient graduellement à augmenter le cercle des contributrices et contributeurs potentiels à la vision et à sa mise en oeuvre au travers des prototypes.

Imaginer des situations

Ce type d'information gagnera en force s'il est complété par des images évocatrices et des références qui

parlent de la nature évolutive des processus eux-mêmes. Les images évolutives sont puissantes lorsqu'elles évoquent l'imagination d'un avenir souhaitable, même s'il est incertain. Notre imagination est un médiateur puissant qui nous aide à faire preuve de curiosité, à nous ouvrir à l'incertitude et à accepter des résultats inconnus. En même temps, nous devons transmettre l'expérience vécue, par le biais de récits, mais aussi d'images fixes. Par exemple, le film et les photos qui racontent l'expérience collective conçue par Francis Alys et 500 personnes dans «When faith moves mountains» sont capables de transmettre la force de cette expérience collective: ces images nous touchent au-delà du visuel. Nous ne nous contentons pas de regarder, nous imaginons une situation - nous y prenons part. Une telle expérience nous donne accès aux valeurs et aux images qui se dessinent au travers de tels processus.

Incarner une nouvelle image

La Vision propose donc de co-construire les images d'un futur souhaitable avec les experts, la population et les parties prenantes. La vision d'un jardin qui sera vécu comme une continuité complexe, avec des gradients d'accessibilité et un domaine public soigné : de nouvelles plantations constituent des conditions de seuil et remplacent les barrières émoissées ou les clôtures de barbelés. Les portails jouent un rôle d'interface. Les nouvelles constructions seront structurées par le paysage lui-même, le mouvement dans

le Jardin sera d'un rythme plus fluide et multimodal. Ces images peuvent être véhiculées par les lieux et le quartier eux-mêmes, par ses éléments bâtis et non bâtis, par sa végétation et son territoire. Ainsi, le Jardin des Nations Quartier-paysage va opérer et valoriser de nouveaux imaginaires. Il sera l'image d'un monde en mutation. Dialogique, et inclusif, le quartier-paysage doit incarner les messages qu'il veut transmettre.

Une campagne concertée

Tout cela nécessite des outils de communication précis et professionnels - une tâche partagée qui doit être soigneusement orchestrée par les services et instances concernés des communes et du canton, mais aussi en collaboration avec la population, la Curation territoriale et les autres acteurs concernés, notamment la Genève internationale, qui détient déjà un savoir-faire, des plateformes et des pratiques de communication établies.

Une campagne de communication concertée accompagnera les projets de transformation, les nouveaux paysages, les événements culturels et populaires. Le Quartier-paysage sera un média s'adressant aux communautés, locales et du monde entier. Les nouveaux projets urbains, les petits rassemblements de quartier ou les événements culturels autour des arts vivants résonneront en oscillation mutuelle avec les activités d'une Genève diplomatique co-habitante du Jardin.





4 Actions modulaires

4.1 Curseurs d'action : mise en lumière des potentiels du territoire

4.2 Survol des curseurs

4.3 Carte des curseurs

4.4 Fiches des curseurs

A. ENJEU FONCIER - POSSIB. OI

B. ENJEU FONCIER - MIXTE

C. POTENTIEL BÂTI - POSSIB. OI
ET/OU ACTIVITÉ

D. INTERFACE MOBILITÉ LACUSTRE

E. FRANCHISSEMENT

F. TRAVERSÉE D'AXE DE QUALITÉ

G. ACTIVATION RESTAURATION

H. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

4.5 Protoprojets : exemple
d'application concrète des
stratégies transversales

4.6 Activation par les protoprojets

A. VOIES - RIVE

B. NATIONS - FORUM TERRA

C. PROMENADE DE LA CRÊTE

4.1 Curseurs d'action : mise en lumière des potentiels du territoire

La carte des curseurs est un outil d'action dont chaque proposition est en rapport avec les stratégies issues de la vision et l'échelle du territoire. Les curseurs sont des potentiels situés. Ils peuvent être mis en œuvre dans le temps, en relation avec les différents projets qui émergeront. L'outil est à la fois opérationnel, situé et itératif, à l'image des actions nécessaires à la mise en œuvre de la transition.

Carte des curseurs

En prolongement des quatre stratégies interconnectées, la vision met en avant le concept de Curseurs. Ces curseurs sont marqués dans la Carte des curseurs. Tous les curseurs constituent une liste non exhaustive de potentiels à activer.

Statut du curseur

Un curseur présenté ici fonctionne de manière similaire à un curseur sur un écran d'ordinateur. Il indique l'emplacement actuel de l'attention ou de l'action à impliquer. Il est important de noter qu'un curseur n'est pas défini en termes d'extension, de taille d'intervention ou de nature d'action impliquée. Il indique simplement un point de départ localisé. Toute action dépendra des pré-occupations contextuelles, comme par exemple la grammaire d'une phrase dans le cas d'un document texte, ou le contexte légal, matériel ou spatial d'un site. En ce sens, le curseur souligne l'importance de l'emplacement, et marque verticalement un lieu d'intervention potentiel. Nous préférons la dimension d'axe vertical du curseur et sa localisation précise dans un territoire - par opposition à une parcelle définie par son extension, ses droits de propriété, ses contraintes juridiques ou sa condition de réseau, par exemple en

termes d'accès aux infrastructures de mobilité. En fait, ces conditions peuvent toutes évoluer dans le temps, tandis que les conditions territoriales, matérielles et spatiales seront plus persistantes.

Mise en réseau

La carte des curseurs est donc un outil important pour le développement futur du Quartier-paysage — Jardin des Nations. Elle montre la corrélation de nombreux lieux de potentiels dans leur condition spatiale et territoriale. L'interrelation des curseurs ou des potentiels est essentielle car elle permet de repérer, de comprendre ou de relier les potentiels des lieux eux-mêmes, mais aussi des initiatives ou des projets en cours sur un territoire plus large. La carte permet donc la mise en réseau des acteurs pour qu'ils deviennent des partenaires de la transformation actuelle et future du Quartier-paysage.

Avec cet outil, les négociations peuvent être menées de manière proactive, par exemple comment les questions de sécurité peuvent être menées dans le contexte des questions de biodiversité, de mobilité, ou autres. En combinaison avec les cartes des stratégies, cet outil permet de dynamiser des projets à partir d'un intérêt partagé, en complément

d'autres outils, qui servent à engager la transition écologique (comme par exemple le Plan Climat).

Dimension prospective

La complémentarité et la nature spatialisée des curseurs permettent d'anticiper les transformations plusieurs étapes plus loin dans le futur, si on les compare à un plan directeur qui inclut normalement beaucoup moins de dimensions de temps, d'espace, de données et d'informations, ou de réseaux d'acteurs importants dans un contexte. En combinaison avec la nature transtemporelle des projets - à travers des proto-projets, des actions le long d'un urbanisme transitoire, ou la liaison d'événements culturels dans l'espace-temps - la carte des curseurs offre un tableau stratégique pour l'action dans le temps, à jouer non pas par les autorités ou les acteurs privés du territoire seuls, mais dans un dialogue interactif où les partenaires avancent des idées, guidés par la Curation territoriale en vue d'une transition responsable et dans l'intérêt public.

Structure de l'outil

Chacun des curseurs a un numéro. A tout moment, la liste des curseurs présente un état non exhaustif des potentiels. De même, il existe d'innombrables potentiels qui n'apparaissent pas encore dans la carte, mais qui peuvent faire leur apparition à tout moment dans le futur. Les curseurs sont organisés selon des types d'enjeux et d'action, qui vont de potentiels fonciers à des activations par la restauration, à des aménagements pour de nouvelles conti-

nuités publiques... Néanmoins, il est nécessaire de garder en tête que pour chaque curseur, il s'agit surtout de pointer un potentiel encore non déterminé complètement, dans l'objectif de générer de nouveaux processus collectifs et des actions toujours transversales.

Cette dimension processuelle est explicitée dans les Fiches des curseurs. La liste est en même temps l'index des fiches de curseurs. Chacune de ces fiches est un document ouvert qui répertorie des données et des informations générales sur le site, les acteurs potentiels, l'histoire récente ou moins récente, ou des aspects similaires d'intérêt. L'accessibilité de ces informations vise à créer une compréhension plus interconnectée pour les acteurs d'un processus. Les services et les autorités, en collaboration avec la curation territoriale et d'autres experts, mettront à jour les fiches des curseurs et la carte des curseurs à un rythme similaire à celui des cartes évolutives.

4.2 Survol des curseurs

A. ENJEU FONCIER - POSSIBILITÉ OI

A01	CFF transformation	89
A02	Centre entretien CFF	90
A03	Terrain Parking Sécheron	91
A04	OMS	92
A05	Développement parcelle OIT	93
A06	Parking Dupont - Développement de Susette	94
A07	Parcelle Etat - privé Bellevue	95

B. ENJEU FONCIER - MIXTE

B01	Terrain ONU Nations	96
B02	Petit Morillon	97
B03	Tennis + Ecole internationale	98
B04	Terrain crèche des Morillons	99
B05	Terrain Parc Château Pictet	100
B06	Terrain Grand-Saconnex - WYWCA	101
B07	Palexpo	102
B08	Parcelle 4057	103
B09	Parcelle en mutation DP communal Bellevue	104

C. POTENTIEL BÂTI - POSSIBILITÉ OI ET/OU ACTIVITÉS

C01	Palais Wilson	105
C02	Château et parc de Penthes	106
C03	Villa Rigot	107
C04	Villa Mazaryk	108
C05	Villa Greta	109
C06	Pavillon Braillard	110
C07	Centre John Knox	111
C08	Villa domaine de Pregny	112
C09	Serres de Mont-Riant	113
C10	Villa et serres de Penthes	114
C11	Espace Gallatin Penthes	115
C12	Château Pictet	116
C13	Villa Bellvue	117
C14	Villa Rive-Belle	118
C15	Ancienne Ecole Internationale	119
C16	Villa des Feuillantines	120
C17	Terrain Serres Chambésy	121

D. INTERFACE MOBILITÉ LACUSTRE

D01	Jardin botanique	122
D02	Reposoir	123
D03	Vengeron	124

E. FRANCHISSEMENT

E01	Autoroute Pregny - Bellevue	125
E02	Tuileries - Vengeron	126
E03	Chambésy - Vengeron	127
E04	Domaine de Penthes - Pregny Parc	128
E05	Chemin de Chambésy - Chemin du Vengeron	129

F. TRAVERSÉE D'AXE DE QUALITÉ

F01	Pâquis - Perle du lac	130
F02	Avenue de France - Perle du lac	131

G. ACTIVATION RESTAURATION

G01	Kiosque Nations	132
G02	Garage promenade de la Paix	133

H. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

H01	Place David Morse	134
H02	Aménagement public Impératrice	135
H03	Jardin de la villa de Pregny	136
H04	Place des écoles Chambésy	137
H05	Parking du Reposoir	138
H06	Passage gare de Chambésy - lac	139
H07	Aménagement public Campagne des Marronniers	140
H08	Allée de l'Ancienne Route	141
H09	Entrée de l'allée des Chênes	142
H10	Prolongation promenade de la Paix	143
H11	Espace public des Morillons	144
H12	Espace public des Nations	145
H13	Chemin de l'Impératrice modes doux	146
H14	Aménagement boulevard urbain Av. de la Paix	147
H15	Esplanade du lac	148
H16	Bords piétons du Gobé - Renaturation	149
H17	Place du village Chambésy	150
H18	Voie paysagère Route de Lausanne	151

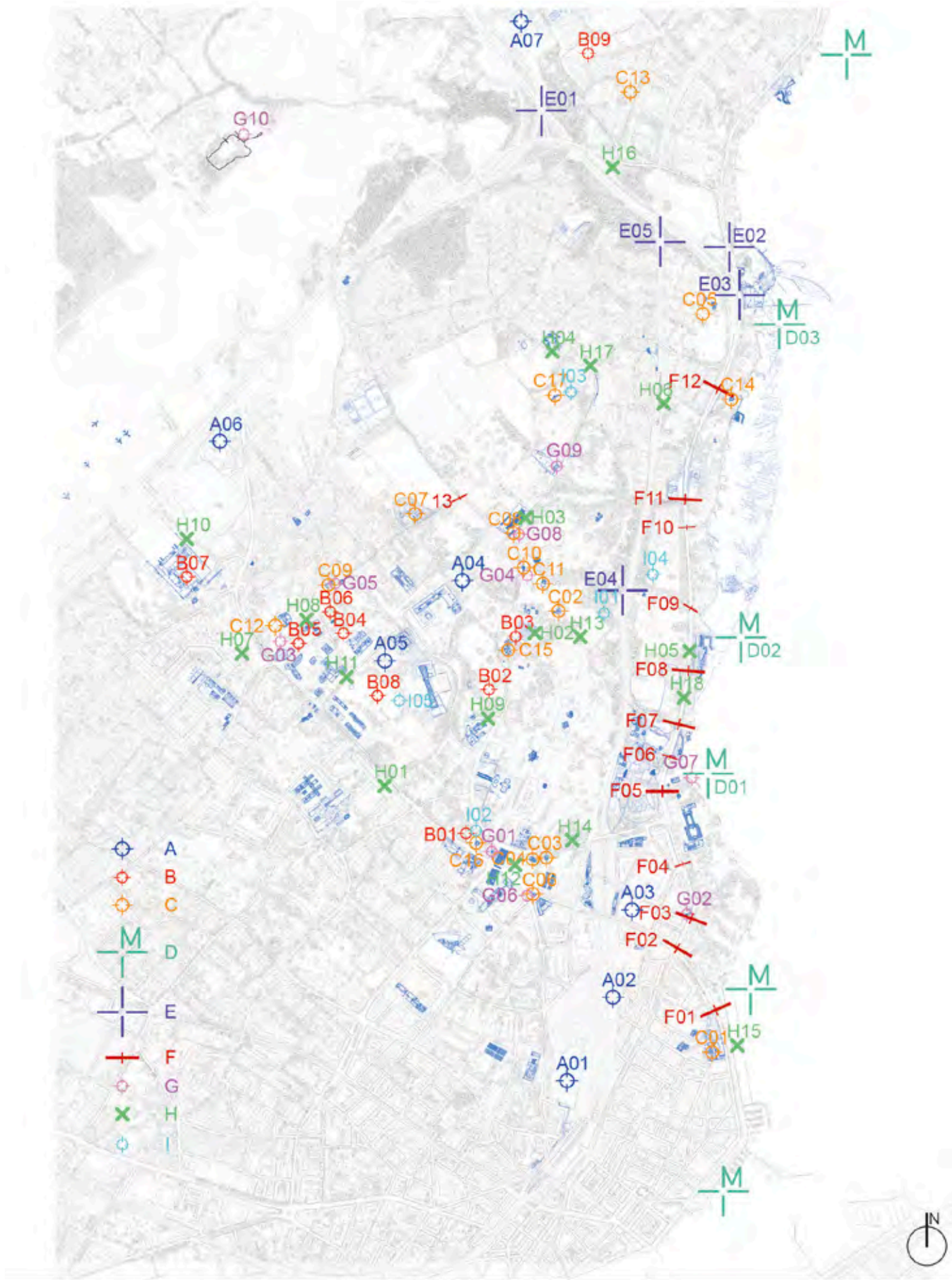
I. EXPÉRIMENTATION BIODIVERSITÉ

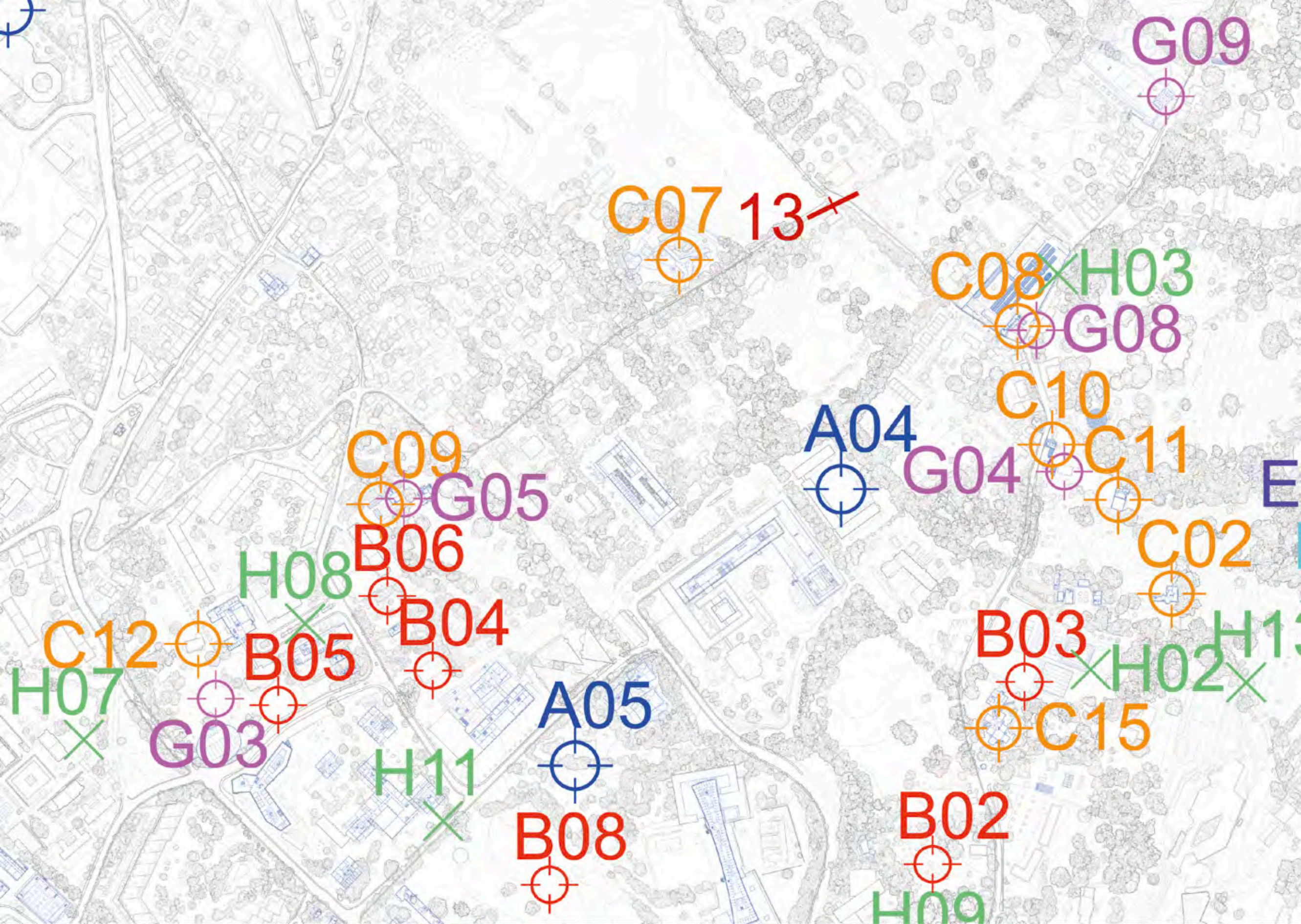
I01	Gestion des eaux domaine de Penthes	152
I04	Ecosystème de Pregny-Parc	153

4.3 Carte des curseurs



- A. ENJEU FONCIER - POSSIBILITÉ OI
- B. ENJEU FONCIER - MIXTE
- C. POTENTIEL BÂTI - POSSIBILITÉ OI ET/OU ACTIVITÉS
- D. INTERFACE MOBILITÉ LACUSTRE
- E. FRANCHISSEMENT
- F. TRAVERSÉE D'AXE DE QUALITÉ
- G. ACTIVATION RESTAURATION
- H. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
- I. EXPÉRIMENTATION BIODIVERSITÉ





4.4 Fiches des curseurs

A01 // Enjeu foncier – possibilité OI



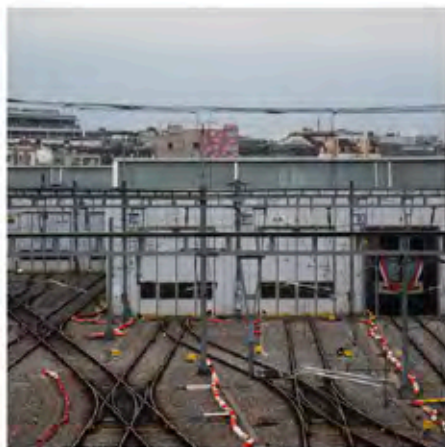
01 // CFF transformation
 Rue de Montbrillant 36-38, 1201 Genève
 Propriétaire: Postfinance
 Zone ferroviaire
 N° Parcelle:7036
 Surface parcellaire: 43 233 m2

ENJEUX
 Le bâtiment de la poste a progressivement été transformé de bâtiment purement postal en immeuble de bureaux. En 2019, il est reconverti et remis en état sur plus de 65 000 m2. L’attractivité de cette construction sera largement renforcé d’ici 2030 avec le développement arrière de la gare Cornavin en zone piétonne jusqu’en bordure du bâtiment, puis également avec l’extension de la gare et des fréquences. La rue de Montbrillant permet de rejoindre directement la place des Nations en bus, à pied ou à vélo. L’évolution éventuelle de ce bâtiment de bureau qui occupe une surface au sol considérable est à surveiller. Son emplacement, proche du quartier des Nations et de la gare Cornavin, situé dans un maillage de mobilité douce, l’inscrit comme éventuel potentiel foncier pour l’accueil d’OI ou d’autres activités internationales qui nécessiteraient des surfaces de bureau importantes. Une présence de la Genève internationale au pôle de la gare serait une articulation intéressante à développer entre les Genève internationale et Genève locale. D’autres activités, comme par exemple le Impact Hub Genève qui promeut les ODD, se trouvent déjà à proximité.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ
 Long terme
ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)
 Postfinance, CFF, Ville de Genève, État de Genève
POINTS DE VIGILANCE
 Tenir compte de l’évolution des pratiques de la poste en lien avec le transport ferroviaire
CURSEURS RELATIFS
 A02, A03, F01

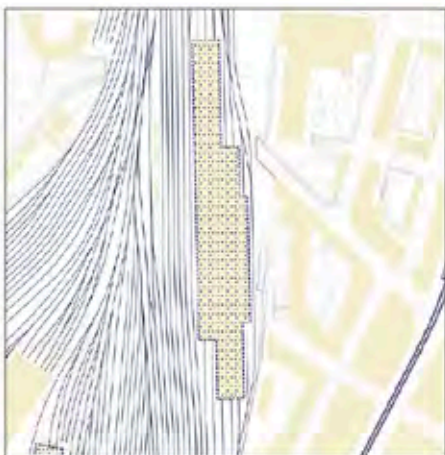
A02 // Enjeu foncier - possibilité OI



02 // Centre entretien CFF
 34 Rue du Prieuré, 1202 Genève
 Propriétaire: CFF
 Zone ferroviaire
 N° Parcelle: 4338
 Surface parcellaire: 53 905 m²

ENJEUX

Le centre d'entretien des voitures CFF, d'une hauteur de 10m, occupe une surface de 11'000 m². Destiné à l'entretien des trains, véritable halle industrielle, l'espace intérieur de travail est éclairé grâce aux sheds en toiture. Si le centre est actuellement encore en service, les CFF envisagent de déplacer ses activités dans un futur proche. Une étude devrait être lancée afin de réfléchir à une nouvelle affectation possible sur ce périmètre. Des exemples de densification à proximité de voies ferrées, hautement qualitatifs, dans d'autres villes suisses et européennes peuvent servir de références. L'emplacement à proximité du quartier des Nations est un avantage pour l'accueil d'OI, qui bénéficieraient également d'une visibilité le long des voies de chemin de fer, renforçant ainsi la présence de la Genève internationale dans l'imaginaire genevois. Cette densification permettrait de redéfinir le rapport entre la ville et la zone ferroviaire, par exemple en y intégrant un espace public qualitatif.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

CFF, Ville de Genève, État de Genève, IHEID, OI

POINTS DE VIGILANCE

Les nuisances sonores dues à la proximité des voies ferrées seront à prendre en compte dans la planification d'un nouveau programme. Les projets d'extension de la gare, liés à la densification du réseau ferroviaire, sont à considérer en amont.

CURSEURS RELATIFS

A01, A03, F01, H15

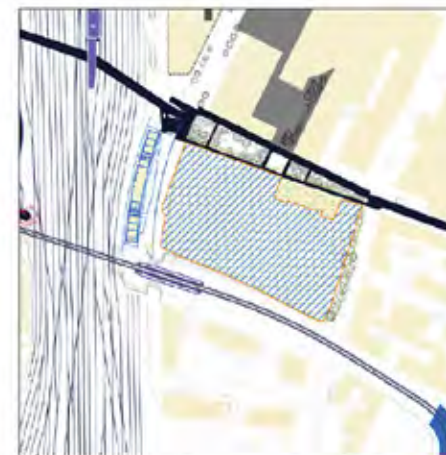
A03 // Enjeu foncier - possibilité OI



03 // Terrain Parking Sécheron
 Av. de Sécheron 15, 1202 Genève
 Propriétaire: Horizon South SA
 Zone: Industrielle et artisanale
 N° Parcelle: 5343
 Surface parcellaire: 16 126 m²

ENJEUX

Le parking extérieur d'une surface d'environ 14'000 m² entre l'IHEID et le campus Biotech représente un grand potentiel foncier. La parcelle bordée par l'avenue de France d'un côté et par la promenade de la Paix de l'autre est extrêmement bien connectée au réseau de mobilité douce et de transport en commun. Le bâtiment existant de substance architecturale de qualité devrait être conservé. La construction d'un immeuble de bureau pour l'accueil d'OI, de services ou de logements demanderait un déclassement de zone. Un projet d'agrandissement du campus Biotech comprenant une affectation complémentaire pour l'accueil d'OI et des services publics est en train d'être élaboré collectivement entre le propriétaire, l'État et la Ville de Genève. Par ailleurs, tout projet sur ce terrain devrait être pro-actif par rapport aux enjeux de porosité des sols, ici largement entamée. De nouvelles plantations devraient impérativement être pensées. Elles pourraient s'inscrire dans une démarche d'épaississement qualitatif de la promenade de la Paix initiale, participant à faire du segment Perle du lac/Place des Nations une généreuse déambulation publique. Le rapport topographique à l'avenue de France devra être pensé en conséquence. Dans le cadre d'une telle démarche, les enjeux sécuritaires liés à l'implantation d'une OI devraient être considérés très en amont.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

Roxbury, Ville de Genève, État de Genève, OI

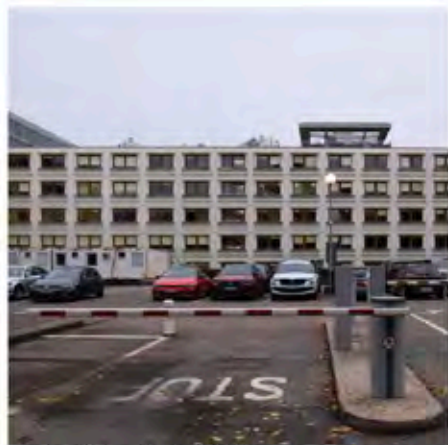
POINTS DE VIGILANCE

Le projet devra porter une attention particulière à une intégration cohérente dans le site et permettra d'articuler les différents tissus urbains adjacents et les connexions avec les axes de mobilité dont la parcelle est bordée.

CURSEURS RELATIFS

F02, F03, H12

A04 // Enjeu foncier - possibilité OI

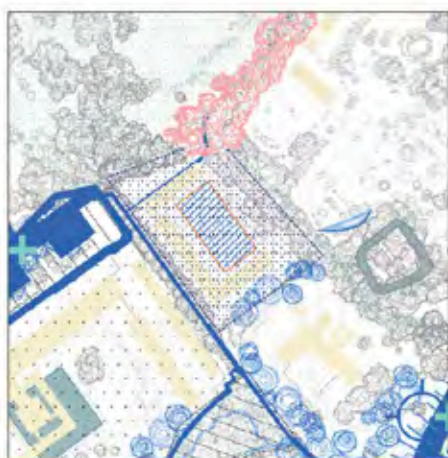


04 // OMS

Rue Rothschild, 1202 Genève
 Propriétaire: OMS
 Zone de développement 3
 N° Parcelle: 406
 Surface parcellaire: 14 967 m²

ENJEUX

Le futur des bâtiments de la parcelle 406 est questionné par l'Organisation Mondiale de la Santé et pourrait dans un futur proche faire l'objet d'une nouvelle exploitation. Cette parcelle, de part sa situation, entre le site de l'OMS et la Mission des États-Unis d'Amérique, est un potentiel intéressant pour l'accueil de nouvelles OI. Le cadre est qualitatif et en retrait des grandes artères bien que connecté. Son affectation et son concept sécuritaire seront à définir en fonction de l'évolution du site de l'OMS. Il est important de relever que l'allée d'arbres dans l'axe du chemin de Borgne revête une qualité paysagère importante. L'accessibilité publique de cet axe, dans la continuité du chemin Borgne, serait également un avantage certain pour l'expérience d'un continuum public dans le Jardin des Nations. Par ailleurs, si les négociations pour le passage du cours des Nobel continuent ou reprennent, le site prend une valeur plus importante en termes d'espace public et tout nouveau projet devrait y être rendu sensible. Quelques mètres en bordure de parcelle peuvent changer complètement la qualité d'un continuum piéton et vélo important et pertinent, car dénué de dénivelé.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

OI, OMS, État de Genève, Ville de Genève

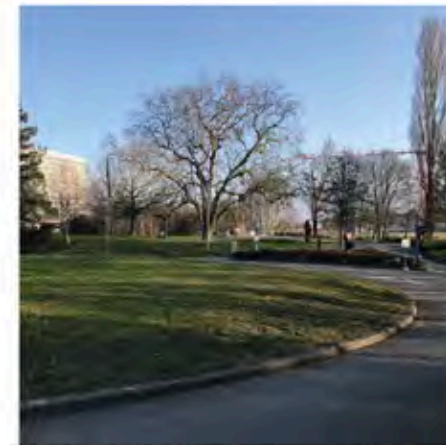
POINTS DE VIGILANCE

La proximité de la Mission des États-Unis qui revête un niveau élevé de sécurité sera à considérer. La situation évolutive du site de l'OMS et de l'ONUSIDA devra être suivie afin que le développement d'un continuum public en lien avec la promenade des Nobel soit intégré à la future affectation.

CURSEURS RELATIFS

B03, H13, H02

A05 // Enjeu foncier - possibilité OI

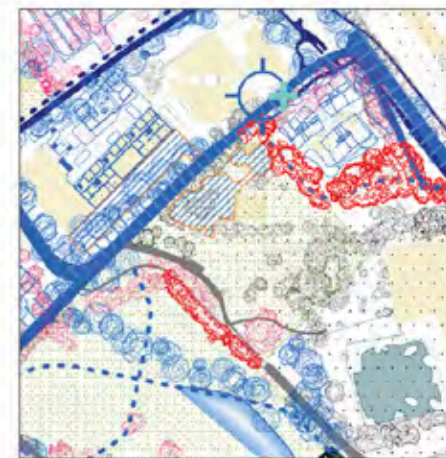


05 // Développement Parcelle OIT

Rue des Morillons 4, 1202 Genève
 Propriétaire: Organisation Internationale du Travail (OIT)
 Zone de développement 3
 N° Parcelle: 5722
 Surface parcellaire concernée: environ 15 700 m²

ENJEUX

Dans la perspective d'aménagement de la route des Morillons en Boulevard urbain et du développement de la zone sur un long terme, une partie de la parcelle de l'OIT pourrait devenir un potentiel foncier pour l'accueil d'une OI. Suivant le même processus que l'OIT à engagé avec la vente de la parcelle n°4057, la partie de la parcelle orientée sur la route des Morillons pourrait être construite dans le respect des cordons boisés et des continuités publiques proposés par l'actuelle étude. La nouvelle construction serait implémentée de manière cohérente de façon à renforcer l'organisation de la route des Morillons en boulevard urbain de qualité. Cela impliquerait une reconsidération des accès et de la logistique du site de l'OIT. Dans tous les cas, qu'un projet de densification soit ou non rendu possible, cette zone, qui représente largement plus qu'une bordure de site, doit être considérée avec grande attention de par sa proximité avec le développement de la route des Morillons et celui des parcelles adjacentes. Idéalement, elle devrait être retravaillée afin de ne plus donner l'impression d'un arrière à l'OIT.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

OIT, État de Genève, Ville de Genève, Grand-Saconnex

POINTS DE VIGILANCE

Un projet de sécurisation du site est en cours et devrait intégrer les enjeux liés à la qualité d'accès et de mobilité sur et autour de la parcelle, du rapport à la route des Morillons et des transformations à venir, ainsi que les continuités paysagères et biologiques.

CURSEURS RELATIFS

H11, B08

A06 // Enjeu foncier - possibilité OI



06 // Parking Dupont - Développement de Susette

Chemin du Pavillon 2, 1218 Le Grand-Saconnex

Propriétaire: Axess Real Estate SA

Zone de développement industriel et artisanal

N° Parcelle: 1289

Surface parcellaire concernée: 5 430 m²

ENJEUX

L'aménagement du parking de la parcelle s'inscrit dans la requalification de la zone de la Susette. Avec la construction du P47 de l'autre côté de l'autoroute et des ponts Pavillon et TNGS connectant directement le nouveau pôle multifonction (P47) au quartier de la Susette, la nécessité d'un parking extérieur à cet emplacement est désuète. La situation de la parcelle à proximité des commodités de l'aéroport, de la gare, du quartier des Nations, du nouvel arrêt de Tram Susette en fait un potentiel foncier pour l'accueil d'une organisation internationale. Le quartier de la Susette en cours de planification, reste dans la zone concernée principalement dédié à des activités tertiaires mais à terme sera orienté vers une mixité logements/activités, avec notamment une ferme urbaine comme souhaitée dans les orientations du plan communal. Les contraintes sécuritaires liées à l'activité d'une OI ne sont pas considérées comme problématiques et pourraient s'inscrire dans la structure des activités actuelles et aménagements relatifs. Ce projet devrait alors être une occasion de créer une interface plus importante entre le Grand-Saconnex et les acteurs de la Genève internationale concernés par le projet, et pas seulement une mise à disposition de terrain.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme, grand potentiel de développement pour un nouveau quartier cohérent et qualitatif au centre de la commune

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

État de Genève, Commune du Grand-Saconnex

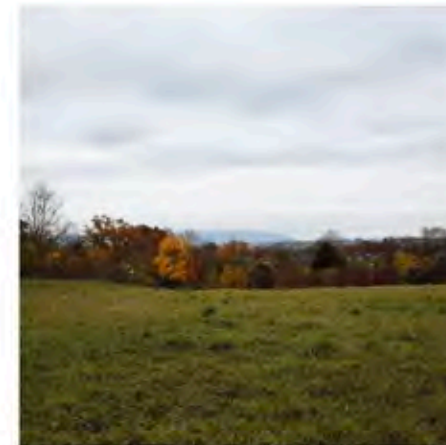
POINTS DE VIGILANCE

En bordure de l'autoroute et à proximité de l'aéroport, les nuisances relatives seront considérées dans la planification. Il est impératif que les futurs développements soient planifiés en intégrant les points de connexion entre le P47 et la Susette (ponts/parcelles et leurs accessibilités).

CURSEURS RELATIFS

H10

A07 // Enjeu foncier - possibilité OI



07 // Parcelle État + Privé Bellevue

Ch. de Pré-des-Fourneaux, 1293 Bellevue

Propriétaire: État de Genève, Demarex & Cie SA

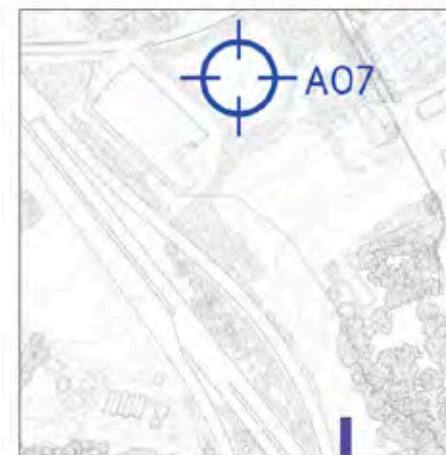
Zone de développement 4b

N° Parcelle: 3150 (État de Genève), 3745 (Demarex & Cie SA)

Surface parcellaire concernées: 16 900 m² (partiel parcelle 3150), 12 503 m² (parcelle 3745)

ENJEUX

Ces deux parcelles, à proximité du quartier des Nations, pourraient accueillir un nouveau pôle destiné aux OI. À 15 minutes à pied de la gare des Tuileries ou du centre de Bellevue, le périmètre est accessible facilement en transport public. Ce développement s'inscrirait dans un maillage de mobilité douce aménagé entre Bellevue-centre et le nouveau site, activant le parc de la parcelle 3850 et le sentier Sans Soucis. L'aménagement des rives du ruisseau du Gobé pour la mobilité douce permettrait également d'accéder au nouveau site par une brève marche hautement qualitative. Le futur pôle s'inscrit dans la continuité d'une zone d'activités en face d'un quartier mixte d'habitation et commodités publiques.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Long terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

État de Genève, Commune de Bellevue, OI

POINTS DE VIGILANCE

Le site à proximité de l'autoroute, d'un stand de tir à l'arbalète, d'équipements de la voirie et SIG, devra être planifié en considérant les nuisances relatives aux activités adjacentes. Une négociation entre les différents usagers devra être mise en place en amont afin de prévoir d'éventuelles réaffectations.

CURSEURS RELATIFS

B09, E01, H16

B01 // Enjeu foncier - mixte



01 // Terrain ONU Nations

Av. de la Paix 13, 1202 Genève

Propriétaire: ONUG (2079) - État de Genève (5331)

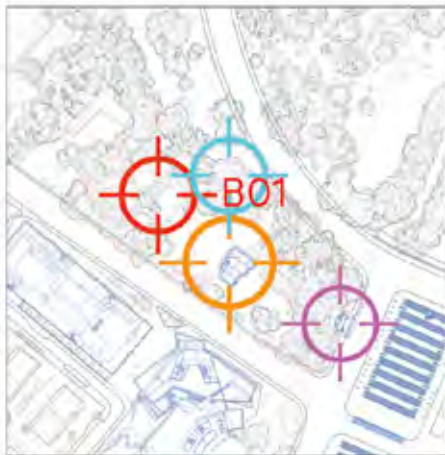
Zone de développement 3

N° Parcelle: 2079 et 5331

Surface parcellaire: 7219 m2

ENJEUX

La propriété des feuillantines ainsi que la parcelle 5331 en bordure nord de la place des Nations occupent un emplacement stratégique pour l'aménagement de la place et ses abords en un ensemble cohérent qui non seulement pourrait devenir un lieu de débat sur les enjeux démocratiques mais également un espace public vivant et accueillant s'adressant au tout Genève. Le petit kiosque jouxtant la parcelle 5331 agit comme articulation et permettrait une transition entre ces deux parcelles et la place des Nations. Il est recommandé que ces propriétés soient prises en compte dans une réflexion globale portant sur le rôle que cette place emblématique joue dans l'espace urbain. La considération des abords directs de la place de Nations dans la projection d'aménagements est fortement recommandée afin d'aboutir à un espace public de qualité. L'ONUG pourrait se servir d'un projet d'espace public sur son terrain comme message fort pour la population genevoise. La possibilité de jardins partagés mis à disposition par l'ONUG a été évoquée comme piste intéressante dans le cadre du programme Perception Change.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme en lien avec les nouveaux aménagements du tram et de la Campagne Rigot.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

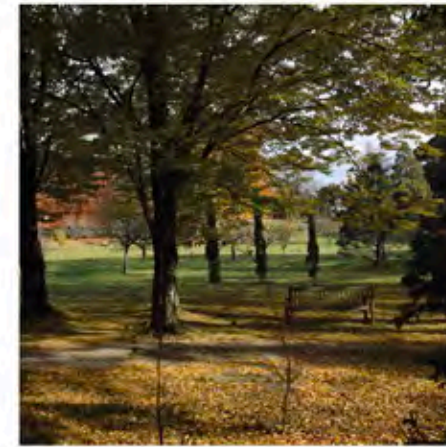
État de Genève, Ville de Genève, ONUG, acteurs culturels
POINTS DE VIGILANCE

La parcelle occupe une place primordiale pour une cohérence spatiale de l'aménagement de l'ensemble des Nations comprenant notamment la place des Nations et le Parc de la Campagne Rigot. Les aménagements prévus pour ce dernier devront être considérés comme partie intégrante d'un ensemble cohérent et agir comme lien plutôt que comme rupture.

CURSEURS RELATIFS

H12, G01, I02, C16, H14

B02 // Enjeu foncier - mixte



02 // Petit Morillon

Route de Pregny 3, 1292 Chambésy

Propriétaire: Privé Mireille Turpin (430), Dorrance D'Andre (1081), Aude Velay (1082)

Zone 5

N° Parcelle: 430, 1081, 1082

Surface parcellaire: 67 210 m2

ENJEUX

La propriété du Petit Morillon conserve toutes les composantes de la structure paysagère historique de la campagne genevoise. La maison de maître, le parc arboré, la roseraie, le potager, le verger et le pré font tous partie intégrante du domaine. Il est recommandé de préserver les qualités paysagères de ce système. Si le domaine devait être réaffecté ou densifié, il serait recommandé de le faire partiellement dans une partie du domaine afin que les nouvelles affectations/constructions s'inscrivent dans l'essence historique du domaine. Une densification mesurée serait alors envisageable pour des activités mixtes ou l'accueil d'OI. Une étude de densification, de gabarits et d'implémentation au sol devrait être engagée afin de déboucher sur un plan de site cohérent à l'échelle du Quartier-Paysage. Si l'affectation du site venait à changer, une attention particulière devrait être portée sur les qualités de l'espace public. Une perméabilité publique serait une priorité afin d'assurer des traversées de qualité, et cela même si le site venait à être occupé par une OI. En vue des prochains développements, la situation du domaine est stratégique pour assurer un continuum de l'espace public dans le quartier des Nations. Pour ces nouvelles affectations, un déclassement de zone serait nécessaire.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Long terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

État de Genève, Commune de Pregny-Chambésy, Propriétaires privés

POINTS DE VIGILANCE

Le patrimoine paysager vertueux est à conserver. Un déclassement de zone sera nécessaire. La proximité du site à la mission des États-Unis et de l'OMS sera à considérer en amont.

CURSEURS RELATIFS

B03, H02, H09, H13, C15, A04

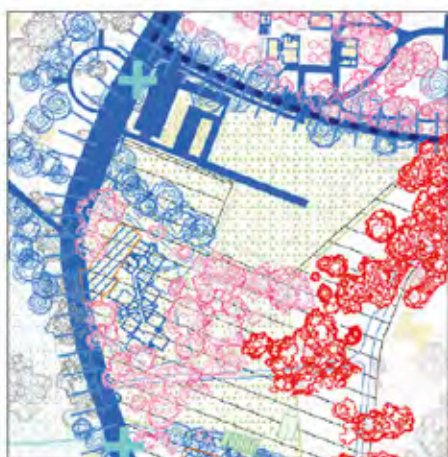
B03 // Enjeu foncier - mixte



03 //Tennis + École Internationale
Ch. de l'impératrice 27, 1292 Chambésy
Propriétaire: ONUG
Zone de développement 4A
N° Parcelle: 434 & 435 (partie ouest)
Surface parcellaire concernée: 30 100 m2

ENJEUX

Situées au centre du Quartier des Nations, les parcelles concernées sont un enjeu majeur pour un continuum public dans le Quartier-Paysage. En bordure du domaine de Penthes, dans la continuité du chemin de l'Impératrice, elles sont en lien direct avec un patrimoine accessible extrêmement précieux. L'école Internationale ayant prévu de quitter les locaux à l'horizon 2023, le site doit être repensé dans son ensemble. La parcelle 434, une des rares parcelles non-bâties de la zone, pourrait accueillir des locaux destinés à des services ou l'accueil d'OI. Dans tous les cas, l'accessibilité au site doit être garantie afin de renforcer le maillage de mobilité douce et l'attraction programmatique du quartier. Des programmes en lien avec l'activité de l'ONUG pourraient être envisagés (notamment club de jardinage, école de langues), sachant que le périmètre de l'ONUG au sud de la zone pourrait être partiellement accessible au public les week-ends si un tel projet, discuté avec le programme Perception Change, venait à être mis en place. L'étude de ces potentiels fonciers devra considérer les éventuels développements du Petit Morillon situé de l'autre côté de la Route de Pregny.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme en lien avec la délocalisation de l'École Internationale.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

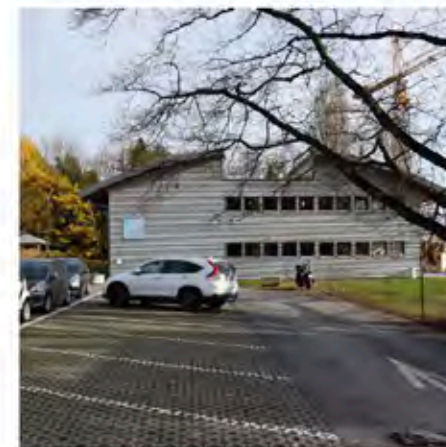
État de Genève, Commune de Pregny-Chambésy, ONUG
POINTS DE VIGILANCE

Une attention particulière sera portée à l'intégration du site avec les parcelles adjacentes et à la connexion des chemins de l'Impératrice et Borgne. Il est impératif qu'une coordination des différents acteurs présents soit faite en amont afin de considérer tous les aspects liés à l'accessibilité et aux enjeux sécuritaires.

CURSEURS RELATIFS

H02, H13, C15, C02, B02, A04, F07

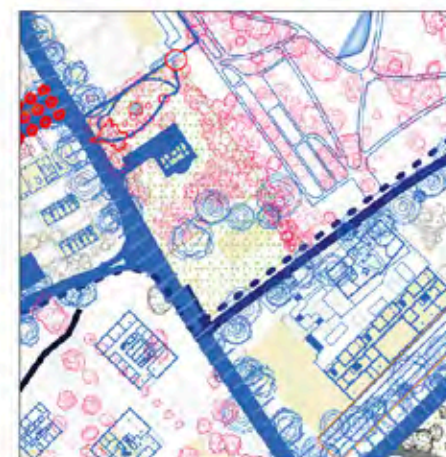
B04 // Enjeu foncier - mixte



04 // Terrain crèche des Morillons
Ch. du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex
Propriétaire: État de Genève
Zone de développement 3
N° Parcelle: 2073
Surface parcellaires: 3 543 m2

ENJEUX

La parcelle située à quelques minutes du centre du Grand-Saconnex accueille aujourd'hui la crèche des Morillons. Un projet de densification pourrait être appliqué sur cette parcelle et remplacer le bâtiment existant de structure légère, qui ne participe pas à la qualité des espaces qui l'entourent en général. Le nouveau projet pourrait préserver le programme de crèche, et intégrer des logements. Il faudrait penser cette densification en lien avec celle, potentielle, de la parcelle voisine (n°1959) hébergeant actuellement une ONG. La parcelle se situe proche d'autres organisations internationales et pourrait également accueillir une OI. Cependant, sa proximité au parc du Château, aux barres de logements, au futur arrêt de Tram *Pommier* et au centre du Grand-Saconnex permettrait le développement d'activités mixtes de façon cohérente avec le reste de la commune et l'ensemble du quartier des Nations.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

État de Genève, Commune du Grand-Saconnex, Crèche des Morillons

POINTS DE VIGILANCE

La réflexion d'une densification et d'une nouvelle affectation à la parcelle devra être pensée avec la prise en compte du projet du Green Village (COE) et le développement du chemin du Pommier dont la parcelle se situe en tête.

CURSEURS RELATIFS

B06, H11, H08, C09

B05 // Enjeu foncier - mixte

**05 // Terrain Parc Château Pictet**

L'Ancienne-Route 11A, 1218 Le Grand-Saconnex

Propriétaire: État de Genève

Zone de développement 4A

N° Parcelle: 1258

Surface parcellaire concernée: 2 548 m²**ENJEUX**

La parcelle en continuité du parc Château-Pictet et en bordure du Chemin du Pommier pourrait être activée par un bâtiment-pavillon accueillant un café, un restaurant, ou/et un espace de quartier. L'aménagement de la parcelle devrait s'inscrire dans la continuité du parc et en cohérence avec l'aménagement de cette zone comprenant la transformation du parking en allée plantée. Grâce à ces transformations, le parc s'agrandit et est activé par des programmes ponctuels, tout en intégrant les bâtiments existants dans un environnement paysager de qualité. L'aménagement de la parcelle avec un bâtiment de faible gabarit à caractère réversible renforcerait la cohérence du site et doterait le parc d'un éventail d'activités s'adressant à toutes les générations. Un dialogue avec la mission permanente de la République Slovaque est conseillé, d'autant plus que des rénovations sont envisagées sur cet objet patrimonial protégé. L'ambition de valoriser ce site au nord et au sud par un aménagement qualitatif des abords afin de renforcer une cohérence spatiale d'un parc plutôt qu'une juxtaposition d'aménagements parcellaires devrait être mise en avant. L'entretien du terrain de tennis, actuellement laissé à l'abandon, devrait également être abordé. Ce terrain avec un accès public contrôlé depuis la parcelle 1258 participerait à l'activation du parc en l'équipant d'un lieu de rencontres sportives.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme en lien avec le développement de l'image directrice du Parc du Château Pictet en cours.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

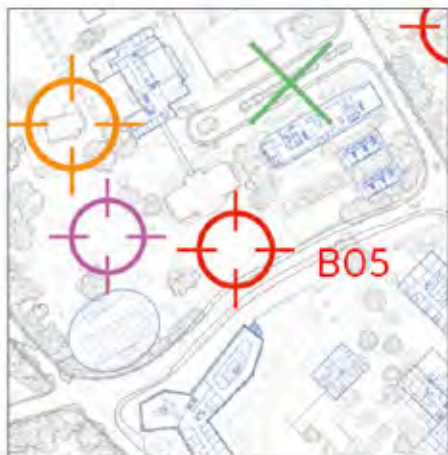
État de Genève, Mission Rép. Slovaque, Commune du Grand-Saconnex, EBU-UER

POINTS DE VIGILANCE

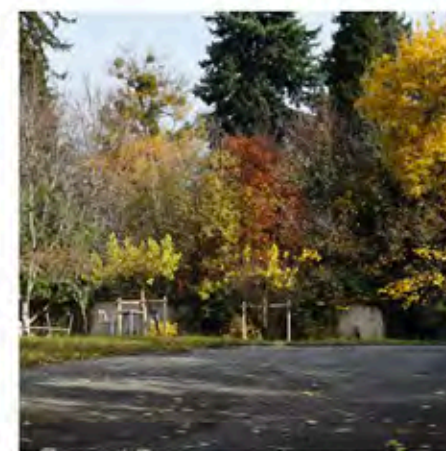
Coordination avec la Mission Rép. Slovaque et intégration de la réflexion dans l'image directrice du Parc.

CURSEURS RELATIFS

H08, C12, H07, H11, C12



B06 // Enjeu foncier - mixte

**06 // Terrain Grand-Saconnex WYWCA**

L'Ancienne-Route 16, 1218 Le Grand-Saconnex

Propriétaire: Commune du Grand-Saconnex

Zone de développement 3

N° Parcelle: 1959

Surface parcellaire: 7 254 m²**ENJEUX**

Située à quelques minutes du centre du Grand-Saconnex, en continuité d'ensembles de logements, la parcelle pourrait accueillir un programme mixte de logements avec des activités et commerces au rez-de-chaussée. Longeant la promenade de la crête, le projet pourrait se développer dans la continuité de l'aménagement de l'allée plantée (curseur H08). Il renforcerait la nécessité d'un tel espace public et impliquerait une gestion des voiries afin de favoriser un accès au parc du Château-Pictet ainsi qu'au centre du Grand-Saconnex. À court terme, la maison, le vergers et le jardin existants pourraient être les supports de rencontres et débats sous forme de festivals et d'événements éphémères, comme cela a été discuté au cours de l'étude. Ces activités permettraient d'activer le projet Promenade de la Crête sans attendre et de renforcer la nécessité d'une transformation du parking de l'ancienne route en extension de la Campagne du Château.

**TEMPORALITÉ / PRIORITÉ**

Moyen terme sans priorité sachant que le jardin peut être activé de manière éphémère et réversible dans un court terme.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

Commune du Grand-Saconnex, WYWCA, acteurs culturels

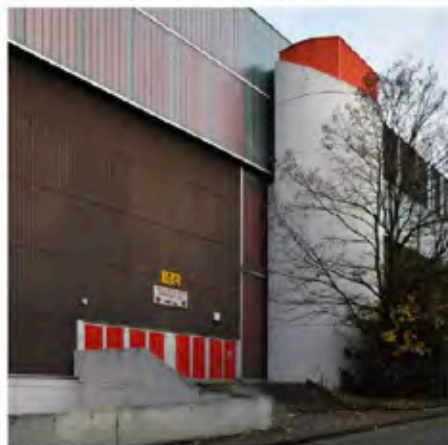
POINTS DE VIGILANCE

Intégrer la transformation de ce site dans une réflexion plus large considérant la parcelle 2073 adjacente et ses éventuelles transformations.

CURSEURS RELATIFS

B04, H08, C09

B07 // Enjeu foncier - mixte



07 //Palexpo

Route François-Peyrot 30, 1218 Le Grand-Saconnex

Propriétaire: Mutation en cours

Zone 3

N° Parcelle: 2430

Surface parcellaire concernée: 23 000 m²

ENJEUX

Le fonctionnement du centre international d'exposition et de congrès inauguré en 1981 devrait faire l'objet, relativement urgemment, d'une étude d'utilisation et de rentabilisation foncière approfondie. Celle-ci informerait également tout futur projet de développement de la façade sud de l'aéroport. Cette halle est un enjeu à l'échelle du canton, qui devrait s'investir dans la reconfiguration des rapports de cette structure à son territoire, au vu de plusieurs changements de paradigme. Un changement d'affectation sur une partie du bâtiment est proposé. Cette opération répondrait aux enjeux fonciers actuels et permettrait de définir une meilleure interface entre le centre du Grand-Saconnex et Palexpo. Actuellement, l'architecture et l'échelle de ce bâtiment ne prennent absolument pas en compte le contexte urbain direct et agissent comme véritable rupture au sein de la localité. Par cette intervention, le parc Sarasin serait valorisé et aménagé pour une accessibilité optimale aux habitant-es de la commune. Son intégration dans le futur projet de la promenade des parcs en serait renforcée. Les temporalités d'exploitation de Palexpo seraient étudiées pour une utilisation optimale des surfaces qui sont temporairement non-exploitées au cours de l'année. Les programmes complémentaires seraient choisis en intégrant les besoins communaux et cantonaux. Un partenariat avec une structure artistique pourrait participer à transformer l'image de ce lieu et à favoriser de nouveaux imaginaires. Celui-ci pourrait s'appuyer sur des projets culturels tels que le Musée de la BD dans la villa Sarasin et l'occupation de l'ancienne Poste par la HEAD dès l'automne 2022.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

État de Genève, Commune du Grand-Saconnex, Palexpo

POINTS DE VIGILANCE

Complexité de la structure spatiale et organisationnelle

CURSEURS RELATIFS H10, H07



B08 // Enjeu foncier - mixte



08// Parcelle 4057

Rue Michelle-Nicod 10, 1202 Genève

Propriétaire: Steiner Investment Foundation

Zone de développement 3

N° Parcelle: 4057

Surface parcellaires: 40 498 m²

ENJEUX

La parcelle 4057 comprise entre le site de l'OIT et les nouvelles constructions comprenant le siège de MSF, des logements pour étudiants (IHEID), des logements locatifs (terra Casa) avec des activités commerciales au rez-de-chaussée s'inscrit dans un ensemble de nouveaux aménagements le long de la route des Morillons. Celle-ci bordée d'un côté par le futur *Green Village*, l'École Internationale, et l'IOM et de l'autre côté par les futurs logements (parcelle 3958 / 5829), le nouveau projet d'entrée de l'OIT, le centre MSF (parcelle 5830) devra être planifiée et agir comme lien unificateur entre ces multiples projets. Ces prochains développements transforment cet axe en boulevard urbain et doivent impérativement assurer une continuité publique et de mobilité douce sur les axes nord-sud et est-ouest. Une coordination à l'échelle d'un plan de quartier devrait être lancée pour les aménagements extérieurs et pour une cohérence programmatique qui semble aujourd'hui faire défaut. La parcelle 4057, à quelques minutes du futur arrêt de tram *Morillons* à proximité du centre du Grand-Saconnex et d'ensemble de logements serait adéquate pour accueillir des programmes mixtes comprenant des bureaux ou des équipements publics. L'accueil de nouvelles OI pourrait être envisageable mais l'accessibilité publique au site doit être garantie. Les projets pour les OI devraient être suivis attentivement dès le début, et vus comme occasion de développer des modèles de sécurisation soigneux, à l'image par exemple de celui du CIO à Lausanne.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme

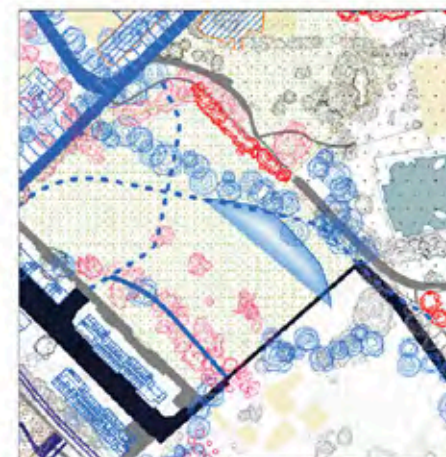
ACTEURS POTENTIELS (non exhaustifs)

État de Genève, Ville de Genève, Commune du Grand-Saconnex, Steiner Investment Foundation

POINTS DE VIGILANCE

Plan de site: nombreux propriétaires et acteurs à coordonner

CURSEURS RELATIFS H11



B09 // Enjeu foncier - mixte



09 //Parcelle en mutation DP Communal Bellevue

Ch. des Tuileries, 1293 Bellevue

Propriétaire: en mutation

Zone de développement 4b

N° Parcelle: 4203

Surface parcellaire: 3 056 m2

ENJEUX

La parcelle au centre d'un quartier d'habitation pourrait accueillir des nouvelles constructions destinées à des services tels que des commerces, une crèche, restaurants/café. Sa situation en bordure du parc de la Roselière est stratégique pour la connexion piétonne entre le potentiel futur pôle OI qui se situe de l'autre côté du ch. des Tuileries (curseur A7) et le centre de Bellevue. Son accessibilité publique doit être assurée. Les activités qui y seraient développées s'adresseraient aux usagers des nouvelles OI autant qu'aux habitant-es du quartier. Si l'implémentation mesurée de services est proposée, la parcelle devra cependant rester avec prédominance un espace vert comme l'indique le PDCom de la commune de Bellevue.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme, en lien avec le développement des parcelles 3150 et 3745 en zone mixte à prédominance d'activités comme indiqué sur le PDCom de Bellevue

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune de Bellevue

POINTS DE VIGILANCE

Intégration des besoins des habitant-es et des futurs usager-es de la zone mixte adjacente. Une attention particulière sera portée sur la connexion de la parcelle à un réseau de mobilité douce de qualité.

CURSEURS RELATIFS

A07, E01, H16

C01 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



01 //Palais Wilson

Quai Wilson 51, 1201 Genève

Propriétaire: Ville de Genève

Zone 2

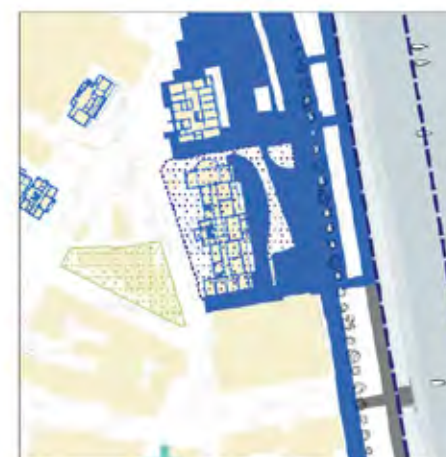
N° Parcelle: 7746

Surface parcellaire: 7094 m2

Surface au sol bâtiment: 2237

ENJEUX

Le Palais et l'esplanade Wilson, avec son emplacement de choix sur la rade à proximité du quartier des Nations, est le lieu idéal pour abriter un programme mixte qui unirait les deux Genève. Il est prévu que le Palais change d'affectation d'ici deux ans. L'accessibilité publique au rez-de-chaussée permettrait une continuité de l'espace urbain entre le quartier des Pâquis et la rade et offrirait un lieu d'échange pour la Cité et la Genève internationale. Le projet actuellement envisagé, selon les modèles des Swiss House présents ailleurs dans le monde, participerait à donner une nouvelle image, plus transparente, de la Genève internationale. Un autre programme d'envergure est également imaginable. Dans tous les cas, une accessibilité maximale au public est à rechercher, mais une sécurisation différenciée des étages supérieurs est possible si nécessaire. Il est crucial qu'une liaison de qualité soit assurée entre la terrasse du Palais et le lac par l'aménagement d'une surface multimodale sur le quai Wilson à cet emplacement (changement de revêtement de sol, réduction de la vitesse). L'esplanade est également à penser en lien avec les futurs aménagements qui pourraient être faits sur ce quai, comme indiqué dans l'image directrice de la rade.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, de haute priorité, en lien avec l'image directrice de la rade

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

État de Genève, Ville de Genève, Mission Suisse, DAI, Fipoi, acteurs culturels

POINTS DE VIGILANCE

Coordination des impératifs sécuritaires de certains programmes de la Genève Internationale et d'une accessibilité publique partielle au site et au Palais.

CURSEURS RELATIFS

H15, F01

C02 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



02 // Château et parc de Penthes

Chemin de l'impératrice 18, 1292 Chambésy

Propriétaire: État de Genève

Zone de verdure

N° Parcelle: 405

Surface parcellaires: 90 610 m²

Surface au sol bâtiment: 427 m²

ENJEUX

L'emplacement central du domaine de Penthes au sein du quartier des Nations en fait un lieu stratégique dans le maillage d'un réseau de mobilité douce et caractéristique de l'ossature paysagère et publique prévue dans la vision du Quartier-Paysage. L'imbrication entre le patrimoine bâti et paysager constitue l'atout principal de ce domaine. La réaffectation du château et des dépendances ne doit en aucun cas impliquer la fermeture du parc au public. Le parc représente un attracteur social majeur et offre un grand potentiel d'accueil pour de nombreuses activités qui s'adresseraient au tout Genève. Celles-ci doivent impérativement être débattues collectivement, par exemple dans le groupe de travail interoffices nouvellement constitué pour apporter les meilleures solutions programmatiques et penser l'avenir de ce parc, mais également de manière plus générale avec les habitant-es et usager-es concerné-es. L'affectation des différents locaux doit être pensée dans la globalité du domaine. Les programmes qui s'ouvriraient au public sont à privilégier du moins pour le rez-de-chaussée. Les contraintes liées à l'architecture du bâtiment sont à considérées en amont dans l'allocation d'une affectation. Un programme hautement attractif, permettrait de modifier radicalement la perception de ce parc, pour en faire un véritable espace public de Genève.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, de haute priorité

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

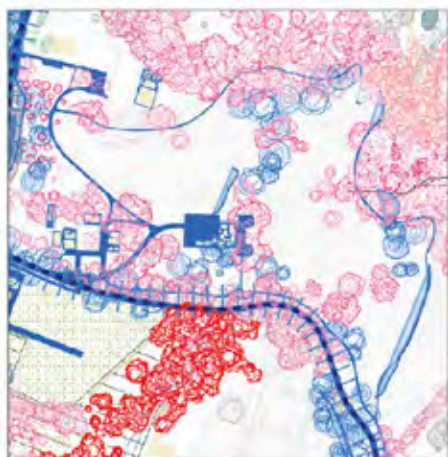
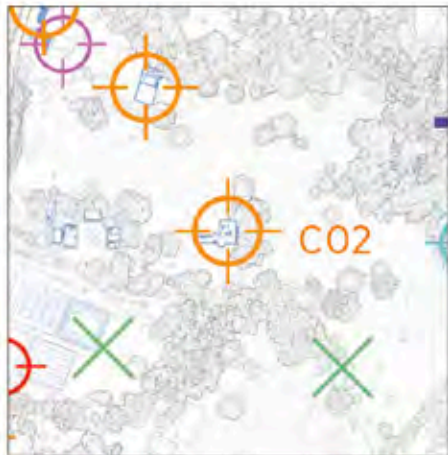
Offices concernés, Partenariats avec des fondations/structures artistiques

POINTS DE VIGILANCE

Les nouvelles affectations devront assurer une accessibilité publique au site dans le respect et en synergie avec le patrimoine paysager et architectural, tout deux vertueux.

CURSEURS RELATIFS

C10, C11, H02, H13, B03, E04, I01, G04



C03 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



03 // Villa Rigot

Avenue de la Paix 9, 1202 Genève

Propriétaire: État de Genève

Zone de verdure

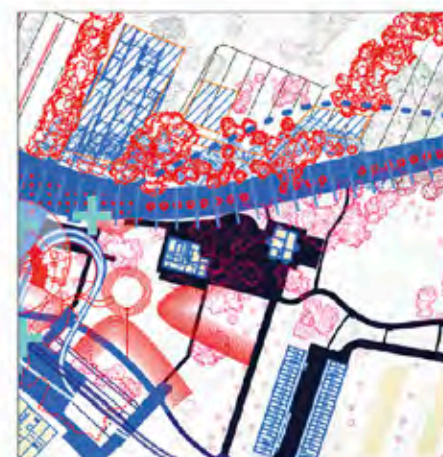
N° Parcelle: 2182

Surface parcellaire: 53 684 m²

Surface au sol bâtiment: 285 m²

ENJEUX

La villa Rigot est prisée pour sa bonne accessibilité, son emplacement stratégique à la jonction de la ville dense et du Jardin des Nations, sa visibilité sur la scène internationale et locale, et sa localisation dans le parc de la Campagne Rigot. L'enjeu de la villa Rigot se trouve dans le fait qu'elle est l'endroit idéal pour la rencontre entre la Genève locale et internationale. En ce sens, il faudrait éviter tout programme mono-fonctionnel imposé par l'activité d'une organisation internationale. La maison de maître de l'ancien domaine Rigot joue un rôle structurant et central pour le parc et doit permettre une accessibilité publique dans son contexte direct. Le parc en cours de réaménagement joue un rôle primordial pour la biodiversité. Héritage remarquable d'un des plus grands domaines agricoles genevois, le parc Rigot et sa bâtisse du XVIII^{ème} siècle doit être entretenu et valorisé. Le parc devrait non seulement être ouvert plus largement sur l'avenue de la Paix, où il participerait largement à améliorer la qualité de passage qui fait aujourd'hui défaut, mais il devrait également s'ouvrir sur la place des Nations afin de renforcer la cohérence de la place avec un apport paysager qualitatif proposant notamment de l'ombrage.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, de haute priorité en lien avec les futurs aménagements prévus du parc et de la Place des Nations/tram

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

OPS, OCAN, OU, Ville de Genève, partenariats avec des fondations/structures artistiques/monde associatif

POINTS DE VIGILANCE

Les nouvelles affectations devront assurer une accessibilité publique au site dans le respect du patrimoine paysager et architectural tout deux vertueux.

CURSEURS RELATIFS

C04, C06, C16, H14, H12, G01, G06, I02

C04 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



04 // Villa Masaryk
 Route de la Paix 11, 1202 Genève
 Propriétaire: État de Genève
 Zone de verdure
 N° Parcelle: 2182
 Surface parcellaire: 53 684 m²
 Surface au sol bâtiment: 492 m²

ENJEUX

La villa Mazaryk attenante à la villa Rigot, lourdement transformée ces trente dernières années, gagnerait à retrouver une cohérence architecturale pour l'accueil de nouveaux programmes. Composant un ensemble vertueux, la villa Masaryk et la villa Rigot devraient être entretenues et activées dans le respect des valeurs patrimoniales. Les mêmes objectifs d'ouverture publique sont recherchés que pour la villa Rigot (curseur C03). Une accessibilité publique au parc doit impérativement être assurée. La villa pourrait notamment s'inscrire très directement en lien avec de futures activités de la partie nord du Parc Rigot, qui pourraient ainsi se développer à cheval entre espaces intérieurs et extérieurs pour offrir une attractivité forte à ce parc patrimonial.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, l'ensemble de la Campagne Rigot occupe un emplacement stratégique pour un aménagement qualitatif de la place des Nations en lien avec les prochains travaux du tram. L'occupation des bâtisses par des programmes adaptés participera à la vie de l'espace public et à l'image d'une bonne cohabitation entre les Genève internationale et locale.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

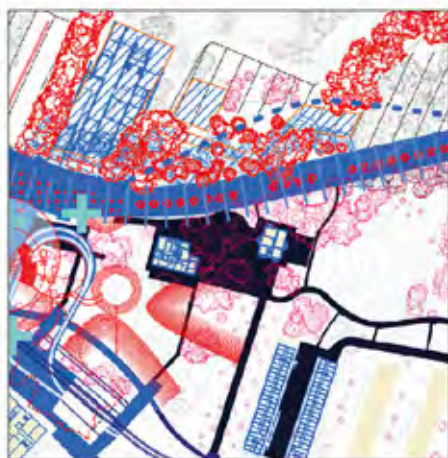
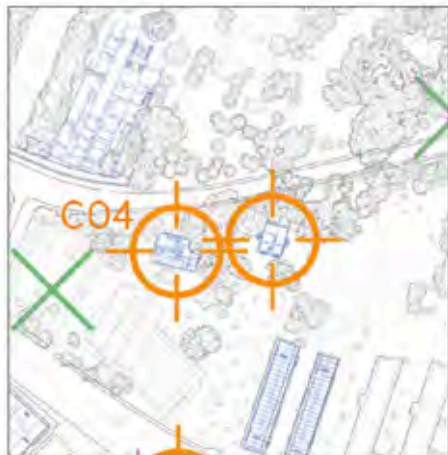
OPS, OCAN, OU, Ville de Genève, partenariats avec des fondations/structures artistiques/associations

POINTS DE VIGILANCE

Les nouvelles affectations devront assurer une accessibilité publique au site dans le respect du patrimoine paysager et architectural tout deux vertueux.

CURSEURS RELATIFS

C04, C06, C16, H14, H12, G01, G06, I02



C05 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



05 // Villa Greta
 Ch. du Champ-de-Blé, 1292 Chambésy
 Propriétaire: Commune de Pregny-Chambésy
 Zone 4A
 N° Parcelle: 936
 Surface parcellaire: 7 134 m²
 Surface au sol bâtiment: 414 m² + 164 m²

ENJEUX

L'usage de la parcelle 936 devrait être pensé en corrélation avec l'avenir du site de Malvande dont toutes les parcelles (912, 913, 915, 916, 917, 918, 919, 891, 1462) appartiennent au même propriétaire et qui se situe en limite sud de la parcelle de la villa Greta. La villa, propriété de la commune et actuellement complètement sous-exploitée, pourrait accueillir un programme culturel ou des activités et services pour le quartier, par exemple des ateliers, ou un programme de crèche, qui pourraient aussi accueillir les futurs habitants des projets adjacents et permettre de créer du lien social. Le jardin, qui contient quelques très beaux arbres, des promenades ainsi que des fontaines qui ne sont pas en état de marche, mériterait d'être valorisé, et plus encore s'il permet une nouvelle continuité en direction du lac et du Vengeron. Proche du lac, cet ensemble de projets serait valorisé par l'aménagement de la route de Lausanne en axe multimodal, facilitant l'accès aux rives à ses futurs usagers. Les nouvelles lignes de mouettes viendraient compléter l'offre de mobilité du CEVA et du bus 59. La parcelle 936 possède un accès direct à un escalier connectant la route en contre-bas avec le plateau résidentiel.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme afin que la villa ne se détériore pas.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

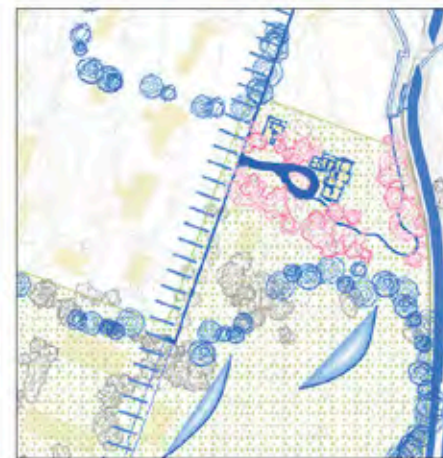
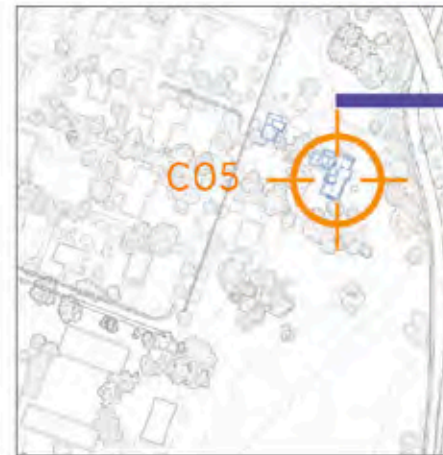
Commune de Pregny-Chambésy, partenariats avec des fondations/structures artistiques/associations

POINTS DE VIGILANCE

Le projet de réaffectation de la villa serait plus pertinent s'il est fait en coordination avec les développements futurs de Malvande et les aménagements d'un réseau de cheminements piétons afin d'assurer une cohérence spatiale et programmatique.

CURSEURS RELATIFS

E03, F12, D03, E05



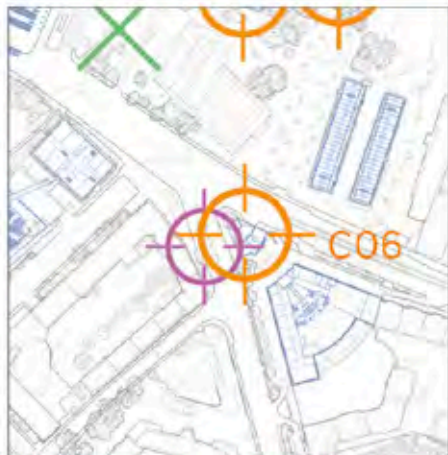
C06 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



06 // Pavillon Brailard
 Rue Montbrillant 96, 1202 Genève
 Propriétaire: État de Genève
 Zone 3
 N° Parcelle: 4532
 Surface parcellaire: 561 m²
 Surface au sol bâtiment: 203 m² + 36 m²

ENJEUX

Les abords de la Place des Nations et la Place elle-même doivent être pensés de façon à former un ensemble harmonieux intégrant les multiples entités présentes. La place des Nations, en ce sens, dépasserait le périmètre actuel de la place centrale destinée majoritairement aux manifestations, et intégrerait ses bordures dans son activité, notamment la Campagne Rigot et le Parc des Feuillantines. Dans ce contexte, le pavillon Brailard occupe une place importante au croisement de la ville dense et du quartier des Nations. Le choix de son programme devra prendre en compte son rôle d'articulation des continuités sociales et spatiales entre les deux trames urbaines. Par ailleurs, sa visibilité et son architecture remarquable en fait un lieu opportun pour la rencontre de la Genève locale et internationales. Une affectation de programmes culturels et de restauration est à privilégier afin de renforcer une activité quotidienne sans contraintes sécuritaires pour un lieu ouvert à toutes et tous.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, les actuels occupants du bâtiment (Switzerland for UNHCR) cherchent à valoriser ce patrimoine par un nouveau programme ouvert au public.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)
 Switzerland for UNHCR, Fondation Brailard, OPS
 POINTS DE VIGILANCE

Les contraintes patrimoniales du site devront être considérées dans le choix de la nouvelle affectation.

CURSEURS RELATIFS

C03, C04, C16, G01, G06, H12

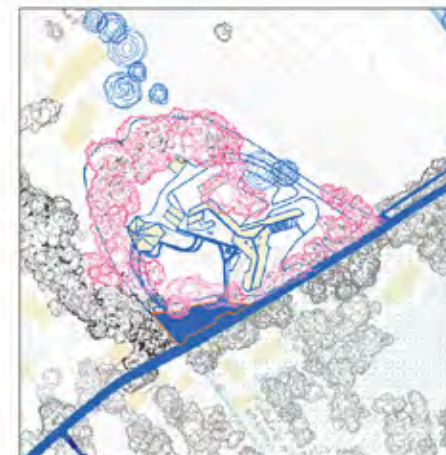
C07 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



07 // Centre John Knox
 Ch. des Crêts-de-Pregny 27, 1218 Le Grand-Saconnex
 Propriétaire: Centre International Reforme John Knox
 Zone 5
 N° Parcelle: 2278
 Surface parcellaire: 13 113 m²
 Surface au sol bâtiments: 1066 + 333 + 132 + 101 + 77 m²

ENJEUX

Situé sur la crête de Pregny, le centre John Knox jouit d'une vue exceptionnelle orientée vers le Jura et vers les Alpes. Le centre, situé sur la promenade de la Crête qui relie Le Grand-Saconnex et le centre de Pregny, pourrait être activé comme lieu de rencontre non seulement pour les hôtes du centre mais également par les usagers du secteur. Son activité ne le soumet pas à des restrictions sécuritaires lourdes et son périmètre pourrait rester accessible au public. Ce lieu qui bénéficie d'une situation exceptionnelle sur le territoire, à deux pas des organisations internationales mais également en connexion avec les villages, habitations et espaces cultivés offrirait un cadre particulier pour des rencontres liées aux activités du centre mais également aux activités d'institutions internationales. Un effort important de redéfinition des enjeux et des objectifs de fonctionnement du site doit être fait. Les activités que le centre mène depuis 1962 sur ce site seraient encouragées et renouvelées de façon à répondre aux demandes contemporaines relatives à l'hôtellerie, aux rencontres internationales et colloques. Le restaurant pourrait être un fort attracteur de publics variés. Il deviendrait un lieu accessible au quotidien non seulement aux hôtes du centre mais également aux usagers du quartier.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, une étude lancée par le centre John Knox est actuellement en cours.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Centre John Knox, Partenaires gastronomiques comme CuisineLab, ...

POINTS DE VIGILANCE

Une stratégie de communication du lieu et de ses activités serait nécessaire afin que ses potentiels soient visibles et accessibles à l'échelle du quartier des Nations.

CURSEURS RELATIFS

F13, C09, C08

C08 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



08 // Villa domaine de Pregny

Ch. Palud 6 / Rte de Pregny 33, 1292 Chambésy

Propriétaire: État de Genève

Zone 4B protégé

N° Parcelle: 1597

Surface parcellaire: 1 196 m²

Surface au sol bâtiment: 257 m²

ENJEUX

Étant partie intégrante de la substance historique villageoise, situé au centre de Pregny et en bordure du domaine des Serres de Pregny, à quelques minutes à pied du domaine de Penthes, cet objet patrimonial présente un grand potentiel d'activation territoriale. La maison et ses espaces extérieurs, aujourd'hui laissés à l'abandon, ont le potentiel de devenir un espace interactif de rencontres et d'échanges. La particularité architecturale de l'objet ainsi que son emplacement stratégique seraient ainsi mis à profit pour des rencontres et réflexions écologiques et socio-culturelles à plus large échelle sur le territoire du Jardin des Nations. La villa s'inscrit dans le mouvement cherchant à conserver et développer des espaces d'accueil et ouverts (notamment le domaine de Penthes) dans un secteur soumis à de fortes pressions sécuritaires. Dans le cadre d'une activation dans un futur proche afin d'inscrire la villa dans un projet d'espace public, les ateliers d'artistes, des espaces de travail et d'exposition pourraient occuper la maison et ses espaces extérieurs, idéalement en collaboration avec le jardin botanique.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme. La maison étant dans un état délabré, une prise en main rapide est conseillée.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

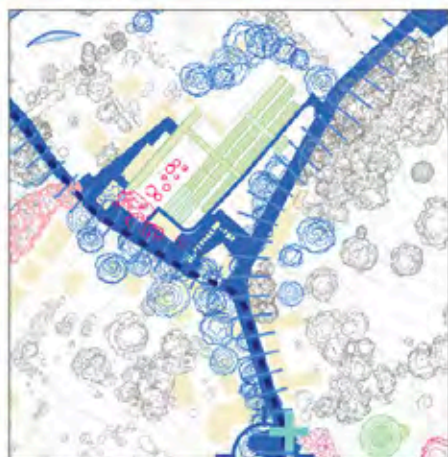
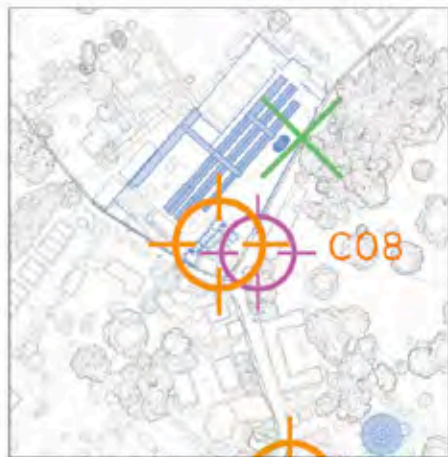
ALIN, Ressources Urbaines, OU, DAE, Commune de Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

Une coordination avec le Jardin Botanique est fortement recommandée. La stratégie d'activation devra s'inscrire dans le temps et permettre une modification des usages à court et long terme.

CURSEURS RELATIFS

H03, G08, C10, C09



C09 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



09 // Serres de Mont-Riant

L'Ancienne-Route 20, 1218 Grand-Saconnex

Propriétaire: État de Genève

Zone de verdure

N° Parcelle: 1176

Surface parcellaire concernée: 2 084 m²

Surface au sol bâtiments: 220+148+80 m²

ENJEUX

Les Serres de Mont-Riant attenantes au domaine de Mont-Riant font partie d'un patrimoine remarquable, témoin des anciennes campagnes de la rive droite genevoise. Le domaine bénéficie d'une grande variété de conifères et de feuillus avec des essences rares qui en fait un véritable arboretum régional d'une haute valeur scientifique. La maison de maître actuellement occupée par la Résidence des ambassadeurs du Brésil ne permet actuellement pas d'accès public à ce patrimoine. Cependant, les serres prochainement rénovées par la commune du Grand-Saconnex devraient s'ouvrir au public. Ce patrimoine serait relié à d'autres lieux clés de la serriculture notamment grâce à la *Promenade de la Crête*. La mise en réseau des jardins et serres existants, considérés comme points attractifs et catalyseurs sociaux, participe à l'activation du territoire. L'entretien et la mise en valeur d'un tel héritage est une priorité pour valoriser l'épaisseur historique et de pratiques du Jardin, s'inscrivant dans les efforts de la transition. Des ateliers consultatifs permettront de définir un programme cohérent en relation avec d'autres lieux similaires dans le Jardin des Nations. Une programmation mixte comprenant un café/restaurant et des ateliers liés aux qualités dendrologiques du domaine et aux enjeux environnementaux à l'échelle du Quartier-Paysage pourraient être imaginés.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune du Grand-Saconnex, Services des espaces verts, Service culturel

POINTS DE VIGILANCE

Proximité au domaine occupé par la résidence du Brésil

CURSEURS RELATIFS

C08, C10, G05, B06, H08



C10 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



10 // Villa et serres de Penthes
Route de Pregny 26, 1292 Chambésy
Propriétaire: État de Genève
Zone 4B protégée
N° Parcelle: 405
Surface parcellaire concernée: 1 693 m²
Surface au sol bâtiment: 82 + 68 + 120 m²

ENJEUX

Situé dans le centre historique de Pregny, intégré au domaine de Penthes, cet ensemble composé d'une maison villageoise et de deux serres est le témoin d'un passé rural, avec les vestiges de grands domaines, de dépendances et serres, de prés et vergers. Cet héritage articule la centralité du village historique avec le domaine de Penthes. L'ouverture de la parcelle au public remédierait à la mauvaise accessibilité du parc de Penthes depuis Pregny (passage dangereux sur la route de Pregny avec un trottoir étroit et non adapté) et permettrait d'intégrer ces constructions à un réseau de serres et jardins existants tout en initiant de nouvelles pratiques autour de la terre, qui sont aussi des occasions de sociabilisation pour toutes et tous. Pour que ces projets fonctionnent, il s'agit d'une part de renforcer la qualité et la singularité de chaque lieu, en trouvant également les bons porteurs de projet, d'autre part de les relier entre eux par un continuum public qui assure un impact de chaque lieu dans et pour le territoire. L'entretien et la mise en valeur de ce patrimoine est une priorité. Le pavillon adjacent occupé actuellement par *L'École de Diplomatie Genève* pourrait être supprimé afin de rendre une unité au pré sur lequel il se situe. La maison accueillera un nouveau programme en lien avec l'activité du château ou en complémentarité avec les serres avoisinantes de Pregny.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

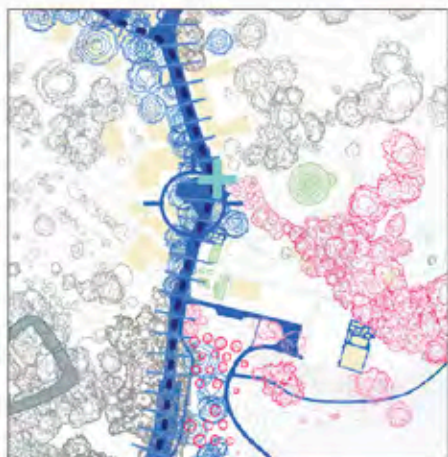
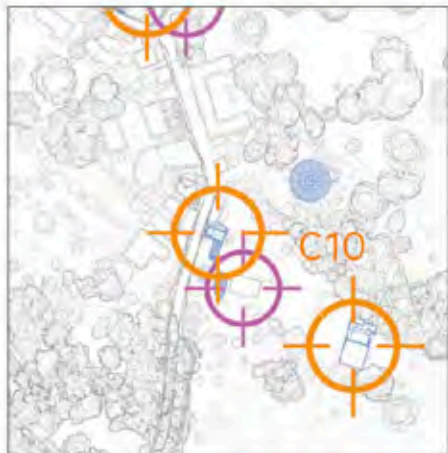
Jardin Botanique, Commune de Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

La maison et les serres devront être considérées comme un ensemble commun lors de l'affectation des lieux et le choix des acteurs.

CURSEURS RELATIFS

C08, C09, C02, C11, G04



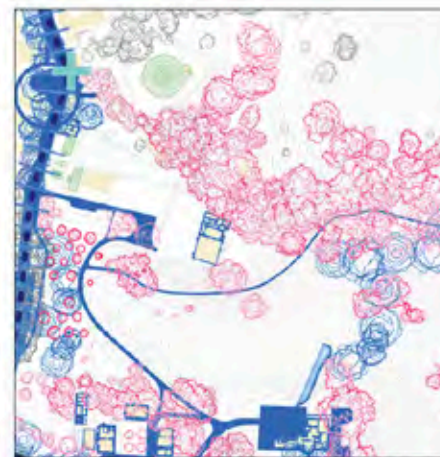
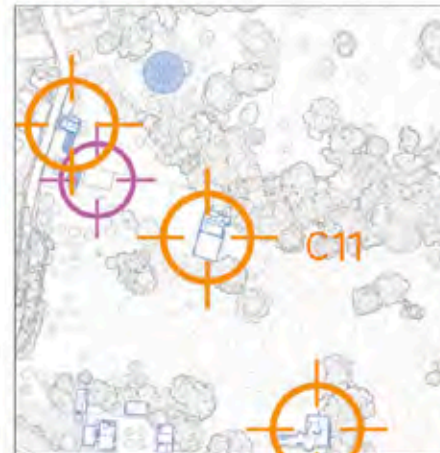
C11 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



11 // Espace Gallatin Penthes
Route de Pregny 24, 1292 Chambésy
Propriétaire: État de Genève
Zone 4B protégée
N° Parcelle: 405
Surface parcellaire concernée: 1 804 m²
Surface au sol bâtiment: 208 m²

ENJEUX

Situé sur le domaine de Penthes, l'espace Gallatin met à disposition une salle moderne et flexible pour toutes sortes d'événements. Son activité actuelle pourrait être pérennisée en lien ou indépendamment des activités du château de Penthes. Son emplacement permet une exploitation distincte et ne joue pas un rôle considérable dans l'harmonie générale du parc. Néanmoins, toute synergie avec les futures orientations choisies pour le domaine de Penthes augmenterait la perception du domaine dans son entier comme une entité cohérente, au rôle spécifique et unique pour Genève. Le départ des bâtiments provisoires de *L'École de Diplomatie Genève* permettrait notamment une requalification conjointe de toute cette partie du domaine.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Organisations internationales, exploitants du restaurant du domaine de Penthes

POINTS DE VIGILANCE

Considérer les affectations futures du domaine de Penthes

CURSEURS RELATIFS

C02, C10

C12 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



12 // Château Pictet

Ch. Auguste-Vilbert 14, 1218 Le Grand-Saconnex

Propriétaire: Commune du Grand-Saconnex

Zone de verdure

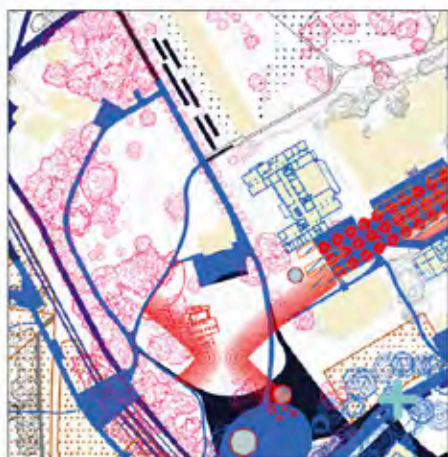
N° Parcelle: 904

Surface parcellaire: 21 058 m²

Surface au sol bâtiment: 363 m²

ENJEUX

Situé au milieu du parc, le château occupe une place de choix dans l'espace public. Propriété de la commune depuis 1973, il accueille aujourd'hui des bureaux et son accès est limité. Le projet de transformation des abords de la Campagne du Château vise à agrandir le périmètre du parc, à faciliter son accès depuis les quartiers adjacents, et à améliorer le contexte direct des bâtiments existants en les intégrant aux nouveaux aménagements paysagers. Il s'agit de rendre au parc une cohérence d'ensemble au sein des limites de l'ancien domaine du château, entre l'Ancienne Route et la route de Ferney. Dans cette dynamique, le château occupera une place centrale et un rôle prépondérant pour l'articulation de ce nouvel espace public. L'usage de son rez-de-chaussée devra être repensé en ce sens et pourra servir aux activités de la commune. Si un programme spécifique y est rattaché, le lieu recèle un fort potentiel pour créer du lien entre les nouveaux arrivants autour du Grand Morillon et les habitants et habitantes actuel·les et futurs du Grand-Saconnex.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune du Grand-Saconnex, SACS

POINTS DE VIGILANCE

Le rôle central du château de Pictet ainsi que son affectation doivent être pris en compte lors du développement du PDCom du Grand-Saconnex en cours d'élaboration. Les projets de densification de logements alentours seront considérés dans la réflexion.

CURSEURS RELATIFS

H07, H08, B05

C13 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



13 // Villa Bellevue

Ch. de la Chênaie 11, 1293 Bellevue

Propriétaire: Commune de Bellevue

Zone 5

N° Parcelle: 2224

Surface parcellaire: 3 405 m²

Surface au sol bâtiment: 119 m²

ENJEUX

La villa est située au centre d'un quartier résidentiel de la commune de Bellevue, à deux pas de l'arrêt CEVA des Tuileries la connectant au reste du territoire genevois, et à proximité de nouveaux développements importants. Elle pourrait accueillir des services destinés aux habitant·es de la commune (crèche, maison de quartier,...) en vue de la densification des quartiers adjacents. Elle pourrait également être proposée pour l'occupation d'un consulat ou d'une mission. Des situations similaires sont observées dans les quartiers résidentiels de Pregny-Chambésy (Consulat d'Égypte, Mission de la République du Zimbabwe, Mission du Tajikistan,...). Cette occupation s'inscrit dans les enjeux fonciers d'un nouveau pôle d'organisations internationales sur la commune de Bellevue afin d'étendre les capacités d'accueil de Genève (curseur A07). La villa pourrait également accueillir des services communaux selon les besoins. Dans tous les cas, la réflexion sur la transformation de son usage devrait être menée en lien avec toutes les transformations alentours en cours et à venir en termes d'aménagement et de mobilité.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune de Bellevue, Mission Suisse

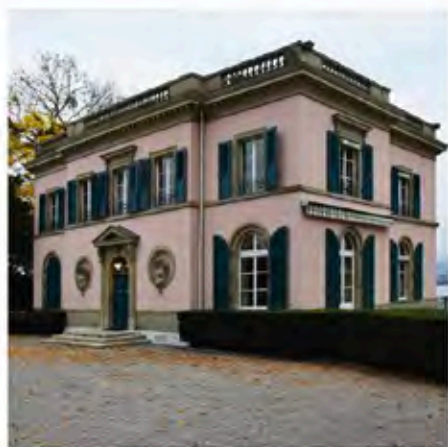
POINTS DE VIGILANCE

Lors d'une éventuelle nouvelle affectation, considérer la location de l'objet immobilier en zone résidentielle

CURSEURS RELATIFS

A07, E01

C14 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



14 // Villa Rive-Belle
 Route de Lausanne 266, 1292 Chambésy
 Propriétaire: État de Genève
 Zone 5
 N° Parcelle: 963
 Surface parcellaire: 11 503 m²
 Surface au sol bâtiment: 202 m²

ENJEUX

Étant une des rares propriétés accessible au public le long du littoral, l'affectation de la villa Rive-Belle est un enjeu majeur pour l'ensemble des pratiques futures du Quartier-paysage. L'institut Confucius, occupant actuel, mène ses activités avec succès en accordance avec la situation existante (accessibilité difficile/contraintes architecturales et patrimoniales/symbole politique du programme). Dans une projection plus large, l'accès des rives aux habitant-es est primordial et fait partie intégrante des enjeux cantonaux face au réchauffement climatique. Le projet de transformation de la route de Lausanne en axe de mobilité multi-modale avec une mobilité douce renforcée invite à repenser l'affectation de cette villa. Les multiples projets de développement alentours, les nouvelles relations Lac-Versant, une accessibilité améliorée, sont autant de facteurs à considérer dans une réflexion à long terme sur l'usage de ce domaine. D'un point de vue programmatique, une période test pourrait être mise en place pour l'accueil de résidences et/ou d'événements offrant la possibilité d'une concertation collective sur une nouvelle affectation possible.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

État Genève, commune Pregny-Chambésy, Institut Confucius, Office de la culture et du Sport

POINTS DE VIGILANCE

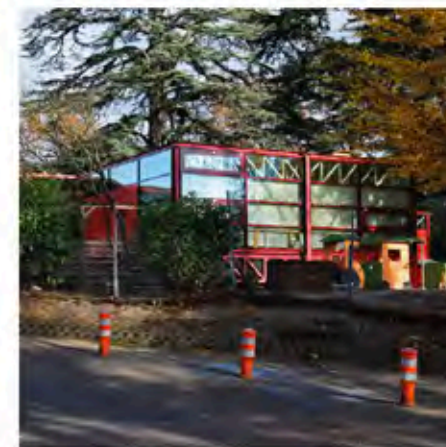
Les exigences patrimoniales et de protection de la nature sont à considérer en amont dans les réflexions d'une nouvelle affectation. Les activités de futurs occupant-es devront permettre l'accueil d'événements publics.

CURSEURS RELATIFS

H06, F12, H18, D02, D03



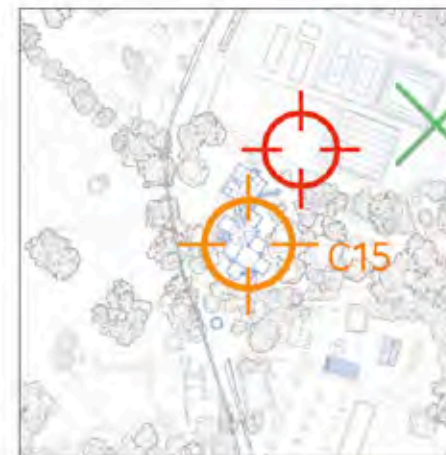
C15 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



15 // Ancienne École Internationale
 Route de Pregny 1, 1292 Chambésy
 Propriétaire: Organisation des Nations Unies ONU
 Zone de développement 4A
 N° Parcelle: 435
 Surface parcellaire concernée: 7 079 m²
 Surface au sol bâtiments: 1294 m²

ENJEUX

Le bâtiment, qui sera prochainement vidé de ses fonctions (2023), se situe à proximité d'un ensemble de potagers et bâtiments ruraux de l'ONU au sud et du centre sportif de l'ONU au nord. Cet ensemble de programmes pourrait être repensé et aménagé de façon à créer un pôle attractif destiné à un large public. Un plan de site cohérent, renforcerait les continuités paysagères entre le domaine de Penthes et le parc de l'ONU, assurerait une accessibilité publique, et organiserait un lieu de rencontres au centre du quartier des Nations avec des programmations sportives, éco-pédagogique et culturelles. Le projet s'inscrirait dans le respect du patrimoine paysager et architectural du site et changerait complètement la séquence d'espace public aujourd'hui peu qualitative entre la place des Nations et le parc de Penthes. Le bâtiment remarquable construit par l'architecte Jean-Marc Lamunière dans les années 70 serait conservé, entretenu et valorisé afin d'accueillir un programme/institut qui contribuerait avec ses activités à l'activation de cette nouvelle centralité.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

IHEID, ONUG, Commune Pregny-Chambésy, Mission Suisse.

POINTS DE VIGILANCE

La définition de l'accessibilité aux parcelles de l'ONU (n° 2009, 435) devra être intégrée en amont au processus d'aménagement et s'intégrera à une réflexion globale sur l'image que l'ONUG souhaite refléter. Les parcelles de l'autre côté de la route de Pregny (n°430, 1081, 1082) devront être considérées dans le plan de site.

CURSEURS RELATIFS

B02, B03, H02, H13, C02, C10

C16 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



16 // Villa des Feuillantines

Avenue de la Paix 13, 1202 Genève

Propriétaire: Organisation des Nations Unies ONU

Zone de développement 3

N° Parcelle: 2079

Surface parcellaire concernée: 7 219 m²

Surface au sol bâtiment: 270 + 43 m²

ENJEUX

Le site occupé par la villa des Feuillantines est un enjeu majeur pour la requalification de la place des Nations. À court terme, la bâtisse et son parc devraient être activés afin d'étendre l'espace public de la place des Nations. L'avenir du site, fortement questionné par le projet de la Cité de la Musique et son abandon récent, ne devrait pas interférer avec des actions qui pourraient être mises en place dans l'immédiat. Celles-ci permettraient en effet de dynamiser la place des Nations et d'offrir un lieu récréatif aux usagers du secteur, et de transformer l'image de ce quartier envers un quartier plus mixte et inclusif. Un parc, des tables, quelques jeux, une clairière sont autant d'éléments qui pourraient être facilement aménagés et permettraient d'offrir un lieu de grande qualité pour un usage quotidien destiné aux acteurs de la Genève internationale et aux habitant-es de Genève. La place des Nations ne serait plus uniquement une place minérale principalement occupée pour des manifestations mais un ensemble d'espaces publics de qualité, où l'on pourrait notamment se reposer, se rencontrer, échanger, déjeuner, tout en entretenant une proximité avec les activités plus formelles de la Genève internationale.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

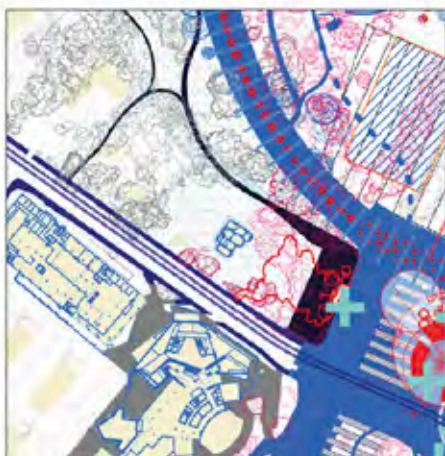
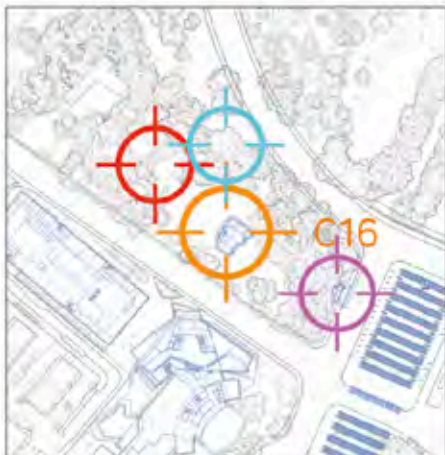
ONUG, État de Genève, Ville de Genève

POINTS DE VIGILANCE

Incorporer les temporalités des travaux du tram et du parc de la Campagne Rigot dans la réflexion afin de proposer un projet cohérent d'ensemble considérant l'intégralité de la Place des Nations et ses abords. Une réflexion approfondie sur la mobilité aux abords de la place et des axes forts est fortement recommandée.

CURSEURS RELATIFS

G01, H12, H14, I02, B01



C17 // Potentiel bâti - possibilité OI et/ou activités



17 // Terrain Serres Chambésy

Ch. de Valérie 15, 1292 Chambésy

Propriétaire: SI Valérie 15 SA

Zone 4B

N° Parcelle: 2005 & 2007

Surface parcellaires: 14 564m² (n° 2005), 2885m² (n° 2007)

ENJEUX

Les deux parcelles actuellement en zone 4B sont enclavées dans une zone agricole. La propriété composée d'une serre et de deux maisons est particulière et fait partie d'un patrimoine représentatif de la substance historique de la campagne genevoise. Les qualités paysagère et architecturale de cet ensemble doivent être préservées et entretenues. Les activités de ces derniers mois (expositions, événements culturels) ont révélé d'une part le besoin de tel lieu pour la scène culturelle genevoise et d'autre part le potentiel d'affectation qu'offre un tel domaine. Ce sont notamment grâce à de tels lieux que la rencontre entre la Genève locale et la Genève internationale pourrait être renforcée. La mise en réseau des jardins et serres existant-es, considéré-es comme points attractifs et catalyseurs sociaux, participe à l'activation du territoire. Il s'agit d'une part de renforcer la qualité et l'identité de chaque lieu, d'autre part de les relier entre eux par une mise en réseau. L'entretien et la mise en valeur d'un tel héritage est une priorité. Le domaine pourrait également participer à la prolongation de la promenade de la Crête par la mise à disposition du sentier existant pour relier les centres historiques de Pregny et Chambésy.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme, le lieu étant déjà temporairement mis à disposition pour différents événements culturels.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

SI Valérie 15 SA, Commune de Pregny-Chambésy, Service culturel, Musée transitoire, fondations/musées

POINTS DE VIGILANCE

L'accessibilité du site devra être étudiée. Des négociations avec les propriétaires terriens devront être lancées pour l'aménagement du sentier reliant la mairie au site ainsi que pour l'usage du site. Comme indiqué sur le PDCom de Pregny-Chambésy, les qualités paysagères du site sont à préserver.

CURSEURS RELATIFS

C08, C09, C10, H03, G09, H04

D01 // Interface mobilité lacustre

**01 //Jardin Botanique**

Rue de Lausanne 192, 1202 Genève

Propriétaire: Ville de Genève (248)

Zone de verdure

N° Parcelle: 4854, 248

ENJEUX

L'arrêt du Jardin Botanique permettrait de relier directement la rive gauche au quartier des Nations. Son emplacement s'inscrit dans la continuité des arrêts existants des mouettes et participerait à un réseau de voies bleues. Son emplacement dans la continuité du Jardin Botanique et de l'avenue de la Paix permettrait à de nombreux usagers du quartier des Nations de rejoindre leur lieu de travail depuis la rive gauche de façon efficace et hautement qualitative. La mobilité n'est plus à considérer uniquement comme une trajectoire mais également comme une expérience. Les arrêts des voies bleues formeraient un réseau complémentaire et multimodal avec le CEVA, les trams et les bus. Les bateaux devraient également permettre le stockage de vélos. A proximité de l'arrêt, un nouveau programme public d'usage de la rive pourrait voir le jour. Une structure sur la limite avec l'eau pourrait devenir un nouveau lieu de restauration, dans l'esprit du restaurant flottant présent à une certaine époque.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Mouettes Genevoises, OCT, OU, OCEau, Jardin Botanique

POINTS DE VIGILANCE

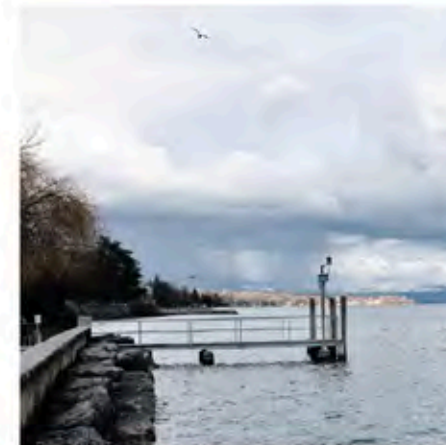
Les exigences d'amarrage et les aménagements relatifs devront être étudiés de façon à s'intégrer le plus sensiblement dans le site. L'emplacement d'un nouveau ponton sera défini en considérant les nouveaux aménagements du Vengeron. Une négociation avec les propriétaires des parcelles adjacentes sera nécessaire. La navigation dans des conditions météo défavorables devrait être possible. Le type de bateau sera étudié..

CURSEURS RELATIFS

M02, M03, G07, F05, F06, H18



D02 // Interface mobilité lacustre

**02 // Reposoir**

Chemin de l'impératrice 18, 1292 Chambésy

Propriétaire: État de Genève (2215)

Zone de verdure

N° Parcelle: 1729, 2215

ENJEUX

L'arrêt du Reposoir permettrait de rejoindre directement la plage publique du Reposoir en transport en commun et de diminuer la fréquence automobile sur la route de Lausanne. En complémentarité avec le CEVA et les futurs bus, une nouvelle ligne de mobilité lacustre améliorerait de façon considérable l'accessibilité à cette plage depuis les rives gauche et droite. Son emplacement s'inscrit dans la continuité des arrêts existants des mouettes et participerait à un réseau de voies bleues, mais constituerait également une interface multimodale pour tout le Jardin des Nations. Les nouveaux arrêts des mouettes complèteraient le réseau de mobilité douce et participeraient de façon complémentaire au renforcement de ce maillage. Dans le cas présent, les aménagements du chemin de l'Impératrice seraient desservis. La mobilité n'est plus à considérer uniquement comme une trajectoire mais également comme une expérience. Les bateaux devraient permettre le stockage de vélos afin de renforcer une complémentarité de mobilités. Les nouvelles voies bleues et de nouveaux lieux sur le littoral encourageraient les pratiques du lac et des rives. Dans le contexte du réchauffement climatique, l'accessibilité à l'eau pour toutes et tous est un enjeu majeur.

**TEMPORALITÉ/PRIORITÉ**

Long terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Mouettes Genevoises, OCT, OU, OCEau

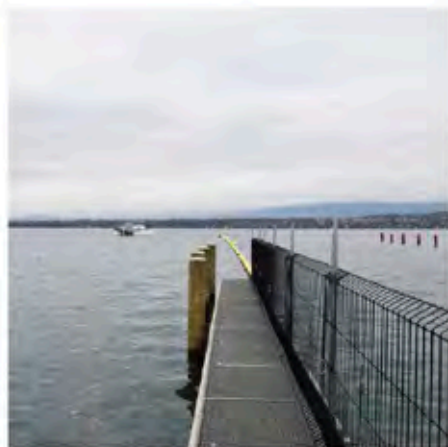
POINTS DE VIGILANCE

Les exigences d'amarrage et les aménagements relatifs devront être étudiés de façon à s'intégrer le plus sensiblement dans le site. La navigation dans des conditions météo défavorables devrait être possible. Le type de bateau sera étudié en conséquence.

CURSEURS RELATIFS

A07, B09, H16, E05

D03 // Interface mobilité lacustre



03 // Vengeron

Route de Lausanne 284, 1292 Chambésy

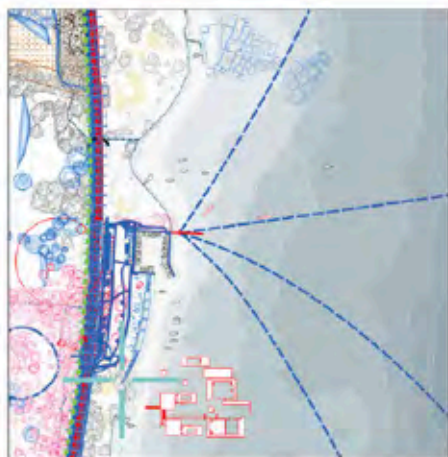
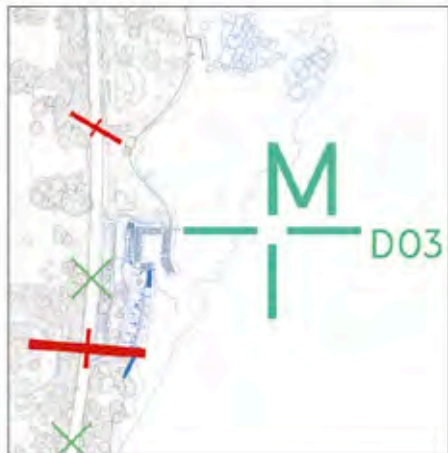
Propriétaire: État de Genève

Zone des eaux et des rives

N° Parcelle: 1566, 3164

ENJEUX

La densification du domaine du Champ-du-Château avec un nouveau parc locatif et le quartier général de la banque Lombard-Odier ainsi que les nouveaux aménagements de la plage du Vengeron impliquent une nouvelle configuration d'accessibilité de transports publics. Le réseau des transports et les lieux desservis doivent être étudiés dans un concept global, encourageant des continuités de mobilités douces et une complémentarité de moyens de transports. Ainsi, les bateaux devraient également permettre le stockage de vélos, la route de Lausanne serait pourvue d'une voie verte et un chemin qualitatif reliant la gare des *Tuileries* à la halte des mouettes serait implémenté. L'arrêt *Vengeron* viendrait compléter les lignes des nouvelles voies bleues en parallèle du nouvel axe Corsier-Bellevue. La mobilité n'est plus à considérer uniquement comme une trajectoire mais également comme une expérience. Les nouvelles voies bleues et de nouveaux lieux sur le littoral renforceraient les pratiques du lac et des rives. Dans le contexte du réchauffement climatique, l'accessibilité à l'eau pour toutes et tous est un enjeu majeur.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Mouettes Genevoises, OCT, Jardin Botanique

POINTS DE VIGILANCE

Les exigences d'amarrage et les aménagements relatifs devront être étudiés de façon à s'intégrer le plus sensiblement dans le site. L'emplacement d'un nouveau ponton sera défini en considérant les nouveaux aménagements du Vengeron. Une négociation avec les propriétaires des parcelles adjacentes sera nécessaire. La navigation dans des conditions météo défavorables devrait être possible. Le type de bateau sera étudié.

CURSEURS RELATIFS

C05, C14, E03, E05, F12 H06, H18, M01, M02

E01 // Franchissement



01 // Autoroute Pregny - Bellevue

Ch. des Chânats 30, 1293 Bellevue (adresse approximative)

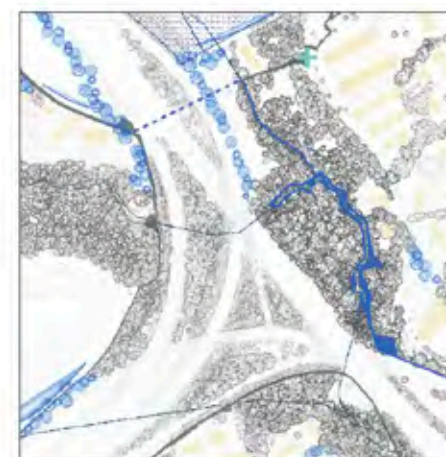
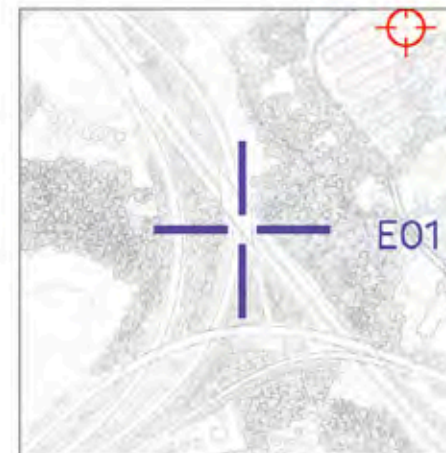
Propriétaires: État de Genève (3150, 2324), Privé né-es Rillet (3270), OFROU (3541)

Zone 5 et zone de développement 4B

N° Parcelle: 3150, 3270, 2324, 3541

ENJEUX

Les quartiers de Valavran et des Tuileries sur la commune de Bellevue offrent des potentiels de développement foncier pour du tertiaire ou du logement. Certains projets sont déjà en construction et demandent une intégration dans un réseau de mobilité. Le franchissement de l'autoroute A1 permettraient de relier ces quartiers à un réseau de mobilité douce renforcée. En continuité avec le chemin des Chanats, l'itinéraire rejoindrait le chemin du Bois-des-Pins et la passerelle de la Foretaille qui se relie directement à la commune de Pregny-Chambésy. Le franchissement de l'autoroute Pregny-Bellevue par une passerelle s'intègre dans une maille de mobilité douce visant à lier de façon qualitative les communes de Ferney, Bellevue, Pregny-Chambésy, le Grand-Saconnex et la Ville de Genève. Une continuité de cheminement serait garantie dans le but d'intensifier la pratique de la mobilité active.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Long terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

OFROU, communes Bellevue et Pregny-Chambésy, État de Genève, Propriétaires privés

POINTS DE VIGILANCE

Le franchissement devra s'inscrire dans une continuité d'urbanité et les extrémités de l'ouvrage devront être intégrées dans des aménagements cohérents.

CURSEURS RELATIFS

C05, C14, E03, E05, F12 H06, H18, M01, M02

E02 // Franchissement



02 // Tuileries - Vengeron

Route de Lausanne 271, 1293 Bellevue (adresse approximative)
 Propriétaire: État de Genève (3058), SIG (2911), Lombard Odier (4186)
 Zone de développement 3, zone 5, zone des eaux et des rives
 N° Parcelle: 3058, 2911, 4186

ENJEUX

Le quartier Champs-du-Château accueillera en 2022 un projet mixte comprenant 287 logements locatifs et des commerces. Ce complexe est extrêmement bien desservi par les transports en commun, étant situé à quelques minutes de l'arrêt Tuileries du CEVA. Ce nouveau quartier et nouveau siège de la banque Lombard Odier non seulement densifie la zone mais générera de nouveaux usages et besoins. Le projet étant situé à seulement quelques minutes à pied du bord du lac, il paraît primordial d'établir une connexion directe avec les nouveaux aménagements de la plage du Vengeron pour les usager·es du Champs-du-Château mais également pour les visiteur·euses du Vengeron qui pourront la rejoindre depuis la gare du CEVA. Cette connexion devra être étudiée de façon à s'inscrire dans un maillage de mobilité douce intégrant la voie verte et la voie cyclable rapide actuellement en projection. Elle participera à la transformation de la route de Lausanne en axe multimodal et s'inscrira dans la continuité des aménagements publics du Champs/Hauts-du-Château. Elle permettra également de rejoindre le nouveau débarcadère à mouettes de Bellevue, souhaité par la banque pour ses employés de la rive gauche et devenu partenariat avec les autorités publiques.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme, le quartier Champs-du-Château étant déjà en construction.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

OCT, OU, OFROU, Banque Lombard Odier, Favre & Guth, Communes de Bellevue et Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

Le franchissement public sera à intégrer selon les cheminements prévus dans le PLQ Champs-du-château. Des discussions devront être menées avec la banque Lombard Odier afin de coordonner ce franchissement à la traversée privée prévue par la banque.

CURSEURS RELATIFS D03, H18



E03 // Franchissement

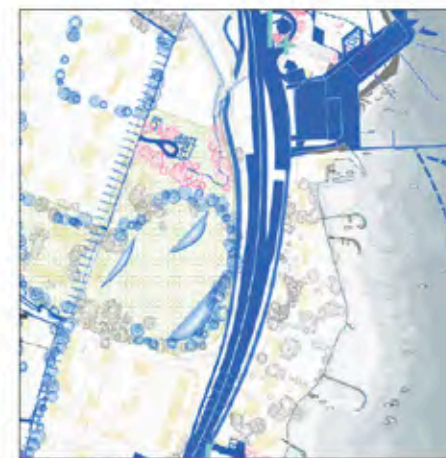


03 // Chambésy - Vengeron

Ch. des Chânats 30, 1293 Bellevue (adresse approximative)
 Propriétaires: État de Genève (3150, 2324), Privé né·es Rillet (3270), OFROU (3541)
 Zone 5 et zone de développement 4B
 N° Parcelle: 3150, 3270, 2324, 3541

ENJEUX

Dans la volonté de connecter le territoire du Jardin des Nations avec le lac et ses rives, les franchissements des infrastructures autoroutières et ferroviaires sont indispensables. La traversée proposée ici permettrait aux habitant·es de Chambésy-Dessus et Chambésy-Dessous de rejoindre la Plage du Vengeron et la Plage de Pregny. Son emplacement s'inscrit dans un maillage de mobilité douce et paysager à l'échelle du Quartier-Paysage (curseur E05). Une étude approfondie du concept de circulation concernant notamment les bretelles routières devrait être réalisée afin de définir l'emplacement idéal pour une telle traversée, ainsi que la nature et la matérialisation de la passerelle elle-même. Le nouveau projet du Vengeron ainsi que le développement du domaine du Champs-du-Château redéfinissent la trajectoire des transports publics et questionnent le rapport direct au noeud infrastructurel. Dans la perspective d'un réaménagement de la route de Lausanne (curseurs H05, H18), ce franchissement se connecterait avec la voie verte en parallèle des rives.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

OCT, OU, OFROU, OCEAu, Communes de Bellevue et Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

Un tel franchissement serait à étudier en lien avec le franchissement E02, une mutualisation serait envisageable. Les éventuels développements de la Malvande sont à prendre en compte. L'escaliers attendant au curseur C05 est à considérer. Les curseurs E02, E03 et E05 sont à étudier comme un système. Une étude des flux approfondie serait nécessaire.

CURSEURS RELATIFS

H05, H18, C05, E05, D03

E04 // Franchissement

04 // Domaine de Penthes - Pregny Parc

Ch. des Cornillons 106, 1292 Chambésy (adresse approximative)
 Propriétaire: État de Genève (945, 1861), CFF (1859), DP communal (1862), Interswiss Immobilien AG (1860)
 Zone des bois et forêts, zone ferroviaire, zone de verdure
 N° Parcelle: 945, 1859, 1862, 1861, 1860

ENJEUX

Dans l'ambition de connecter le territoire du Jardin des Nations avec le lac et ses rives, des franchissements des infrastructures autoroutières et ferroviaires sont indispensables, et ce à une certaine fréquence garantissant un fonctionnement de quartier généreuse et poreuse pour toutes et tous. Ainsi, plusieurs possibilités doivent être explorées parallèlement. Un cheminement existant en bas du parc du Château de Pregny, aujourd'hui fermé au public, permettrait de relier le domaine de Penthes au Chemin des Chèvres. À proximité des Résidences Pregny-Parc, les parcelles 1860 et 1861 revêtent une qualité paysagère particulière qui devrait être préservée, mais pourrait permettre une nouvelle connexion. Le franchissement des voies ferrées proposé à mi-chemin permettrait, lui, de rejoindre la parcelle 1861 et d'accéder directement à la Plage du Reposoir (curseur H05). Cette intervention valoriserait le magnifique terrain méconnu en bordure des logements, connecterait les résidences au maillage de mobilité douce et renforcerait la connexion entre les rives et l'arrière pays, cruciale pour le déploiement du Quartier-paysage. Dans ce projet, un soin particulier devrait être accordé à l'écosystème et au tissu forestier présents.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Long terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

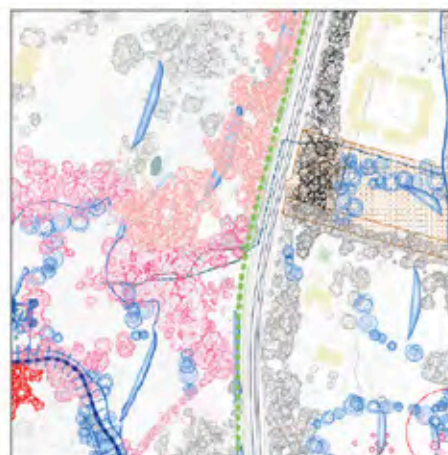
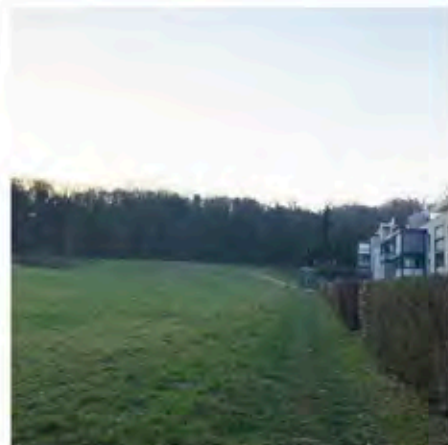
OCT, OU, OFROU, CFF, Pregny-Chambésy, Interswiss Immobilien

POINTS DE VIGILANCE

Une négociation pour droit de passage avec les occupant·es du château de Pregny serait probablement nécessaire.

CURSEURS RELATIFS

F09, D02, B03, A04, C02, I04, F10, H05



E05 // Franchissement

05 // Chemin de Chambésy - Chemin du Vengeron

Ch. du Vengeron 18, 1292 Chambésy (adresse approximative)
 Propriétaires: État de Genève, CFF
 Zone des bois et forêts
 N° Parcelle: 1232, 1368, 1227

ENJEUX

Les figures paysagères du bassin versant Marquet-Gobé-Vengeron forment un système de cordons boisés étroitement lié aux tracés des affluents (Nant de Pregny, Nant de Châtaigniers, Ruisseau des Châats, Le Marquet, Le Gobé, Le Vengeron). Elles offrent un environnement riche pour la biodiversité et une spatialité qualitative propice à la promenade. La construction de l'autoroute A1 et des voies ferrées marquent cependant des ruptures dans cette structure naturelle. Il s'agit ici de renforcer les continuités paysagères au profit de la biodiversité et du maillage de mobilité douce. Dans cette optique, il est proposé de construire un franchissement qualitatif de la voie ferrée afin de raccorder les aménagements piétonniers existants avec un nouveau segment. Ces interventions permettraient de relier le centre sportif des Châtaigniers à la Plage du Vengeron et aux rives lacustres dans un cadre agréable, accessible à toutes et tous, tout en encourageant la biodiversité (voir curseur E03). Cette nouvelle connexion permettrait également aux habitant·es du quartier de villas à l'est de la voie ferrée de rejoindre la gare des Tuileries de manière qualitative.

TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

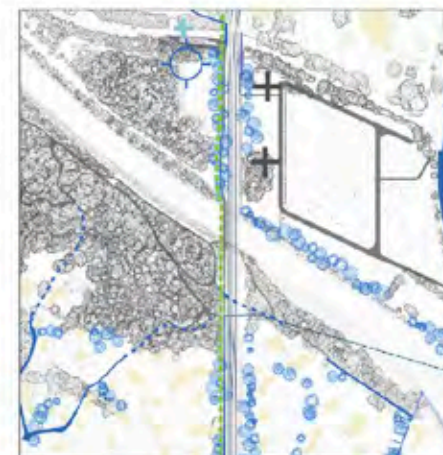
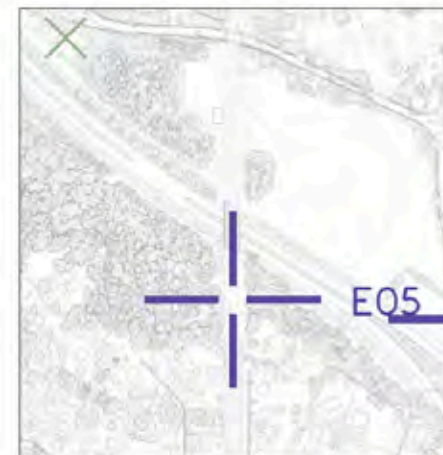
OCT, OU, OFROU, CFF, Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

La proximité avec l'autoroute devra être prise en compte dans l'étude du franchissement des voies ferrées. Un passage étant déjà possible, le projet porte sur un aménagement plus qualitatif et inclusif de ce franchissement.

CURSEURS RELATIFS

E02, E03, D03, H16



F01 // Traversée d'axe de qualité



01 //Pâquis - Perle du Lac

Rue de Châteaubriand 1, 1202 Genève (adresse approximative)

Propriétaire: DP communal

N° Parcelle: 4586

ENJEUX

Le passage piéton actuel reliant l'espace de vie enfantine Cafargni-Chateaubriand, le préau et le parc de la Perle du lac n'est pas adéquat à la haute fréquentation de cette traversée, notamment par des enfants. Cette première liaison sur la rade entre le parc de Mon Repos et le quartier des Paquis devrait être largement renforcée afin de donner la priorité au déploiement de la vie urbaine dans l'espace public, et en rapport avec le lac. Le quai Wilson en continuité de la route de Lausanne doit être aménagé en conséquence, de façon à faciliter l'accès aux rives du lac depuis les quartiers des Pâquis et de Sécheron. Un changement de revêtement du sol sur une surface plus large qu'un simple passage piétons et une forte réduction de vitesse pour les voitures sont préconisés. Cette traversée participerait à un système d'aménagements du Quai Wilson et de la route de Lausanne, visant à apporter une porosité à ces axes qui aujourd'hui séparent la ville et lac. Ces démarches entreraient en résonance avec l'image directrice de la rade, qui propose également le développement d'une zone de baignade à cette hauteur, ainsi qu'avec une possible affectation publique du Palais Wilson et de son esplanade.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

OCT, OU, Ville de Genève

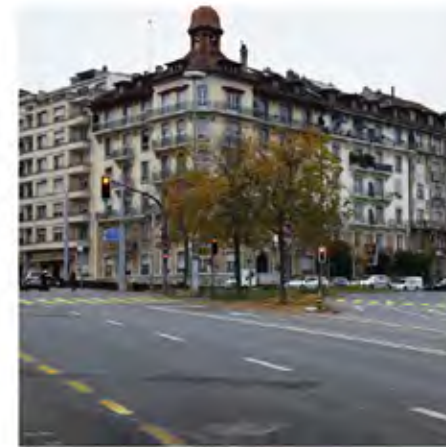
POINTS DE VIGILANCE

La traversée devra être intégrée dans la réflexion globale des aménagements du quai Wilson. La réaffectation du programme du Palais Wilson prévue pour ces prochaines années et qui devrait viser à une plus grande ouverture du rez-de-chaussée au public renforce la nécessité d'une telle liaison.

CURSEURS RELATIFS

C01, H15, F02

F02 // Traversée d'axe de qualité



02 //Avenue de France - Perle du Lac

Rue de Lausanne 107, 1202 Genève (adresse approximative)

Propriétaire: DP communal

N° Parcelle: 4609, 4597, 4610

ENJEUX

L'entrée du parc de Mon Repos dans la continuité de l'Avenue de France est extrêmement fréquentée. Une traversée avec un passage piéton existe déjà mais devrait être améliorée. Une révision du carrefour est à étudier de façon à mettre en valeur l'entrée du parc et pourvoir un passage fluide et généreux pour les piétons entre l'avenue de France et le lac. Des efforts dans le dessin de la traversée peuvent avoir un impact énorme sur la représentation mentale de cette traversée et du lien de la ville et du jardin au lac. Cette impression et expérience d'une continuité est aujourd'hui rendue impossible par les aménagements en place. Dans le cadre de ce réaménagement, la possibilité de nouvelles plantations devrait être étudiée. Cette nouvelle traversée s'inscrit dans le réaménagement de la route de Lausanne, qui vise une fluidité piétonne entre le lac et la ville sur une large portion de territoire, afin de permettre un lien beaucoup plus fort entre ville et lac et une mobilité multimodale et active. Elle s'intègre également aux aménagements de la promenade de la Paix et aux efforts de constitution d'un maillage fort pour la mobilité douce.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

OCT, OU, Ville de Genève

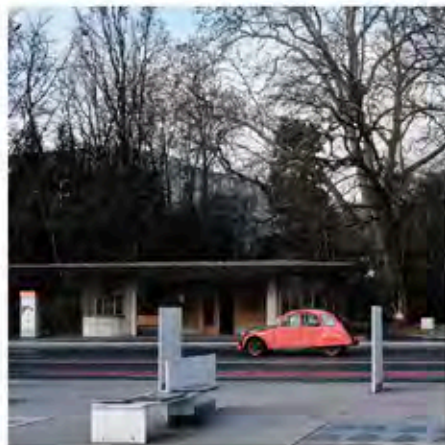
POINTS DE VIGILANCE

Se situant sur un axe fort d'entrées/sorties de la ville, ce carrefour fait face aujourd'hui une haute fréquence d'automobiles. Une réflexion sera menée quant à la gestion de ces nœuds routiers en milieu urbain et de leur intégration dans un réseau de mobilité douce qualitatif.

CURSEURS RELATIFS

F03, H15, A03

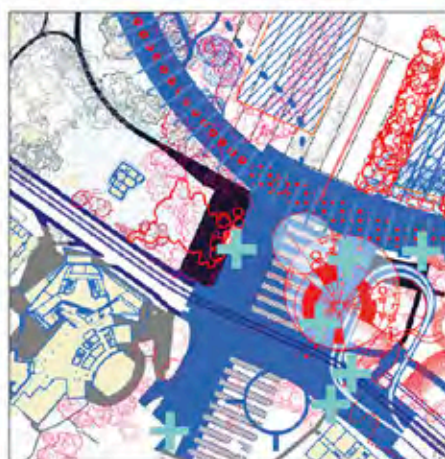
G01 // Activation restauration



01 //Kiosque Nations
 Place des Nations 1, 1202 Genève
 Propriétaire: DP communal
 Zone de verdure
 N° Parcelle: 4838
 Surface du kiosque existant: 49 m2

ENJEUX

Le kiosque existant situé sur la place des Nations a le potentiel d'agir comme élément d'articulation entre la place des Nations et la parcelle adjacente, à considérer comme partie intégrante de la place (curseur B01). La place des Nations et ses abords n'offrent par ailleurs actuellement aucun site de restauration. La proposition d'un kiosque-buvette à cet endroit participerait à l'activation de la place comme lieu de rencontre, en offrant des services pour un usage quotidien. Dans cette démarche, les abords doivent être légèrement repensés afin d'offrir un cadre de qualité pour de brefs arrêts et moments d'échange informels. Une petite restauration pourrait être proposée dans un cadre qualitatif et singulier, faisant de ce projet simple une véritable valorisation des abords de la place. Un appel à projets pourrait être lancé pour le choix des exploitants. Un projet liant restauration et activation culturelle, en lien avec les activités de la Genève internationale et dans une démarche durable, serait à privilégier. Cette possibilité participerait à diversifier les types et formats de rencontre entre le public genevois et celui de la Genève internationale.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

ONUG, État de Genève, Ville de Genève

POINTS DE VIGILANCE

Un schéma de mobilité en conséquence du nouveau tunnel et d'une densification des flux de véhicules motorisés devra être étudié et développé afin que la circulation ne pèse pas le projet d'unification de la place des Nations et ses abords.

CURSEURS RELATIFS

H12, C15, B01, H14, C06, C03, C04, G06

G02 // Activation restauration



02 // Garage Promenade de la Paix
 Rue de Lausanne 119, 1202 Genève
 Propriétaire: Société immobilière la Perle
 Zone 3
 N° Parcelle: 3222
 Surface locaux: xx m2

ENJEUX

Dans la continuité de la promenade de la Paix et en bordure du parc de Mon Repos, le garage actuel avec une vitrine arrondie et un dégagement en retrait de la route de Lausanne détient un certain charme. Dans le contexte de l'évolution des marchés et de sa potentielle cessation d'activité, cette construction se prêterait bien à l'accueil d'un lieu de restauration à proximité du quartier des Nations. En lien avec l'ambition que la route de Lausanne accueille un régime de circulation et de vitesse réduite, ce lieu permettrait d'activer la promenade de la Paix en la signalant généreusement dès ce croisement. Le programme articulerait la liaison avec le parc et le lac. Sa qualité pourrait être grandement renforcée par une requalification de ce segment de l'avenue de Sécheron, dans la logique de la promenade de la Paix. Au gré de l'évolution de ces aménagements, une restauration intérieure et extérieure pourrait être proposée.



TEMPORALITÉ/PRIORITÉ

Moyen terme, en lien avec la transformation de la route de Lausanne en boulevard paysager urbain.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Société immobilière la Perle, État de Genève, Ville de Genève

POINTS DE VIGILANCE

Le contexte direct de ce garage devrait être fortement amélioré en réduisant l'impact de la circulation routière, sans quoi l'activation de ce lieu en espace de restauration risquerait d'échouer. Le succès de ce projet de restauration est étroitement liée à la transformation simultanée de la route de Lausanne comme axe paysager, ainsi qu'à l'aménagement de la promenade de la Paix. L'intégration d'attracteurs sociaux comme cette structure dans un maillage de mobilité douce est une condition nécessaire au succès de ces lieux.

CURSEURS RELATIFS

H12, C15, B01, H14, C06, C03, C04, G06

H01 // Aménagement extérieur



01 // Place David Morse
Avenue de Budé 15, 1202 Genève
Zone de développement 3
N° Parcelle: 3733
Surface zone concernée: ~ 7000 m²

ENJEUX

La continuité entre le Jardin des Nations et le reste de la ville est un enjeu majeur. L'urbanisation du quartier des Nations, principalement liée à la structure historique des grands domaines et des terres productives, est singulière et doit être non seulement préservée mais également renforcée. Cependant les liaisons spatiales entre le Jardin des Nations et l'urbanisation du reste de la ville doivent être engagées afin d'assurer une articulation cohérente des continuités socio-écologiques et spatiales. Différentes typologies de connexions sont proposées, chacune répondant à un contexte spécifique. L'arrivée du tram sur la route de Ferney configure de nouvelles spatialités de l'espace public. Les liaisons transversales à cet axe sont primordiales. L'aménagement du parking de l'ensemble de Budé comme espace public permettrait de relier de façon qualitative l'Allée David Morse avec l'ensemble de Budé et le reste du quartier de la Servette. La topographie serait traitée de façon à générer une place urbaine et une expérience spatiale continues et permettrait un accès convenable à la salle des fêtes de l'Intercontinental. Dans un processus partagé, de nouveaux programmes et constructions modestes potentielles, dans le respect de l'ensemble existant, permettraient de penser le lieu d'une manière complètement nouvelle, au carrefour de différents flux.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme en lien avec les aménagements du tram

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

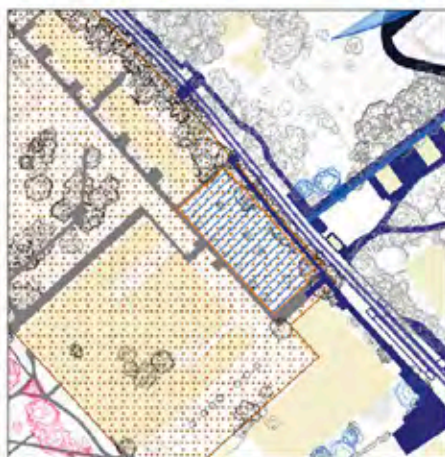
Office de l'Urbanisme, Ville de Genève, 4 copropriétés, Comité du Square

POINTS DE VIGILANCE

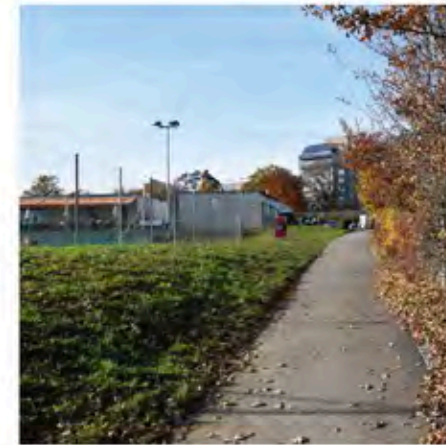
Un processus de dialogue avec les propriétaires et le comité du Square serait nécessaire, sachant qu'ils sont a priori réticents à un aménagement qui viserait une ouverture plus généreuse de l'ensemble de Budé au public.

CURSEURS RELATIFS

H07, H12



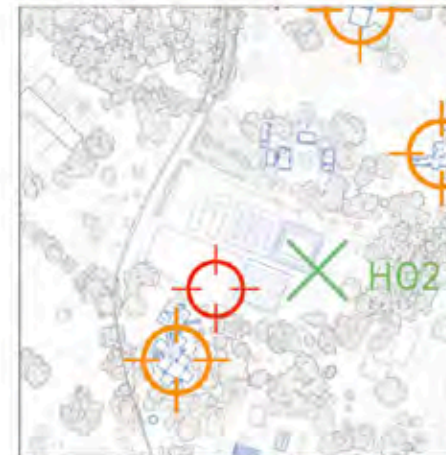
H02 // Aménagement extérieur



02 // Aménagement public Impératrice
Ch. de l'Impératrice 27, 1292 Chambésy
Propriétaire: ONU
Zone de développement 3
N° Parcelle: 434
Surface parcelle: 17 698 m²

ENJEUX

Dans la perspective d'un nouveau développement sur la parcelle 434, le rapport au chemin de l'Impératrice et au domaine de Penthes devra être étudié. Les continuités publiques devront être assurées avec des aménagements extérieurs qualitatifs et cohérents, participant à augmenter la générosité de l'espace public. Si le caractère de cet aménagement est complètement variable selon les futurs projets alentour, cet espace public devra s'inscrire dans les lignes-cadre définies par le Quartier-paysage. Une gestion innovante des eaux, du rapport aux cordons boisés et du rapport à la mobilité multimodale devront être développés, afin de véritablement catalyser de nouvelles constellations et relations avec toutes les parcelles alentour. Dans un secteur très concerné par les mesures sécuritaires, un nouvel espace public et accessible participerait à augmenter très fortement l'attractivité de toute la zone en tant qu'espace de vie partagé, intégrant des possibilités diversifiées.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

ONUG, État de Genève, Ville de Genève, domaine de Penthes

POINTS DE VIGILANCE

Le rapport à la route de Pregny et à la mission des États-Unis devra être géré. Les continuités paysagères avec le parc de l'ONU et du domaine de Penthes devront être intégrées en amont dans le plan de site. L'ouverture du site à un public plus large devra être discutée au plus tôt avec l'ONU et intégrée dans une réflexion globale de l'ONU sur son image.

CURSEURS RELATIFS

C15, B03, B02, H13, H05, D02, F07

H03 // Aménagement extérieur



03 // Jardin de la villa de Pregny
 Route de Pregny 33, 1292 Chambésy
 Propriétaire: État de Genève
 Zone 4B protégée
 N° Parcelle: 1596
 Surface concernée: ~ 1 700 m²

ENJEUX

Le terrain du domaine des serres de Pregny, longeant la route de Pregny, pourrait être aménagé en jardin accessible au public. Cette intervention, sans perturber l'exploitation des serres par le Jardin Botanique, permettrait d'améliorer considérablement l'expérience spatiale entre le centre de Pregny et la mairie de Pregny-Chambésy. Le segment de route, où seul un trottoir étroit longe la route et les places de parc, est en effet aujourd'hui difficilement praticable à pied. L'ouverture au public de cet espace remédierait à cette situation et offrirait un lieu singulier aux habitant·es et usager·es de la commune. L'entretien du jardin pourrait se faire en concordance avec les activités de la nouvelle affectation de la villa de Pregny (curseur C08) ou avec celles du Jardin Botanique. Cet aménagement s'inscrirait dans un réseau de chemins qualitatifs entre les centres historiques de Pregny et Chambésy et participerait à la valorisation de la commune de Pregny-Chambésy et des itinéraires de mobilité douce qui la traversent. Au delà de proposer une réponse située à la problématique de la mobilité, la parcelle pourrait également être utilisée pour proposer des activités partagées de jardinage ou de connaissance de la flore.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

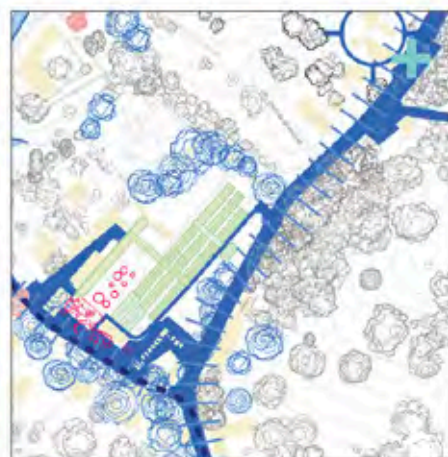
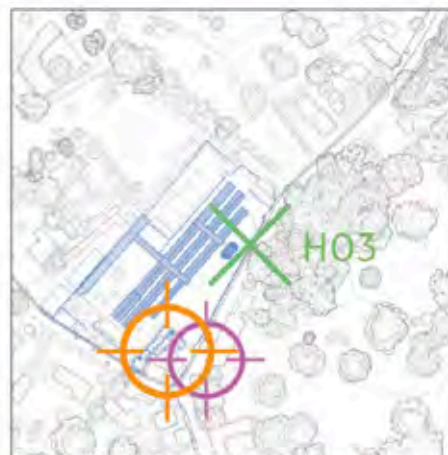
OU, OCAN, Jardin Botanique, Commune de Pregny-Chambésy, Ressources Urbaines, ALIN

POINTS DE VIGILANCE

Le terrain est la propriété de l'État de Genève et est actuellement géré par le Jardin Botanique. Une collaboration avec le Jardin Botanique est recommandée.

CURSEURS RELATIFS

C08, H17, H04, G08



H04 // Aménagement extérieur



04 // Place des écoles Chambésy
 Ch. de Valérie 17/18, 1292 Chambésy
 Propriétaire: Commune de Pregny-Chambésy (1029, 1746) DP communal (1702)
 Zone de développement 4B
 N° Parcelle: 1029, 1702, 1746
 Surface concernée: ~ 2 200 m²

ENJEUX

Le noyau historique de Chambésy situé sur la crête et s'étendant en partie basse, formé originellement par les hameaux de Chambésy-Dessus et Chambésy-Dessous s'est agrandi au travers de nouveaux développements dès la fin des années 50 et jusqu'à aujourd'hui. Les deux écoles Pregny-Fontaine et Pregny-Valérie, de chaque côté du chemin de Valérie, la salle communale et les commerces adjacents forment une nouvelle centralité villageoise. Aujourd'hui l'espace public est aménagé principalement pour la voiture avec deux parkings de part et d'autre de la route. Afin de renforcer les axes de mobilité douce et d'assurer une qualité spatiale de l'espace public, l'aménagement de cet ensemble en place piétonne est recommandé. L'espace partagé extérieur doit être à la hauteur des équipements mis à disposition des habitant·es par la commune. Une place centrale, lieu de rencontre, d'échange et de jeux comme espace public partagé offrirait non seulement un cadre harmonieux aux commerces, restaurants et leurs utilisateurs mais renforcerait également un réseau de mobilité douce dans lequel des centralités fédératrices et attractives seraient activées.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

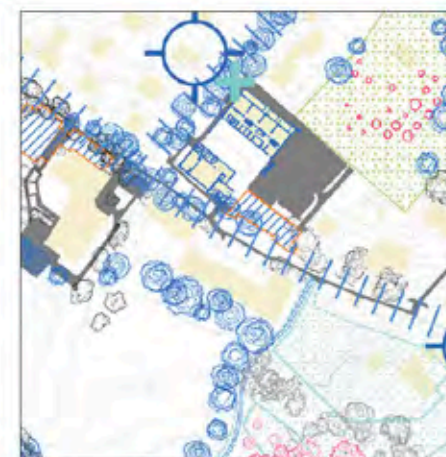
Office de l'Urbanisme, Jardin Botanique, Commune de Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

La proximité aux deux écoles devra être prise en compte lors de la planification de l'espace public. Un emplacement pour des places de stationnement en nombre limité et en périphérie de la future place pourrait être étudié.

CURSEURS RELATIFS

H17, H03



H05 // Aménagement extérieur

**05 // Parking du Reposoir**

Route de Lausanne 220/222, 1292 Chambésy

Propriétaire: État de Genève

Zone de verdure

N° Parcelle: 2215

Surface zone concernée: ~ 2 200 m²**ENJEUX**

La plage du Reposoir est le seul espace public pratiqué sur la berge lacustre entre le parc William Rappard et la plage du Vengeron. Hautement fréquentée par les adeptes des sports nautiques ou du farniente, elle est utilisée en hiver comme en été. Non desservie par les transports en commun et non connectée aux gares alentours par des axes de mobilité douce qualitatifs, elle est aujourd'hui surtout accessible en voiture. Dans le contexte de la transition écologique et sociale, l'accessibilité aux rives droites du lac devient une urgence et par conséquent le statut de la route de Lausanne est questionné. Il est proposé de changer le régime de la route de Lausanne, d'ajouter de nouvelles traversées entre le Jardin des Nations et le lac afin de palier le manque de porosité de cette infrastructure routière. Dans ce contexte, le maillage de mobilité serait pensé dans son ensemble en encourageant une complémentarité des transports. Une voie verte serait implémentée, de nouvelles voies bleues s'ajouteraient au réseau existant, une nouvelle ligne de bus desservirait les rives. Le contexte direct du Reposoir serait transformé et son accessibilité renforcée. Dès lors, Le parking serait aménagé en espace public par extension du parc existant et permettrait d'articuler la plage avec la nouvelle voie verte. Le concept d'accessibilité serait étudié et un éventuel dépose minute intégré. Les Parkings P+R des gares du CEVA seraient pris en compte.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme (gestion de la transformation de la route)

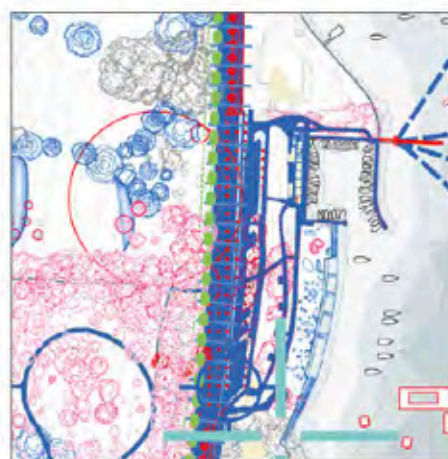
ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Office de l'Urbanisme, OCAN, OCT, Commune de Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

Une offre renforcée de transports public devra être mise en place avant la transformation du parking et la connexion avec le Jardin Botanique assurée (F08).

CURSEURS RELATIFS H18, D01, D02, F08



H06 // Aménagement extérieur

**06 // Passage gare de Chambésy/lac**

Ch. William-Barbey 16, 1292 Chambésy

Propriétaire: Chemins de Fer Fédéraux Suisse CFF

Zone 5

N° Parcelle: 2367

Surface parcelle: 548 m²**ENJEUX**

L'arrivée du CEVA a impliqué une reconfiguration de la gare de Pregny-Chambésy. Les accès à l'Ouest et à l'Est des voies ferroviaires permettent de rejoindre les parties basses et hautes du village de Chambésy. Alors que l'articulation entre les infrastructure ferroviaires et le village est gérée en partie haute avec une place publique, à l'Est, il faut longer un mur sur un étroit chemin sur plus de 150 mètres avant de pouvoir rejoindre le lieu dit de la Malvande ou revenir sur ses pas pour accéder aux villas sous gare. Ces aménagements ne favorisent pas un report modal massif pourtant rendu possible par les nouvelles fréquences de train, ceci alors que de nouveaux développements prennent place à proximité et que le quartier continuera de muter. Les nouveaux aménagements du Vengeron ainsi que le besoin croissant d'accessibilité aux rives lacustres, l'implémentation de nouvelles traversées et de franchissements de l'infrastructure routière ainsi qu'un changement de régime de la route transformeraient le rapport entre le village et la rive, rendant une meilleure connexion à la gare indispensable. La localité aujourd'hui dissociée du lac par des infrastructures routière et ferroviaire lourdes jouirait d'une relation directe avec ce paysage majestueux. Cette traversée de mobilité douce rendrait possible une complémentarité de mobilité entre le CEVA et les voies bleues proposées par l'étude.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

CFF, Office de l'Urbanisme, OCAN, OCT, Commune de Pregny-Chambésy

POINTS DE VIGILANCE

Une négociation avec les CFF sera nécessaire. L'enjeu est de négocier un droit de passage sur cette parcelle constructible en zone 5, et d'influencer sur le type de développement choisi.

CURSEURS RELATIFS

H18, F12, D03, C14



H07 // Aménagement extérieur



07 // Aménagement public Campagne des Marronniers
 Route de Ferney 159A, 1218 Le Grand-Saconnex
 Propriétaire: Commune du Grand-Saconnex (898), Dépendance des copropriétaires des bâtiments de la Tour (879)
 Zone de verdure
 N° Parcelles: 879, 898
 Surface zone concernée: ~ 10 000 m2

ENJEUX

Dans le cadre du projet de requalification des abords du parc du *Château-Pictet*, la connexion avec l'ensemble d'habitations de *La Tour* devrait être révisée. L'aménagement de la *Campagne des Marronniers* permettrait de relier le *Parc La Tour* et l'ensemble du *Pommier* par une continuité paysagère qualitative. La *Campagne des Marronniers*, aujourd'hui considérée comme un espace extérieur secondaire en bordure de route, serait valorisée par l'arborisation de son contour limitrophe aux axes routiers, par une densification de plantations, par exemple avec un verger et l'intégration de cheminements. Les habitant-es du quartier bénéficieraient d'un véritable parc au pied de leurs immeubles et pourraient rejoindre le centre du Grand-Saconnex ou le nouvel arrêt de tram en le traversant. Cet aménagement serait d'autant plus adéquat qu'une étude-test est en cours pour une densification du périmètre marronniers (parcelle 293). Cet aménagement participerait à l'établissement d'un maillage cohérent de continuités spatiales entre le périmètre du Jardin des Nations et la ville dense. En lien avec les nouvelles possibilités offertes par l'arrivée du tram, il pourrait véritablement transformer les dynamiques de quartier, de mobilité et d'inclusivité.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme (processus intégrant une parcelle privée)
 ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune du Grand-Saconnex, Dépendance des copropriétaires des bâtiments de la Tour, État de Genève
 POINTS DE VIGILANCE

La parcelle 879 étant une propriété privée, un processus de dialogue serait nécessaire pour lancer cette initiative, hautement profitable aux habitants des bâtiments de la Tour.

CURSEURS RELATIFS

C12, H01, B07



H08 // Aménagement extérieur



08 // Allée de l'Ancienne Route
 L'Ancienne Route 7-17a, 1218 Le Grand-Saconnex
 Propriétaires: République Slovaque (91), République Populaire de Pologne (781), État de Genève (1256,903), DP Communal
 Zone de développement 4A
 N° Parcelles: 91, 1256, 903, 781, 1393
 Surface parcelle: ~ 4 300 m2

ENJEUX

La transformation du parking de l'*Ancienne Route* en allée plantée est un aménagement majeur dans la requalification des abords du *Parc du Château-Pictet* et de la mise en œuvre de la *Promenade de la Crête*. Une négociation entre les quatre propriétaires concernés serait nécessaire et la valorisation des espaces extérieurs comme action commune bénéficiant chaque partie serait mise en avant. L'accessibilité des bâtiments concernés devrait être étudiée dans un concept global, intégrant les besoins logistiques des organisations présentes. Le parking et voies de circulation actuels seraient transformés en espace partagé priorisant le caractère public et piétonnier d'une esplanade. Le futur arrêt de tram *Pommier* à quelques minutes à pied améliorerait la desserte du site et pallierait la réduction des places de parc. Située dans l'ancienne *Campagne du Château*, cette nouvelle allée plantée participerait à l'articulation du parc et configurerait un contexte paysager qualitatif pour les bâtiments qui la bordent. À caractère minéral, elle compléterait les aménagements du parc et serait le support de nouvelles pratiques des habitant-es des quartiers alentours. Surplombée par une fontaine, elle agirait comme nouvelle centralité et catalyseur social permettant d'activer la *Promenade de la Crête*.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme, de priorité élevée en lien avec le développement de l'image directrice du Parc du Château Pictet en cours.

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Missions de la République Slovaque et de Pologne, État de Genève, Commune du Grand-Saconnex, EBU-UER

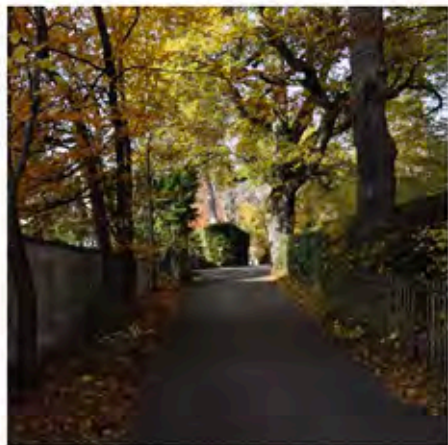
POINTS DE VIGILANCE

Objets patrimoniaux présents sur le site

CURSEURS RELATIFS

B05, B06, C09, G03, C12, H07

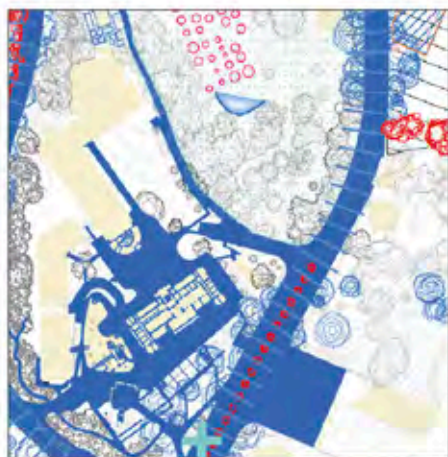
H09 // Aménagement extérieur



09 // Entrée de l'allée des Chênes
 Route de Pregny 6, 1292 Chambésy
 Propriétaire: DP Communal
 Zone de développement 3
 N° Parcelle: 4833
 Surface zone concernée: ~ 1000 m2

ENJEUX

Le chemin de La Vy-des-Champs participe au maillage de mobilité douce existant. Le chemin longe la propriété du Petit-Morillon et jouit de la richesse végétale du domaine qui a conservé toutes les composantes paysagères de la campagne genevoise. Bordé de magnifiques arbres, témoins de la structure paysagère historique, il relie le CICR/MICR et l'OIT en ouvrant des perspectives sur l'OIT. Les extrémités de ce segment sont cependant très mal aménagées et son accessibilité est peu commode. Du côté de la route de Pregny, le premier tronçon est aujourd'hui principalement consacré aux véhicules de livraison du CICR/MICR. L'intersection entre La Vy-des-Champs et la Route de Pregny devrait être aménagée pour faciliter la pratique de ce sentier existant et qualitatif et le signaler comme axe de mobilité douce. Cet aménagement permettrait d'offrir une image différente de ce cheminement en augmentant sa visibilité et en le rendant facilement accessible à toutes et tous. Ce réaménagement devrait également participer au projet de désenclavement souhaité par le CICR pour son site, et pourrait lui offrir une occasion de travailler sa visibilité.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme (en lien avec le plan de site en cours du CICR)
 ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

CICR, MICR, URBZ, Commune de Pregny-Chambésy,
 État de Genève, ALICE EPFL (projet pédagogique 2022)

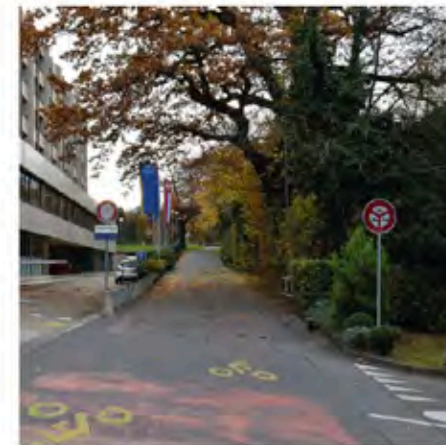
POINTS DE VIGILANCE

Le fonctionnement logistique du CICR devra être étudié afin de ne pas péjorer l'accès public à ce chemin.

CURSEURS RELATIFS

H14, B02, H02

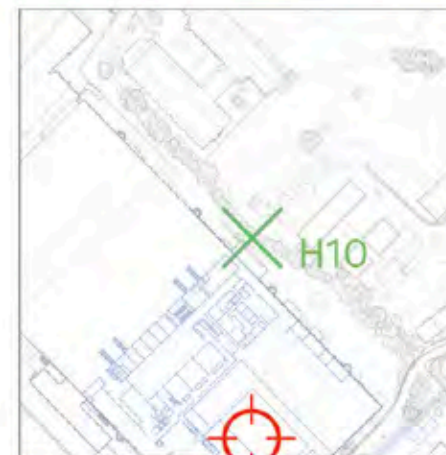
H10 // Aménagement extérieur



10 // Prolongation Promenade de la Paix
 La Voie-de-Moëns, 1218 Le Grand-Saconnex
 Propriétaire: DP communal
 Zone 3
 N° Parcelle: 1419, 1433, 1423
 Surface parcelle: ~5000 m2

ENJEUX

La Promenade de la Paix est une voie aménagée pour la mobilité douce offrant la possibilité de traverser de manière continue le site des organisations internationales. Elle relie la partie basse du site, avec l'OMC, l'OMM et la gare de Sécheron, à la place des Nations jusqu'à la place de Carantec au Grand-Saconnex, en parallèle et à l'écart de la route de Ferney. En vue des développements futurs concernant notamment la façade sud de l'Aéroport, le secteur de la Susette et le pôle multifonction P47, la promenade de la Paix devrait être prolongée et intégrer ces nouvelles planifications et polarités. Ce prolongement permettrait de constituer un réseau de mobilité douce dans ces nouveaux quartiers et serait complémentaire à la promenade des Parcs qui opère sur un axe est-ouest. L'aménagement du chemin *La Voie-de-Moëns* permettrait de relier la place de Carantec au Pont Pavillon projeté, permettrait d'innover latéralement le secteur de Susette, de valoriser le lien avec le cimetière et constituerait un potentiel d'articulation du quartier avec l'infrastructure de Palexpo. Ce projet, bien réalisé, aurait véritablement la capacité de transformer la manière dont cette zone est parcourue en termes de mobilité active.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme (en lien avec les aménagements de la promenade de la Paix)

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune du Grand-Saconnex, État de Genève (OU)

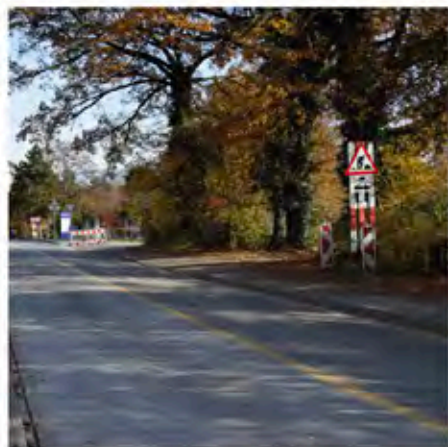
POINTS DE VIGILANCE

Afin que les aménagements soient cohérents, les études du secteur de Susette ainsi que les connexions aux ponts projetés seront à considérer en amont.

CURSEURS RELATIFS

B07, H07, A06

H11 // Aménagement extérieur



11 // Espace public des Morillons

Route des Morillons, 1218 Le Grand-Saconnex

Propriétaires: DP communal, Steiner Investment Foundation, Conseil Oecumenique des Églises, État de Genève, Organisation Internationale du Travail, Famille Lachat

Zone de développement 3

N° Parcelles: 2455, 5830, 5829, 4057, 5632, 5722, 3958, 1957, 1088, 4204

ENJEUX

Des projets d'envergure sont amenés à être développés prochainement de part et d'autre de la route des Morillons. Des programmes variés - le *Green Village* (COE), des logements locatifs, des logements étudiants, de bureaux (OIT/Steiner, curseur B08), une école (EIG) - densifieront cet axe et doteront le quartier d'activités multifonctionnelles. L'enjeu de l'espace public est majeur. L'élaboration de ces projets ne doit pas suivre uniquement une logique parcellaire mais doit intégrer une vue d'ensemble. Des séances de coordination entre les différents acteurs impliqués sont essentielles afin d'assurer les continuités de l'espace public et de la mobilité, de planifier des aménagements extérieurs complémentaires et d'établir un plan programmatique cohérent pour les fonctions ouvertes au public. Avec la visée de pourvoir ce nouveau quartier d'un espace public qualitatif, une attention particulière doit être portée aux rez-de-chaussées. La route des Morillons, caractérisée par ces nouveaux projets, devient un boulevard urbain complémentaire des axes de mobilités douces tels que les promenades de la Paix, des Nobel et de la Crête. Une étude portant sur la route des Morillons comme un ensemble cohérent et continu est primordiale.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme de priorité élevée en lien avec les projets en cours (COE, sécurisation OIT, Parcelle Steiner, logements Terra et Casa, Morillon 22).

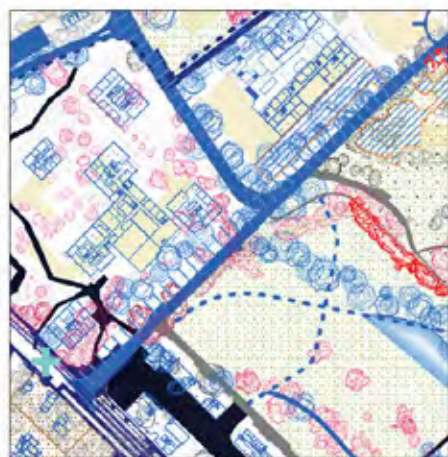
ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Ville de Genève, Commune du Grand-Saconnex, État de Genève, Terra et Casa, SIF, COE, OIT, École internationale, BIE

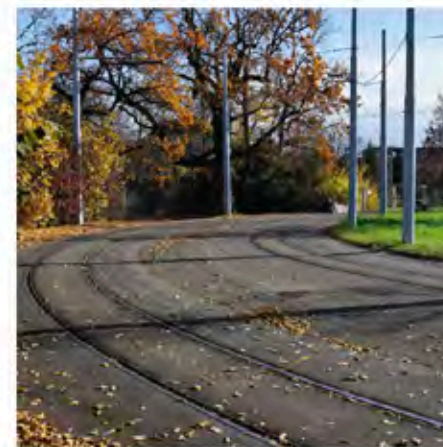
POINTS DE VIGILANCE

Nombreux propriétaires privés à coordonner en vue des enjeux de mobilité et du changement de densité et d'identité.

CURSEURS RELATIFS H08, H07, B08, A05



H12 // Aménagement extérieur



12 // Espace public des Nations

Place des Nations, 1202 Genève

Propriétaires: DP communal, État de Genève, ONUG, Ville de Genève

Zone de développement 3 et zone de verdure

N° Parcelles: 4838, 2184, 2182, 5011, 5331, 2079, 5354

Surface concernée: 72 200 m²

ENJEUX

Autour de la place des Nations, les enjeux globaux se discutent derrière les murs des nombreuses organisations qui la bordent, tandis que la place elle-même s'offre comme surface pour les manifestations. Cette place de renommée mondiale, située au milieu d'un réseau routier, est fracturée et séparée de son contexte direct. Sa surface minérale sans ombrage se prête aux manifestations en tout temps et accueille durant les chaleurs estivales les enfants de quartiers alentours attirés par les jets d'eau. Véritable porte d'entrée dans le quartier des Nations, la surface permet cependant difficilement une appropriation quotidienne par ses usagers. Dès lors, l'espace public des Nations doit être redéfini et ses limites questionnées. La place serait préservée et enrichie par un lien fort avec son contexte direct afin d'offrir un espace public inclusif constitué d'une pluralité de spatialités permettant de concilier une utilisation quotidienne, espaces de débats et d'échanges et lieu de manifestation. Une attention particulière serait portée aux seuils et articulations vis-à-vis des organisations internationales qui la bordent et de l'urbanité alentour.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, en lien avec le chantier du tram

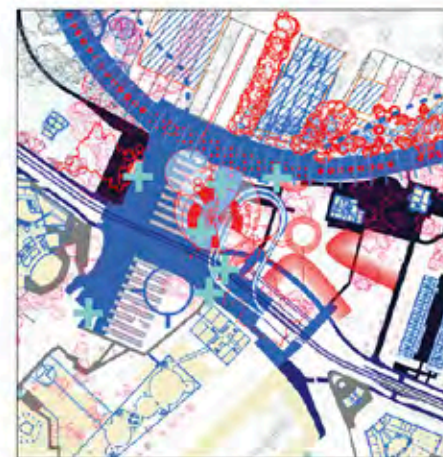
ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

ONUG, OMPI, UNHCR, État de Genève, ville de Genève

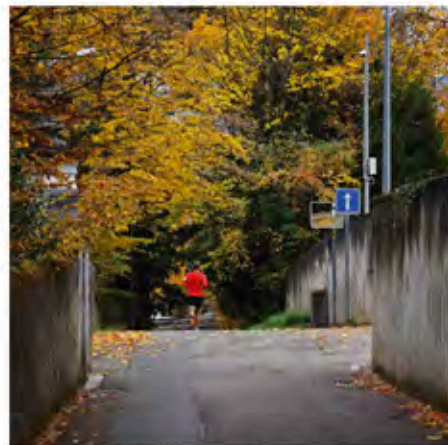
POINTS DE VIGILANCE

La complexité spatiale des abords et le nombre d'institutions et acteurs alentours demanderont une communication poussée et une coordination soutenue. La mobilité, amenée à être transformée avec l'arrivée du tram et du nouveau tunnel, devra être gérée activement de façon à ne pas péjorer l'unité et la cohérence de la place des Nations (inclus la Campagne Rigot, les feuillantes et le Portail des Nations)

CURSEURS RELATIFS H14, C16, G01, B01, C03, C04, C06, I02, G06



H13 // Aménagement extérieur

**13 // Chemin de l'Impératrice modes doux**

Ch. de l'Impératrice, 1292 Chambésy

Propriétaire: DP Communal

Zone de verdure

N° Parcelles: 1731, 1743, 4852

Surface zone concernée: ~ 8 400 m²**ENJEUX**

Le chemin de l'Impératrice participe aux axes rares et forts de mobilité douce qui relient le lac à l'arrière pays. Aujourd'hui déjà peu emprunté par les voitures, il devrait être aménagé en priorité pour la mobilité douce et être intégré à la spatialité et l'esthétique des cheminements des domaines qui le bordent. Le projet des CFF d'élargissement des voies à cet endroit va allonger le passage sous voies et modifier la pente de ce tracé. Dans le contexte de ces travaux lourds, un projet d'étude pour qualifier ce segment, son revêtement de sol, le passage sous voies, ainsi que la qualité de la connexion aux rives doit être lancé. Cet axe, l'un des enjeux de la future Promenade des Serres comprise dans les intentions du canton, doit être valorisé pour un meilleur usage du territoire et une connectivité renforcée entre les rives et le versant. Le caractère du chemin de l'Impératrice participerait ainsi également à la revalorisation des parcelles du tennis et de l'ancienne École internationale (curseur B03), voués en partie à se transformer.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court terme, en lien avec l'élargissement des voies CFF

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Commune de Pregny-Chambésy, Ville de Genève, État de Genève, ONUG

POINTS DE VIGILANCE

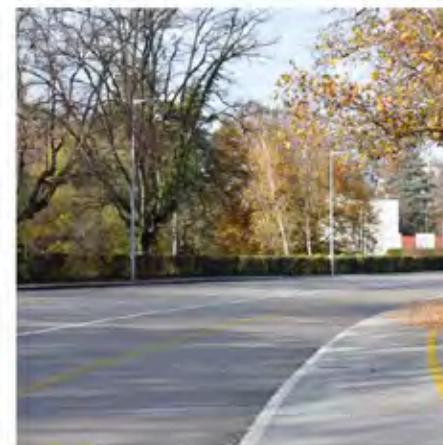
Le chantier d'élargissement des voies CFF devrait être pris comme une opportunité pour transformer le caractère de ce chemin, malgré l'élargissement des voies. La matérialité du sol devra être proposée en prenant en compte du dénivelé du terrain. La gestion des eaux de pluie est centrale, le chemin étant situé en partie basse du bassin versant.

CURSEURS RELATIFS

H02, B03, C02, C15, B02, F07, F06, D01, D02, H18



H14 // Aménagement extérieur

**14 // Aménagement boulevard urbain avenue de la Paix**

Avenue de la Paix, 1202 Genève

Propriétaire: DP communal

Zone de développement 3 et zone de verdure

N° Parcelle: 4834, 4831, 4837, 4838, 4842, 4841, 4851

Surface parcelle: ~ 26 000 m²**ENJEUX**

L'avenue de la Paix, d'une largeur de plus de vingt mètres, est un axe principal structurant du Quartier des Nations. Elle relie l'OMC, l'ONU, l'Ariana, le CICR avant de se rétrécir pour devenir la Route de Pregny au niveau de la propriété du Petit-Morillon. La structure paysagère formée des vestiges de grands domaines, de prés, de clairières, de vergers et de bocages doit être renforcée. Les cordons boisés existants devraient être densifiés, de nouveaux cordons seraient plantés pour créer des continuités de trames végétales là où des ruptures subsistent. Dans cette dynamique, les axes routiers jouent un rôle important. Parfois sources de ruptures, ils composent pourtant une trame dans le territoire. Afin de soutenir une biodiversité sur ce territoire et considérer les enjeux climatiques, cet axe routier, totalement imperméable, devrait être aménagé en boulevard urbain planté. Les nouveaux arbres amélioreraient radicalement l'espace vécu, réguleraient les températures estivales, et participeraient à un maillage de cordons boisés. Cette route, aujourd'hui peu fréquentée par les piétons, deviendrait un espace urbain de qualité participant aux nouvelles pratiques urbaines de mobilité dans le respect de la faune et la flore. La requalification de la surface routière permettrait d'intégrer des plantations en impactant de manière modérée la circulation et en offrant un cadre qualitatif pour les nouvelles voies cyclables.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Ville de Genève, État de Genève, OCT, ONUG

POINTS DE VIGILANCE

Le caractère des limites du parc de l'ONUG mais également des autres domaines adjacents à la routes (Rigot, Feuillantines) devrait être revisité.

CURSEURS RELATIFS

H12, H09, I02, B01, C03, C04, F04



H15 // Aménagement extérieur



15 // Esplanade du Lac

Quai Wilson 51, 1201 Genève

Propriétaires: DP Communal, Ville de Genève

Zone 2 et zone de verdure

N° Parcelle: 7746, 2986, 3940

Surface zone concernée: ~ 7000 m2

ENJEUX

Le Palais et l'esplanade Wilson jouit d'un emplacement de choix sur la rade à proximité du quartier des Nations et au centre ville de Genève. Situé à l'extrémité sud du *Parc Mon Repos*, en bout du Quai Wilson, l'ancien hôtel de Genève participe à la notoriété et à l'image de la rade genevoise. Aujourd'hui son esplanade accessible au public est totalement coupée des aménagements des bords du lac et manque fortement de qualité urbaine. Elle est en conséquence quasiment non-utilisée. Les aménagements extérieurs comprenant la terrasse du palais et l'esplanade doivent être étudiés dans le cadre d'un projet d'ensemble intégrant l'espace public des berges en vis-à-vis. Le Palais et les aménagements urbains relatifs offrent un cadre remarquable à la jonction du quartier *des Pâquis*, du *Parc Mon Repos*, et du lac et sont aujourd'hui largement sous-exploités au vu de ce potentiel unique et spécifique. Une traversée qualitative de l'espace routier (changement de revêtement de sol, réduction vitesse) devrait permettre à l'esplanade de s'allonger jusqu'au lac afin d'intégrer le palais dans une espace public harmonieux, généreux et fréquenté, proposant une nouvelle image de l'espace public de cette rive du lac. Ce projet s'inscrit dans la valorisation de ce patrimoine (curseur C1) et la qualification du rapport de la ville au lac Léman.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

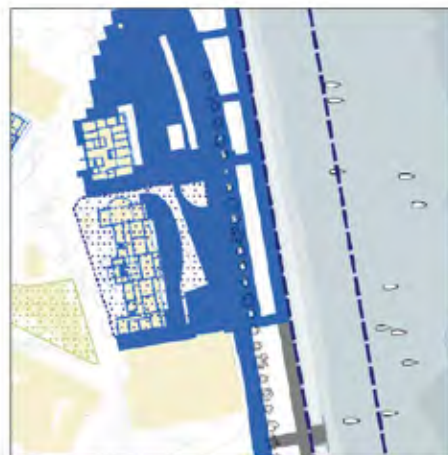
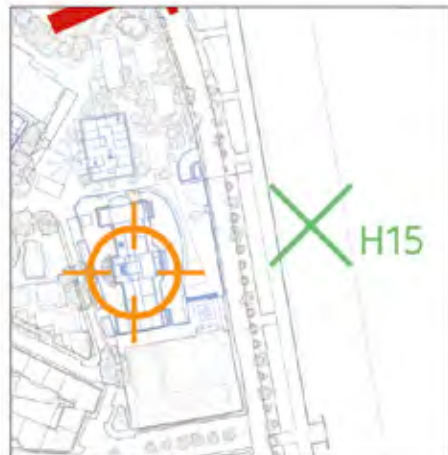
Ville de Genève, État de Genève, Mission Suisse

POINTS DE VIGILANCE

Gestion des flux de voitures entrants et sortants. Prise en compte des aménagements futurs d'espaces de baignade le long du quai Wilson.

CURSEURS RELATIFS

C01, F01



H16 // Aménagement extérieur



16 // Bords piétons du Gobé - Renaturation

Ch. des Tuileries 5-11, 1293 Bellevue

Propriétaires: A. Latsis, OFROU, Royaume de Bahrein,

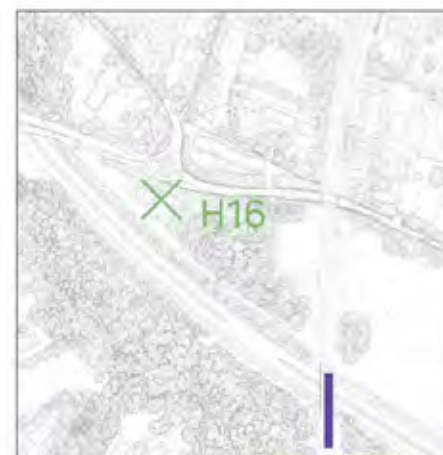
Zone des bois et forêts

N° Parcelle: 3076, 3533, 3214, 2878, 4210, 4211

Surface parcelle: ~ 8 500 m2

ENJEUX

Dans le cadre de nouveaux développements proposés sur la commune de Bellevue (curseur A07), l'accessibilité de ce nouveau quartier doit être assurée, notamment et principalement en ce qui concerne la mobilité douce. Non loin de la gare des Tuileries, le nouveau site de développement potentiel pourrait être rejoint grâce à un sentier qui serait aménagé le long du ruisseau du Gobé dans l'objectif d'une multimodalité qualitative. La renaturation des rives du Gobé et du bassin versant Marquet-Gobé-Vengeron a déjà commencé en amont de ce tronçon et pourrait ainsi être poursuivie en aval. Cet aménagement s'inscrirait ainsi dans une valorisation globale du cours d'eau, rejoindrait les objectifs du canton en matière de qualité des eaux pour un établissement durable d'espèces liées à des eaux peu ou pas polluées, et doterait les usager-es d'un espace naturel qualitatif. La cohabitation de la mobilité humaine et de la faune et la flore devrait être étudiée attentivement afin de développer un projet exemplaire à ce niveau.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Propriétaires privés concernés, OFROU, Commune de Bellevue, Commune de Pregny-Chambésy, État de Genève

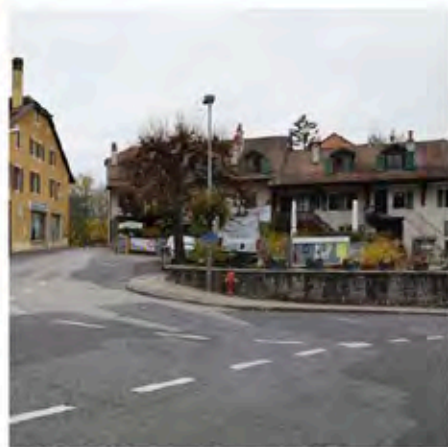
POINTS DE VIGILANCE

Le cheminement devra se tenir à l'écart des installations électriques des CFF à la sortie de la gare des Tuileries. Les passages sous les voies ferrées et sur la route devront être étudiés de façon à que ces obstacles n'opturent pas la continuité et la qualité du cheminement.

CURSEURS RELATIFS

A07, E01, B09, C13

H17 // Aménagement extérieur



17 // Place du village Chambésy
 Place de Chambésy 8, 1292 Chambésy
 Propriétaire: DP communal
 Zone 4B protégée
 N° Parcelle: 1704
 Surface concernée: ~ 500 m2

ENJEUX

Le noyau historique de Chambésy-Dessus s'organise autour de la place du village à l'intersection de deux axes routiers. La topographie isole la place de la circulation du Chemin de Chambésy. Cependant, à l'exception des terrasses de restaurants, la place est principalement dédiée à la circulation routière. Le concept de desserte et circulation devrait être repensé dans son entièreté afin de rendre une qualité spatiale et une générosité à la place centrale du village. La place s'inscrirait en complémentarité avec la place des écoles (curseur H04) dans un réseau de mobilité douce et de programmation publique, et participerait ainsi à l'activation du territoire en offrant un cadre agréable et singulier au centre de la localité. Cette transformation devrait être pensée également en lien avec les potentiels alentour, notamment le belvédère offrant une vue sur l'entier du panorama des Alpes, et les potentiels axes de mobilité douce qui permettraient de descendre vers la gare à partir de ce point de vue en hauteur. Cette réflexion pourrait également inclure le domaine et les serres à proximité (curseur C17) si celui-ci et le chemin de Valérie s'orientent vers une ouverture accrue au public.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme, en lien avec le nouveau PDCom

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

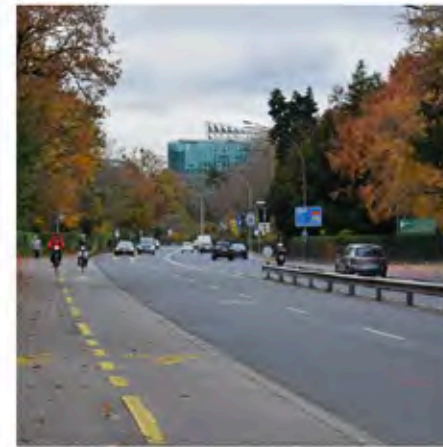
Commune de Pregny-Chambésy, État de Genève, OCT

POINTS DE VIGILANCE
 L'accessibilité des parcelles 586 et 265 devra être étudiée afin d'éviter le passage de voitures sur la place.

CURSEURS RELATIFS

H04, H03, C17

H18 // Aménagement extérieur



18 // Voie paysagère Route de Lausanne
 Route de Lausanne, 1202 Genève / 1292 Chambésy
 Propriétaire: DP communal
 Zone de verdure, protection de la nature et du paysage, zone 5
 N° Parcelles: 4612, 4853, 1745, 1744, 1728, 1725, 1713, 1709, 1438

ENJEUX

Dans le contexte de la transition écologique et sociale, l'accessibilité aux rives droites du lac devient une urgence et par conséquent le statut de la route de Lausanne est questionné. Il est proposé de changer le régime de la route de Lausanne, d'ajouter de nouvelles traversées entre le Jardin des Nations et le lac afin de pallier le manque de porosité de cette infrastructure routière. Le lac et le Jardin des Nations seraient ainsi mieux reliés. Dans ce contexte, le maillage de mobilité serait pensé dans son ensemble en encourageant une complémentarité des transports. L'aménagement d'une voie paysagère pour la mobilité douce sur la route de Lausanne s'inscrit en continuité directe de la transformation actuelle des quais de la rade de Genève et du rapport au lac. A partir du Jardin botanique, la route de Lausanne serait réduite d'une voie voiture dans le sens de la sortie de ville et transformée en surface de mobilité douce partagée. L'ambition de créer de nouvelles surfaces lacustres accessibles au public et de renforcer les accès existants tel que la Plage du Reposeur complèterait cette démarche. Ces nouveaux lieux de rencontre seraient connectés les uns aux autres par la nouvelle voie verte de la route de Lausanne, de nouvelles voies bleues ajoutées au réseau existant et une nouvelle ligne de bus qui desservirait les rives, transformant ainsi l'expérience du déplacement vers et dans le quartier.



TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Court et long terme, selon les segments

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

Ville et État de Genève, Pregny-Chambésy, OFROU, OCT

POINTS DE VIGILANCE

La transformation de l'axe routier doit se faire conjointement avec la mise en oeuvre de nouveaux programmes afin d'assurer une masse critique d'usager-es. La mobilité et les activités sont étroitement liées pour la réussite de cet axe paysager.

CURSEURS RELATIFS

F, H15, H05, H06, H13, H14, D01, D02, D03, C14

I01 // Expérimentation biodiversité



01 // Gestion des eaux du domaine de Penthes

Ch. de l'Impératrice 18, 1292 Chambésy (adresse approximative)

Propriétaires: État de Genève (405), CFF (402),

Ville de Genève (438)

N° Parcelle: 405, 402, 438

Surface zone concernée: ~ 130 000 m²

ENJEUX

Le domaine de Penthes, situé sur le bassin versant Rhône-Léman rive droite, constitue un patrimoine paysager remarquable. Sa topographie pentue, ses petits vallons, ses arbres centenaires, son verger, et son panorama sur les Alpes en font un lieu exceptionnel. Le parc aux pentes abruptes est parcouru par le ruisseau de l'Impératrice partiellement enterré et est sujet à de forts écoulements d'eau lors de précipitations. Plusieurs canalisations d'eau de pluie en souterrain débouchant dans le lac Léman traversent également le domaine. Pour ces raisons, le parc se prêterait particulièrement bien à l'expérimentation d'une gestion des eaux de pluies par la pratique de la déconnexion ponctuelle des canalisations existantes. Des bassins en longueur, sorte de rigoles prenant exemple sur des infrastructures d'irrigation diffuses telles le système wadi pourraient être aménagés dans la pente en soulignant le patrimoine paysager. Cela permettrait d'irriguer de manière située et directe la végétation et constituerait une structure de soutènement pour limiter le risque d'érosion des sols, très présent déjà aujourd'hui et allant en augmentant avec des pluies de plus en plus violentes. Ces actions rendraient visible pour toutes et tous les enjeux d'adaptation au réchauffement climatique.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

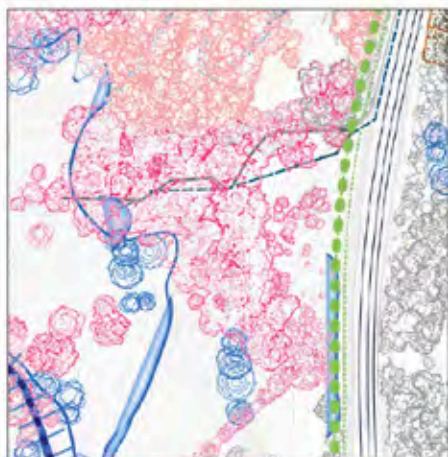
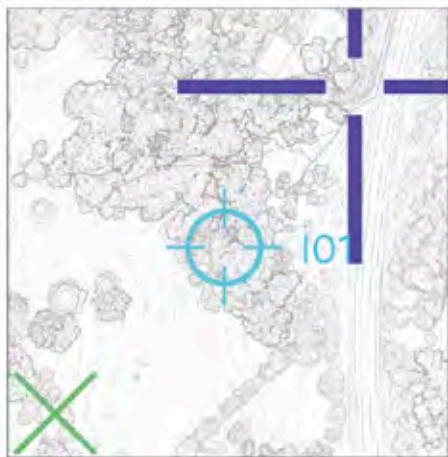
Commune de Pregny-Chambésy, Ville de Genève, État de Genève

POINTS DE VIGILANCE

Une étude poussée devrait permettre de définir les endroits opportuns pour cette expérimentation de façon à assurer un impact minime sur le patrimoine paysager existant.

CURSEURS RELATIFS

I04



I04 // Expérimentation biodiversité



04 // Écosystème de Pregny-Parc

Ch. des Cornillons 86, 1292 Chambésy (adresse approximative)

Propriétaire: DP communal (1862), État de Genève (1861), Interswiss Immobilien AG (1860)

Zone des bois et forêts, zone de protection de la nature et du paysage, zone de verdure

N° Parcelle: 1862, 1861, 1860

Surface zone concernée: ~ 27 000 m²

ENJEUX

Ce terrain bordé d'une lisière qualitative et d'une zone de protection de la nature et du paysage pourrait faire l'objet d'un projet de requalification en termes de biodiversité. En bordure d'un quartier d'habitation, il s'agirait ici de renforcer le milieu naturel existant tout en apportant une qualité spatiale au passage public adjacent. Comme le curseur E04 le suggère, un passage sous/sur voies pourrait être aménagé afin d'offrir plus de porosité entre l'arrière-pays et les rives. Cela permettrait non seulement aux flux humains de se déplacer facilement, mais ouvrirait également un corridor pour la faune qui se trouve aujourd'hui bloquée par la barrière ferroviaire. Une gestion exemplaire d'une cohabitation entre les humains, la faune et la flore pourrait être ici expérimentée. Le pré et la forêt existants ne seraient pas mis en péril par cette nouvelle traversée mais pourraient en bénéficier grâce à la mise en place de continuités biologiques et au renforcement des lisières existantes grâce à une multiplicité d'essences arborisées permettant à celle-ci de fournir de plus nombreux services écosystémiques.

TEMPORALITÉ / PRIORITÉ

Moyen terme

ACTEURS POTENTIELS (non exhaustif)

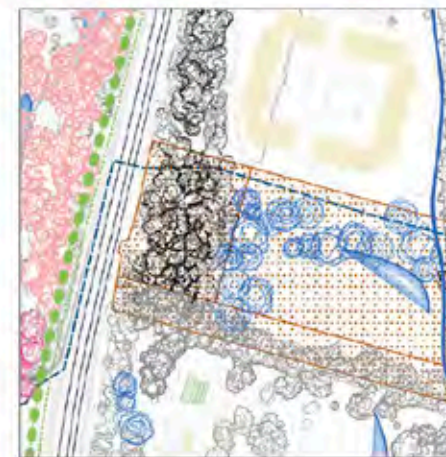
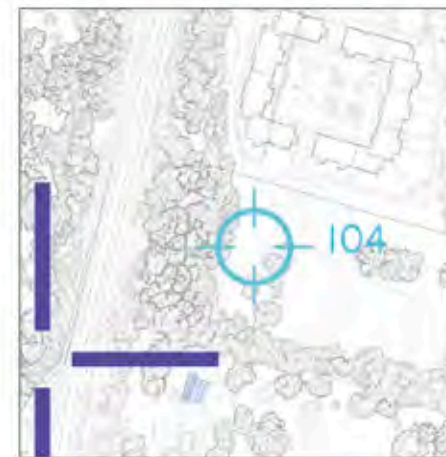
Commune de Pregny-Chambésy, État de Genève (OCAN/OU), Interswiss Immobilien

POINTS DE VIGILANCE

Le projet reste indépendant de la traversée du curseur E04 et pourrait être entamé sans attendre. La qualité paysagère et naturelle du site devra être préservée malgré la proximité du complexe de logement.

CURSEURS RELATIFS

E04



4.5 Protoprojets : exemple d'application concrète des stratégies transversales

Les protoprojets sont des projets en latence, définis par leur potentiel et leur évolution possible en termes de programme et selon des facteurs contextuels. Chaque protoprojet met en valeur le potentiel d'un site spécifique à transformer les dynamiques du quartier des Nations de manière incrémentale, profonde et durable, en vue de l'intérêt public. Les actions ou programmes envisagés initient la mise en oeuvre de la stratégie globale de la vision.

Inscription territoriale

Les protoprojets constituent des points et axes névralgiques des différentes trames continues de la vision. Ils visent à engager le projet de territoire Jardin des Nations – Quartier-paysage en tant que transformations relativement modestes mais à l'impact important pour le vivre-ensemble à l'échelle du quartier.

Ces protoprojets sont conçus pour valoriser et activer l'épaisseur du territoire et permettre des expériences et des moments de partage spécifiques au Jardin des Nations. Les protoprojets participent ainsi à renforcer la qualité de Genève comme ville hôte et terrain d'accueil.

Selon les opportunités

Les protoprojets sont des projets en pré-état: ce sont des projets dont la forme n'est pas figée, mais dont les intentions sont assez précises pour engager un processus, qui conserve encore une marge de manœuvre dans sa mise en oeuvre. L'approche modulaire permet d'activer les protoprojets de manière individuelle ou multiple, en fonction

des priorités mais aussi des opportunités, qui peuvent être données par d'autres initiatives, ou simplement des travaux communaux ou cantonaux, par exemple la transformation des routes ou les travaux d'entretien en général. Ils peuvent être activés en mode temporaire, avec des moyens modestes, permettant une expérimentation nécessaire dans un monde de moins en moins prévisible.

Primauté de l'intérêt public

Il est important de souligner que les projets concernant la végétation, le paysage et l'espace public, y compris les routes et les parcs, ont la priorité sur le bâti. Chaque nouveau projet doit d'abord développer une approche totalement cohérente répondant aux critères des quatre stratégies, aux plans d'action et règlements cantonaux et locaux, aux documents et visions les plus poussés du canton et du Grand Genève pour la transition, et aux dix-sept objectifs de développement durable de l'ONU.

Cette base permet l'évaluation en vue de l'intérêt public et constitue le

fondement, au sens littéral et métaphorique, de toute transformation future. Cette évaluation menant à un engagement commun d'un grand nombre autour de certains projets doit être portée collectivement par l'organe de la Curation territoriale.

Des processus partagés

Tous les projets, qu'ils portent sur la biodiversité, le paysage, l'espace public ou bâti, seront envisagés, conçus, planifiés et exécutés dans le cadre de processus partagés par une multitude d'acteurs, engageant des dimensions ascendantes et descendantes. La conception du processus est essentielle : La Démarche contributive permet de rassembler une multitude d'acteurs à travers les disciplines et les groupes de populations, et à travers les mondes professionnels, gouvernemental et scientifique.

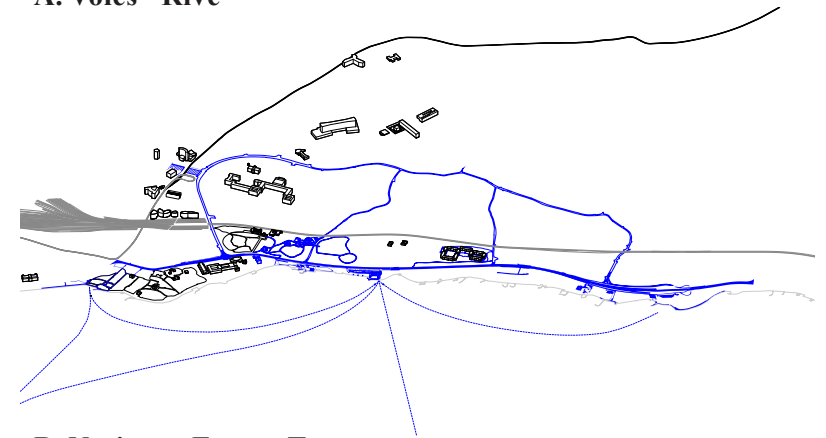
Trois sites névralgiques

Plusieurs sites se prêteraient prochainement à des expérimentations au travers de la mise en place de protoprojets. Cette étude se penche sur trois noeuds centraux pour les dynamiques de transformation que la vision suggère. Dans ces sites-clé, chacune des actions et améliorations de la qualité de l'espace public et des relations au vivant développée aurait un impact considérable sur l'ensemble de l'expérience du Quartier-paysage.

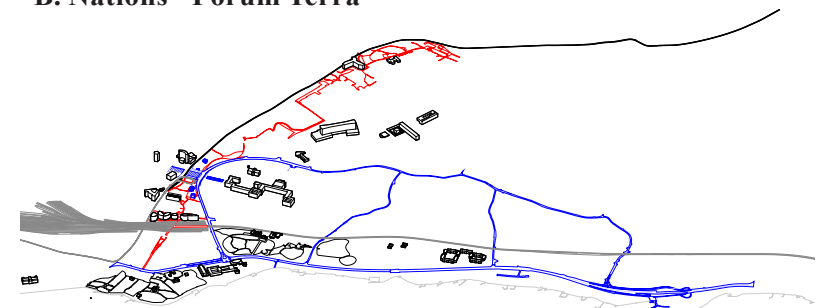


4.6 Activation par les protoprojets

A. Voies - Rive

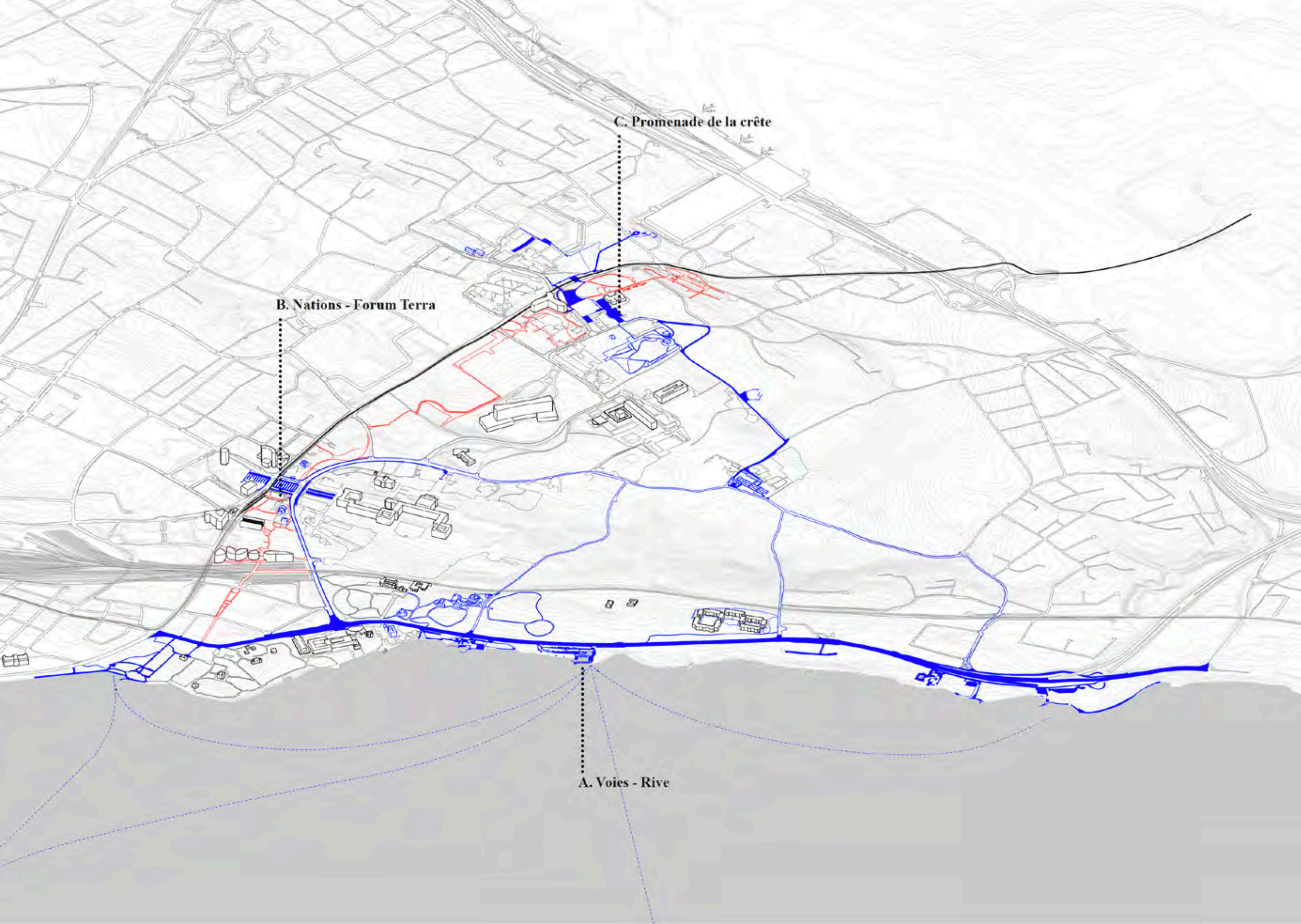


B. Nations - Forum Terra



C. Promenade de la crête





C. Promenade de la crête

B. Nations - Forum Terra

A. Voies - Rive

A. VOIES - RIVE

Le projet des voies s'inscrit en continuité directe de la transformation actuelle des quais de la rade de Genève et du rapport au lac en vue d'une plus grande accessibilité publique. Il vise à engager la transformation de la route de Lausanne en surface de mobilité douce partagée et la requalification des espaces d'accès à l'eau qu'elle dessert. En tant que nouvel espace public, la nouvelle voie permet une nouvelle expérience continue de la mobilité à l'échelle du Jardin, prolongée au travers de la voie bleue, un nouveau transport public lacustre entre rive droite et rive gauche.

Le projet des voies s'inscrit en continuité directe de la transformation actuelle des quais de la rade de Genève et du rapport au lac et en rapport avec les démarches en cours liées à la voie verte Sécheron-Ver-soix. Sur la rive gauche, la nouvelle présence de la plage des Eaux-Vives constitue un attracteur fort, et on constate un engouement et un élargissement des publics et des pratiques du lac. Sur la rive droite et en continuité des aménagements existants sur la rive gauche, de nouvelles pistes cyclables et une reconfiguration du partage des voies ont été réalisés. Dans les deux cas, les structures proposées sont d'emblée prises d'assaut par des citoyens et citoyennes.

Ces transformations conséquentes s'arrêtent de manière assez nette avec la fin des parcs du lac au Jardin botanique. Cette limite infrastructurelle au déploiement d'une mobilité douce et active plus avant dans le territoire se superpose à une limite dans les imaginaires, rendant le Jardin des Nations très lointain. Ce projet adresse ces deux niveaux ensemble, en proposant de nouvelles mobilités et de nouvelles images à partir de la fin actuelle de l'espace public.

A partir du Jardin botanique, la route de Lausanne est réduite d'une voie voiture dans le sens de la sortie de ville, et transformée en surface de

mobilité douce expérimentale. Des aménagements temporaires peuvent être mis en place, ils doivent néanmoins avoir une échelle assez conséquente pour que le test serve véritablement de préfiguration à une transformation plus pérenne.

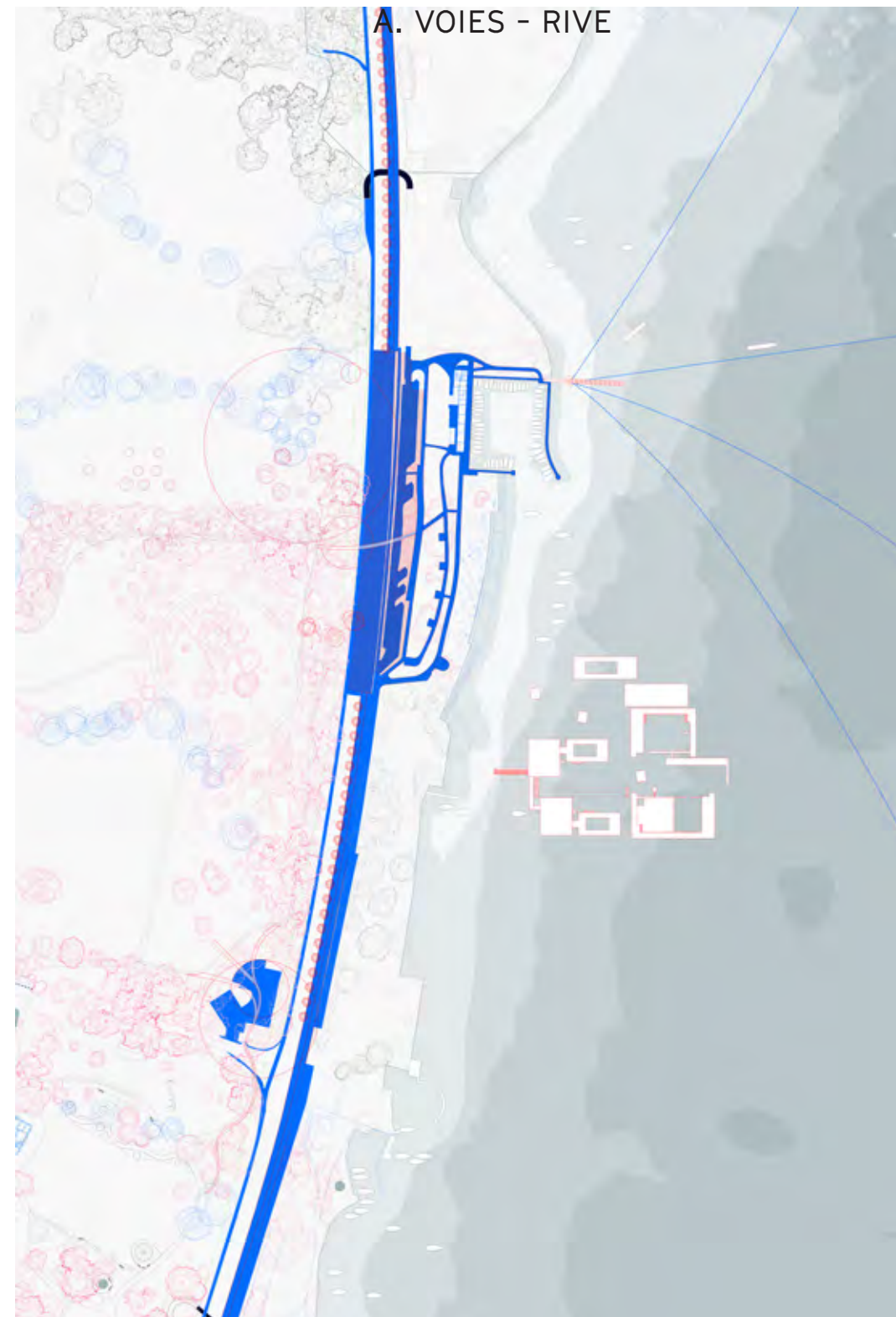
Le Reposeur est ainsi requalifié en tant qu'espace public de grande qualité, et son rapport à la voirie entrecoupé par le parking est à terme révisité. Pendant une certaine durée test et en lien avec des événements culturels, un transport public lacustre avec la rive gauche est mis en place, transformant la réalité physique et mentale de la proximité de ce lieu à la ville.

La surface de rive est par ailleurs étendue par un archipel de radeaux, accessibles de plusieurs manières: à la nage ou par un léger ponton depuis la rive, et éventuellement par bateau.

Le projet se met en lien avec une requalification des espaces les moins qualitatifs du Jardin botanique, qui trouvent un nouveau partenaire pour repenser leurs entrées arrière.

A terme, le projet peut devenir plus ambitieux et concerner toute la longueur du Jardin et son rapport au lac, en se calant sur le calendrier des travaux du Vengeron pour offrir à la population de Genève un accès qualitatif à ce nouveau projet.

A. VOIES - RIVE



Projet allées



Projet surface partagée



Existant rdc activé



Existant arbres activés



Projet plantation



Existant végétation



Projet débarcadère



Projet radeaux

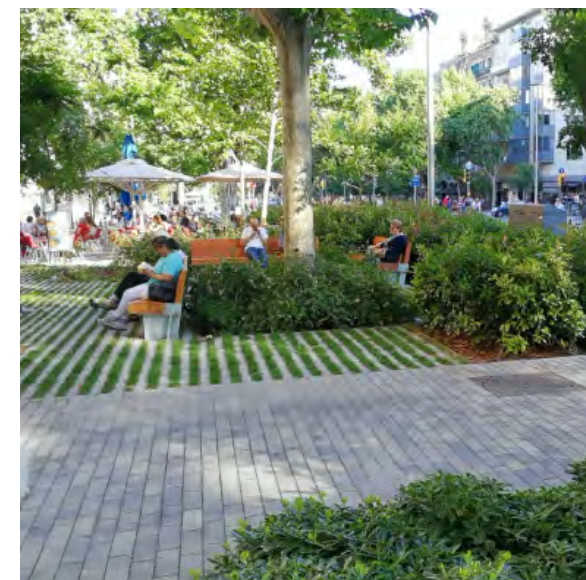


Espace privé activé



Projet grand dessin





Densification des voies bleues - la Rade, Genève

Aménagement multimodal de la route, Passeig Sant Joan , Barcelone

Archipel de radeaux - Bad Enge, Zürich

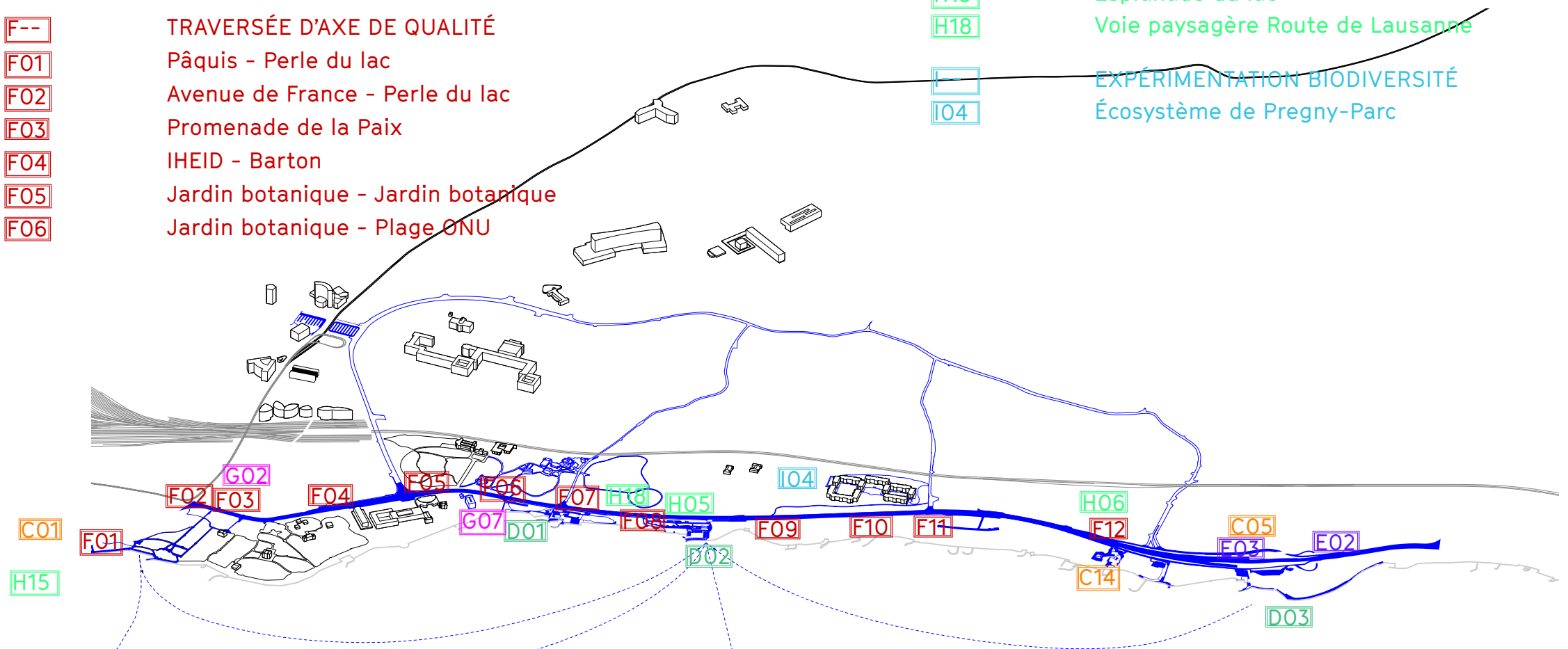
Restaurant flottant - Châteaubriand, Genève



Curseurs en lien avec le projet Voies - Rive

C--	POTENTIEL BÂTI - POSSIBILITÉ OI/ACTIVITÉ
C01	Palais Wilson
C05	Villa Greta
C14	Villa Rive-Belle
D--	INTERFACE MOBILITÉ LACUSTRE
D01	Jardin botanique
D02	Reposoir
D03	Vengeron
E--	FRANCHISSEMENT
E02	Tuileries - Vengeron
E03	Chambésy-Vengeron
F--	TRAVERSÉE D'AXE DE QUALITÉ
F01	Pâquis - Perle du lac
F02	Avenue de France - Perle du lac
F03	Promenade de la Paix
F04	IHEID - Barton
F05	Jardin botanique - Jardin botanique
F06	Jardin botanique - Plage ONU

F07	Impératrice - Plage ONU
F08	Jardin botanique - Reposoir
F09	Pregny-Parc - Reposoir
F10	Pregny-Parc - Nouveau bain
F11	Chemin des chèvres - Voie verte
F12	Gare de Chambésy - Villa Rive-Belle
G--	ACTIVATION RESTAURATION
G02	Garage promenade de la Paix
G07	Restaurant flottant
H--	AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
H05	Parking du Reposoir
H06	Passage gare de Chambésy - lac
H15	Esplanade du lac
H18	Voie paysagère Route de Lausanne
I--	EXPÉRIMENTATION BIODIVERSITÉ
I04	Écosystème de Pregny-Parc



B. NATIONS - FORUM TERRA

Le projet Nations adresse le devenir de cette place en tant que lieu de débat et de rencontre des idées et des cultures. Aujourd'hui déjà entourée de salles de rencontres célèbres, elle-même surface de manifestations, la place profite de divers grands travaux à venir comme l'extension du tram Genève Nations ou la requalification du parc Rigot pour étendre sa capacité d'accueil. Au gré des travaux de transformation, de nouvelles modalités et spatialités de sociabilisation s'expérimentent, rendant la dimension profondément globale de ce lieu accessible à toutes et tous.

Autour de la place des Nations, les enjeux globaux se discutent derrière les murs des nombreuses organisations qui la bordent, tandis que la place elle-même s'offre comme surface pour les manifestations. Le projet Nations propose de superposer à ces modes opératoires un troisième niveau d'échange démocratique au travers du Forum Terra. Si la place des Nations remplit une fonction hautement importante en tant que lieu de manifestation, et un autre moins évident en tant que noeud de transport, elle n'offre aujourd'hui absolument aucun service, rendant toute appropriation par des usages informels cherchant un espace pour se déployer presque impossible.

Pendant les travaux dus à l'extension du tram, une phase expérimentale permet de tester des lieux d'échange dans les bordures de la place afin d'entamer une réflexion commune sur la qualité potentielle de toutes ces franges, qui pourraient à terme véritablement graviter autour de la surface de manifestation active et offrir un déploiement complètement nouveau aux pratiques qui s'y déroulent déjà.

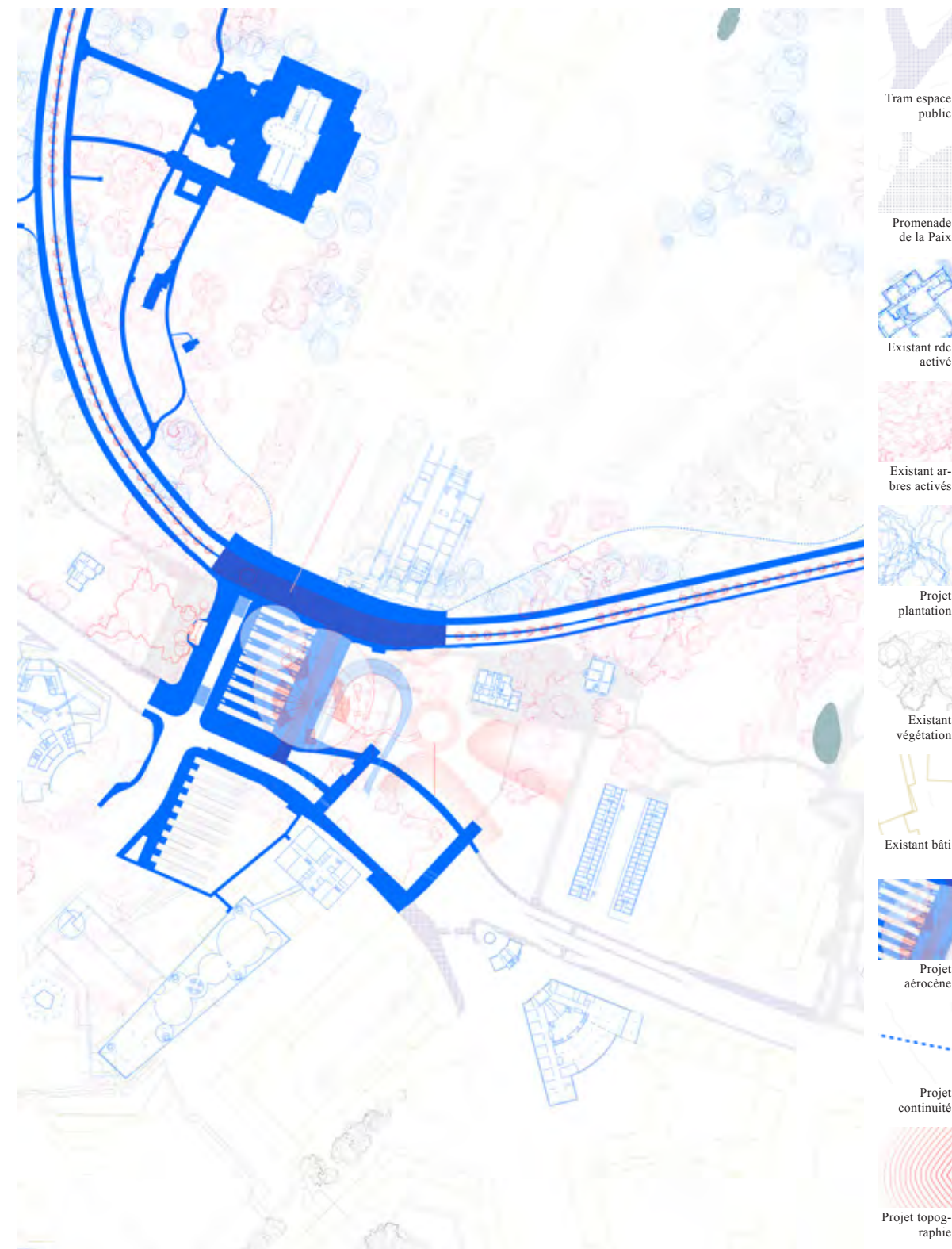
Kiosque, foodtrucks, gradins ou petite clairière sont mis en place et couplés à une programmation artistique et culturelle qui rend la dimen-

sion profondément globale de ce lieu accessible et sensible à toutes et tous. Les bordures sont mouvantes, se cherchent une nouvelle singularité au rythme des différents périmètres de travaux.

Les projets potentiels de grande et plus petite ampleur qui bordent la place trouvent dans cette série d'événements et de configurations-test de la matière à penser leurs futurs aménagements: Portail des Nations, Cité de la Musique, Pavillon Braillard... ne sont pas des programmes fermés sur eux-mêmes mais cherchent dans cette phase d'expérimentation des éléments pour remplir la mission de lien entre les différents Genève qu'il se sont fixés.

À terme, cette phase expérimentale à la fois en termes d'événements et d'aménagements pourrait avoir également un impact important sur l'articulation entre la place des Nations et la campagne Rigot, dont l'espace une fois la boucle du tram supprimée se verra transformé jusqu'à représenter un potentiel immense pour la place des Nations de se redéfinir comme entité en relation avec d'autres.

Du point de vue événementiel, le premier Forum Terra comme série d'événements pourra être répété et établir un dialogue fécond avec les assemblées qui l'entourent.



- Tram espace public
- Promenade de la Paix
- Existant rdc activé
- Existant arbres activés
- Projet plantation
- Existant végétation
- Existant bâti
- Projet aérocène
- Projet continuité
- Projet topographie



Aérocène en construction (artiste Tomás Saraceno)

Aérocène comme figure emblématique

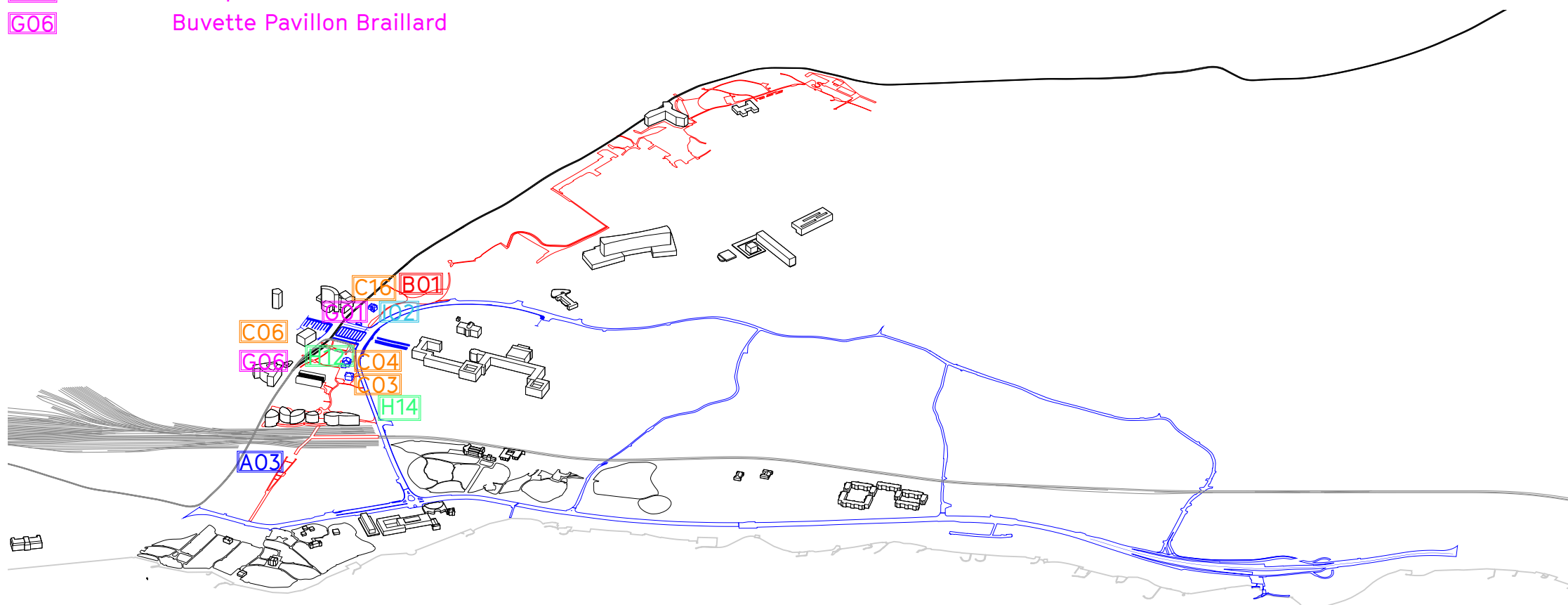
Aérocène comme un espace de rencontre

When faith Moves Mountains (artiste Francis Alÿs)

Curseurs en lien avec le projet Nations - Forum Terra

A--	ENJEU FONCIER - POSSIBILITÉ OI
A03	Terrain parking Sécheron
B--	ENJEU FONCIER - MIXTE
B01	Terrain ONU Nations
C--	POTENTIEL BÂTI - POSSIBILITÉ OI/ACTIVITÉ
C03	Villa Rigot
C04	Villa Mazaryk
C06	Pavillon Braillard
C16	Villa des Feuillantines
G--	ACTIVATION RESTAURATION
G01	Kiosque Nations
G06	Buvette Pavillon Braillard

H--	AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
H12	Espace public des Nations
H14	Aménagement boulevard urbain Av. de la Paix
I--	EXPÉRIMENTATION BIODIVERSITÉ
I02	Milieu humide domaine des Feuillantines



C. PROMENADE DE LA CRÊTE

L'arrivée du tram Nations- Grand-Saconnex et la future densification du centre du Grand-Saconnex affirment une nouvelle centralité autour de la place Carantec, tandis que les projets de la route des Morillons offriront une série de nouveaux services jusqu'alors absents du quartier des Nations. Le proto-projet de la Crête propose une traversée de qualité entre ces nouveaux projets et les polarités villageoises de Pregny et Chambésy. La crête s'offre comme topographie adéquate pour la mobilité douce, conduisant de lieu en lieu au travers des différentes couches historiques du territoire.

L'arrivée du tram et la densification du centre du Grand-Saconnex affirment une nouvelle centralité autour de la place de Carantec, tandis que le quartier des Morillons, tout autour de la route des Morillons, offre de nouveaux services jusqu'alors absents du quartier des Nations: des rez-de-chaussée actifs, ainsi que du logement, viennent bousculer un quartier largement monofonctionnel. Ce changement peut représenter un gain de qualité pour la vie de la collectivité certain, si les projets sont bien coordonnés entre eux et que l'espace public est conçu de manière généreuse.

Le proto-projet de la Crête propose une traversée de qualité entre ces nouvelles polarités, Pregny et Chambésy, afin que ce pôle trouve son public et sa singularité en étant accessible facilement à vélo et à pied depuis l'entier du Quartier-paysage. L'entier de la polarité Morillon-Carantec pourrait à terme fonctionner comme un grand parc, avec une mobilité douce hautement qualitative, comme le fait par exemple le mailon de parcs entre la gare et l'aéroport un peu plus à l'ouest.

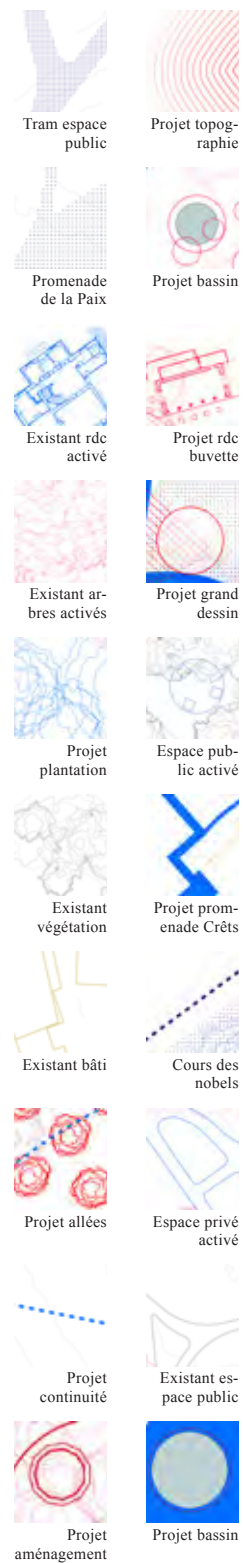
De grands arbres sont déjà présents, et d'autres pourraient être plantés. L'un des premiers maillons de la promenade de la crête serait la requalification d'une voirie et par-

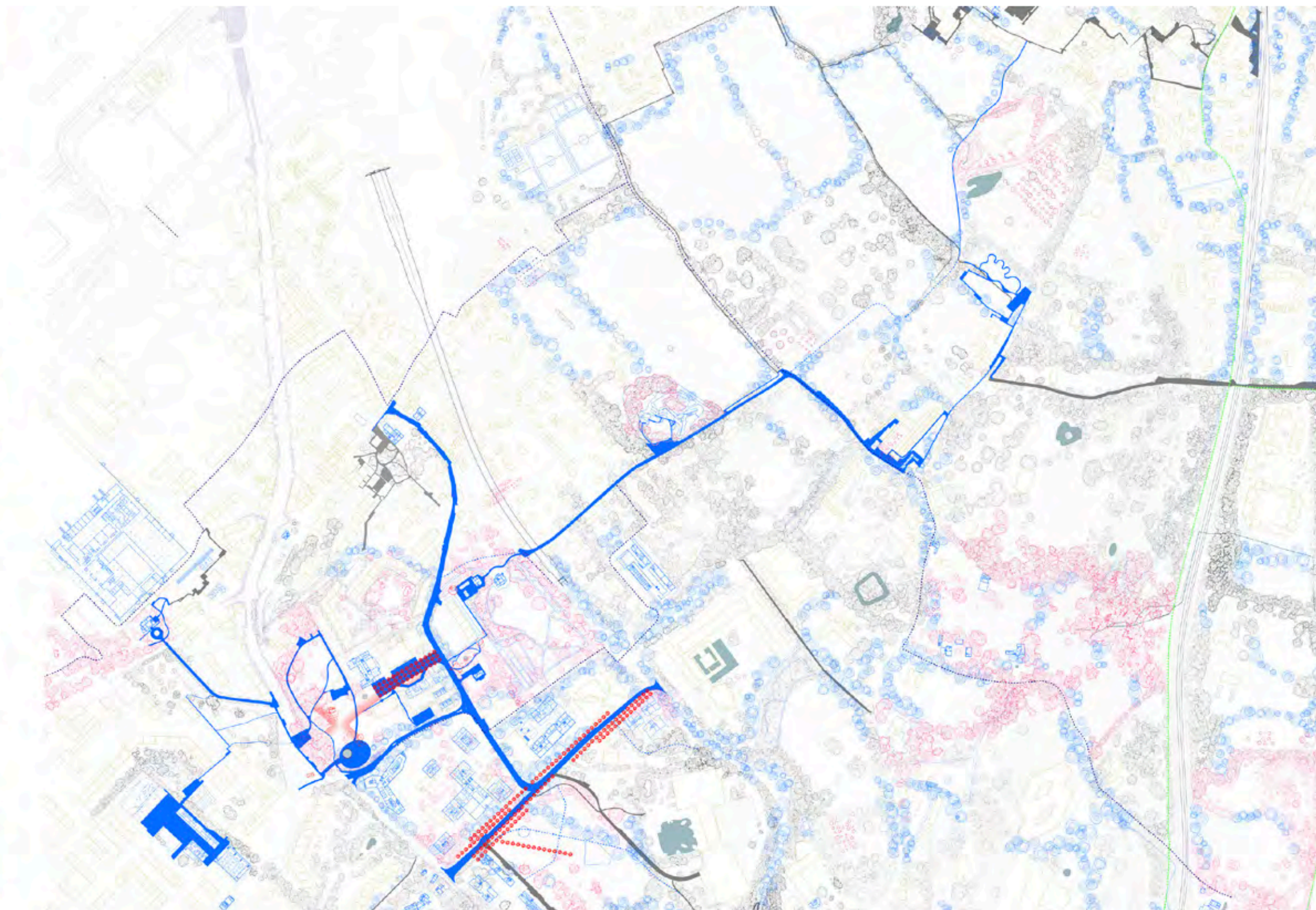
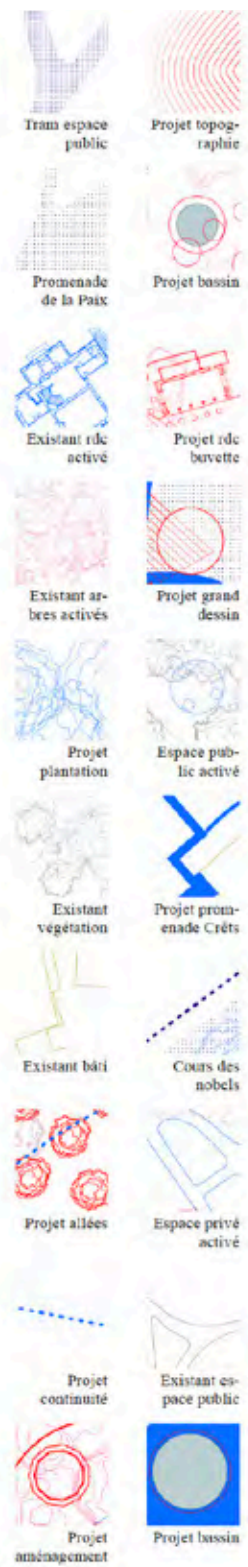
king permettant d'imaginer planter une nouvelle allée d'arbres et créer une nouvelle porosité à partir du parc du Château-Pictet, redonnant de la porosité au sol, supprimant des places de parc en lien avec l'arrivée du tram et offrant une allée hautement qualitative aux institutions qui la bordent.

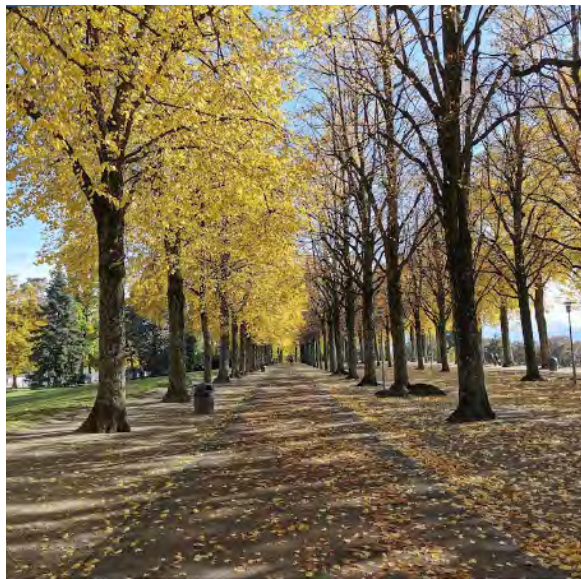
La crête s'offre comme topographie adéquate pour la mobilité douce. Un travail de requalification des sols et des plantations conduit de lieu en lieu au travers des différentes couches historiques du territoire: serres, arboretum, bâtiments modernistes, vergers etc. Le verger de la parcelle communale de l'ancienne Route, ainsi que les serres de Mont-Riant, constituent une nouvelle continuité et un patrimoine de serri-culture à valoriser, pour lequel un processus pourrait être établi entre plusieurs acteurs. Assez rapidement mis en place, une nouvelle buvette et des événements culturels prennent place le long de cette continuité.

La promenade peut à terme relier les serres de Mont-Riant, le domaine et l'arboretum qui les bordent, les serres de Pregny puis le domaine de serres et cultures menant au centre de Chambésy, constituant ainsi un axe puissant et hautement situé de voyage dans le temps et le territoire.









Allée plantée - Parc de Valency, Lausanne

Allée Plantée - Münster Plattform, Berne

Bassin - St-Johanns Park, Bâle

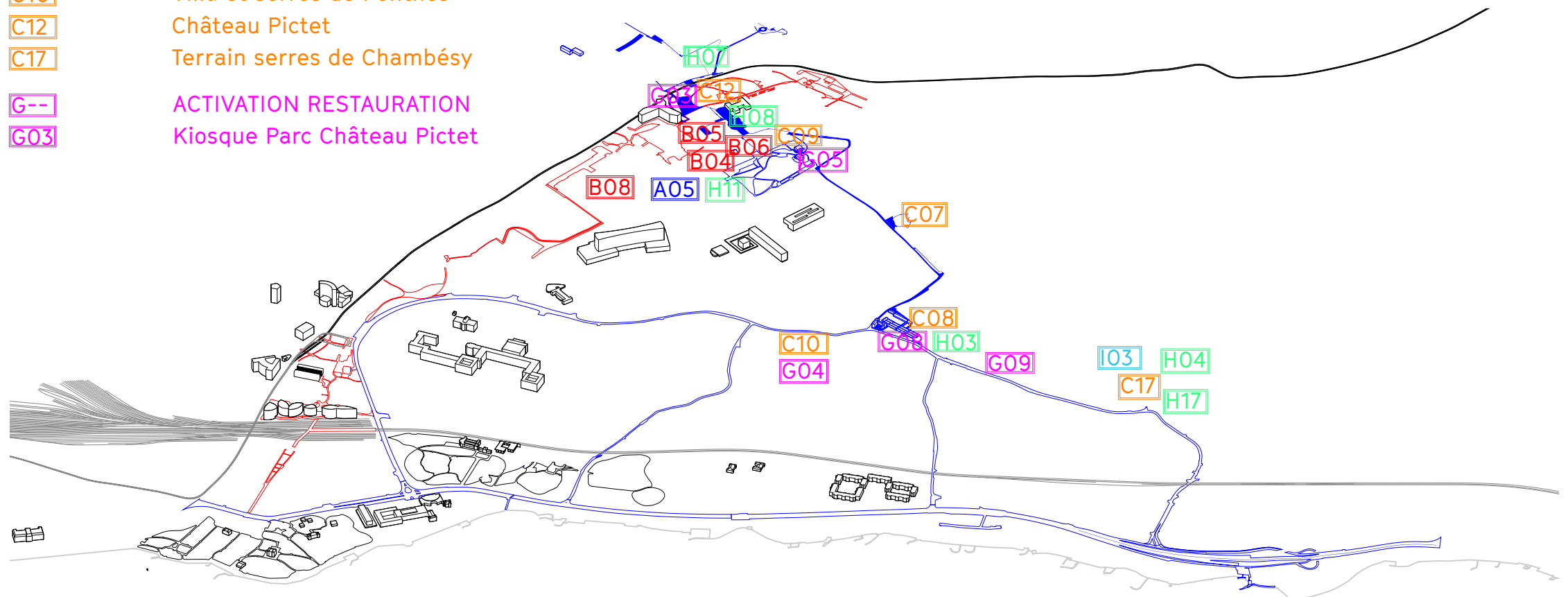
Rencontre du verger - Jardin Ferney, Genève



Curseurs en lien avec le projet Promenade de la Crête

A--	ENJEU FONCIER - POSSIBILITÉ OI
A03	Terrain parking Sécheron
B--	ENJEU FONCIER - MIXTE
B04	Terrain crèche des Morillons
B05	Terrain Parc Château Pictet
B06	Terrain WYWCA - Grand-Saconnex
B08	Parcelle 4057
C--	POTENTIEL BÂTI - POSSIBILITÉ OI/ACTIVITÉ
C07	Centre John Knox
C08	Villa domaine de Pregny
C09	Serres de Mont-Riant
C10	Villa et serres de Penthes
C12	Château Pictet
C17	Terrain serres de Chambésy
G--	ACTIVATION RESTAURATION
G03	Kiosque Parc Château Pictet

G04	Buvette domaine de Penthes
G05	Kiosque serres de Mont-Riant
G08	Buvette curation
G09	Buvette Parc de Pregny
H--	AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
H03	Jardin villa de Pregny
H04	Place des écoles de Chambésy
H07	Aménagement public des Marronniers
H08	Allée de l'Ancienne Route
H11	Espace public des Morillons
H17	Place du village de Chambésy
I--	EXPÉRIMENTATION BIODIVERSITÉ
I03	Lisière village de Chambésy





VISION

5 Ouverture

Par son approche modulaire, la Vision pour le secteur Jardin des Nations prévoit une mise en œuvre progressive des éléments. Contrairement au fonctionnement d'un masterplan, dont les limites ne sont plus à prouver, le but n'est pas d'atteindre une image idéale dans un avenir plus ou moins lointain. La vision initie plutôt une série de processus guidés par des objectifs transversaux qu'elle participe à mettre en débat et à synthétiser. Au vu des comportements de mobilité, des besoins de sécurité, du développement futur de l'environnement bâti et des défis écologiques liés à l'urgence climatique, quatre stratégies seront testées et mises en œuvre via des projets et des actions situés.

L'un des défis sera de mettre en phase les réglementations et procédures actuelles avec les rythmes de processus superposés et moins linéaires. Ces défis nécessitent l'engagement total des services et des autorités impliqués. Cela signifie également que l'apprentissage sera nécessaire pour toutes les parties concernées. Les processus se dérouleront dans des temporalités diverses et les procédures de décision se dérouleront en parallèle. Des processus de mise en œuvre simultanés et à plusieurs niveaux nous aideront à

faire face à un avenir incertain.

Une première étape majeure à mettre en œuvre est la mise en place de la Curation territoriale. Dans la phase 3, nous proposons de tester une constellation avec des membres des services et des autorités, des membres d'ALIN, et des expertes externes encore à définir, qui travailleront selon deux rythmes superposés : un cercle interne de 5 membres avec des réunions hebdomadaires et des tâches à fournir, et une configuration plus large avec des réunions une fois par mois. Tous les 2 mois aura lieu un CoPil avec les membres exécutifs de chacun des services de la Genève internationale, l'OU, l'OCT, l'OPS, l'OCEau et l'OCAN, et les urbanistes et autres spécialistes des communes. Cette configuration initiale est vouée à se transformer au long de la phase 3, pour trouver à terme un équilibre approprié pour toutes les parties prenantes.

Les premiers pas en action de la Curation territoriale seront la préfiguration des premiers protoprojets pour 2022. Nous proposons la réalisation d'un festival Forum Terra (titre provisoire) comme première mise en œuvre d'événements et de projets culturels pour rendre tangibles les éléments reconfigurés de

la ville. Pendant la durée du festival Forum Terra, Genève vivra un moment de son propre avenir : Les Eaux-Vives seront à quelques minutes de bateau du Reposoir ou de Rive-Belle, des débats publics auront lieu en plein air aux Nations, des concerts attireront les gens au Château-Pictet du Grand Saconnex, et une nouvelle signalétique guidera les gens dans leurs promenades à travers le Jardin des Nations et au-delà.

A long terme, le Forum Terra est pensé comme un événement transversal récurrent, culturel, philosophique, scientifique et populaire, qui insufflera à Genève et à la Suisse l'image du Jardin des Nations comme lieu incarné de la transition écologique : Un Quartier-Paysage - dialogique dans sa disposition, un lieu de communautés, écologique dans sa façon de développer l'environnement bâti et non bâti, inclusif dans sa façon d'installer de nouvelles économies, attentif dans la façon dont les mesures de sécurité sont mises en œuvre, et innovant dans sa façon d'inciter les gens à de nouveaux comportements de mobilité. Un Quartier-Paysage qui montre que la transition écologique n'est pas une descente dans la précarité et la pénurie, mais consiste en des processus permettant de se rapprocher de modes de vie meilleurs et plus sains, de façons plus inclusives et raisonnables de vivre ensemble. Un Quartier-Paysage qui incarne la biodiversité et l'écologie non pas comme un slogan, mais comme des principes fondamentaux dans la prise de décision et l'action. Un

Quartier-Paysage qui est partagé et pour tous et toutes.

La Curation Territoriale assurera l'animation et la coordination de projets urbains, de stratégies et de projets de mobilité, de coordination de la sécurité, de projets écologiques ou paysagers, d'initiatives culturelles en collaboration avec les autorités et les parties prenantes afin de garantir l'intérêt public et un développement cohérent en vue de la nécessaire transition écologique - qui doit avoir lieu à tous les niveaux et rapidement. Nous accusons un retard important par rapport aux objectifs auxquels nous sommes contractuellement tenus par les accords sur le climat.

La préfiguration en 2022 et 2023 sera une première étape pour des mises en œuvre permanentes qui seront définies plus précisément dans un calendrier qui sera élaboré à la même période. De même, la Curation Territoriale sera active dans tout projet urbain pour en assurer la cohérence et l'intérêt public.

Liste des principaux axes de la Curation Territoriale pour les cinq prochaines années

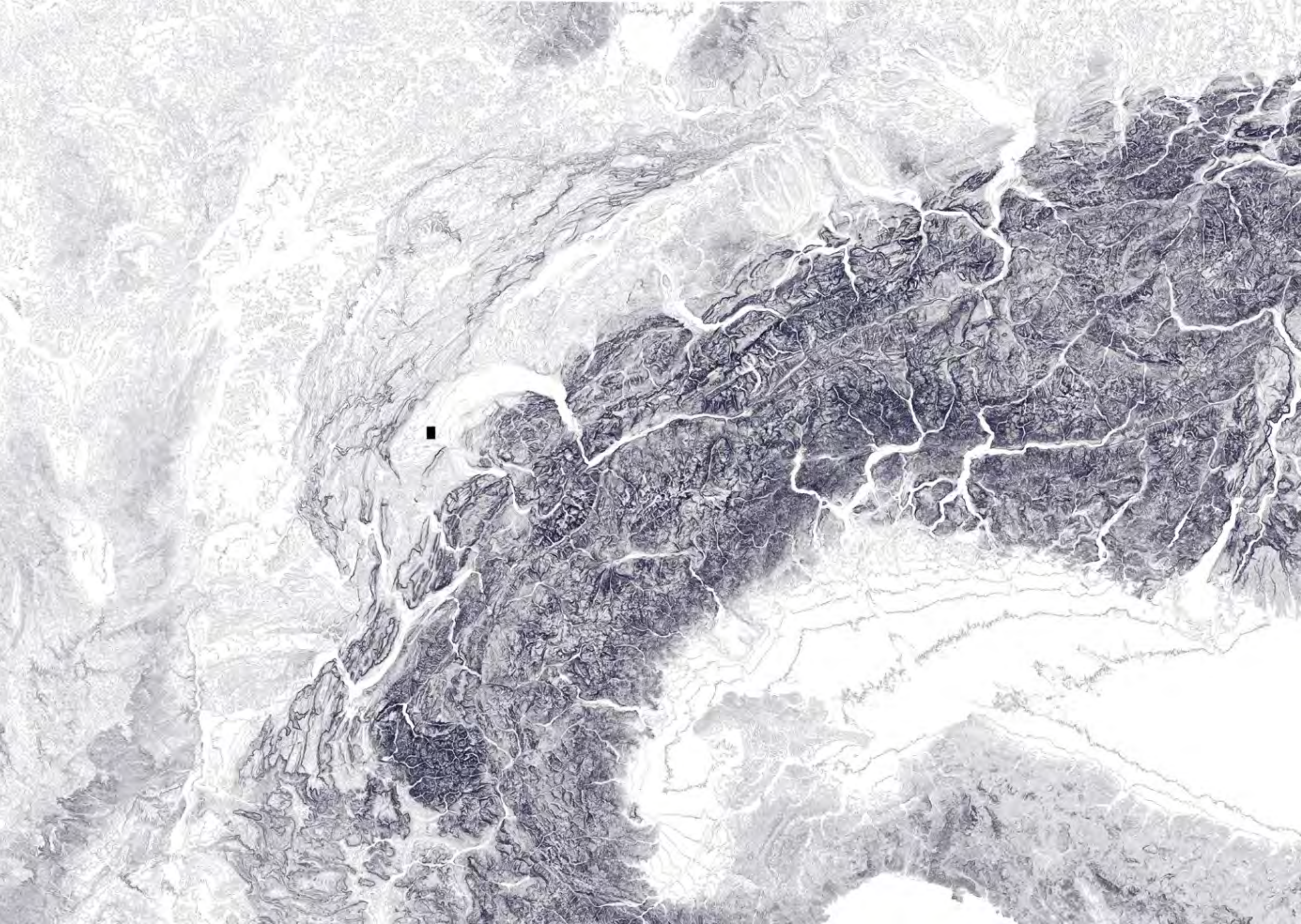
d'aujourd'hui à 2022

- . étude proactive de la Route des Morillons en collaboration avec les acteurs concernés. Premières idées selon le projet Promenade des Crêts
- . bilan de la curation menée au travers de la phase 3, formalisation d'un accord entre collectivités concernées pour entériner ce mode de gouvernance et les projets qui seront adressés par cette voie
- d'ici à 2023
- . traitement proactif des questions de sécurité (selon les stratégies Trames et Cordons, et Seuils et porosités). Les projets récents de l'OIT et de l'OMS risquent de fermer encore des parties importantes du Jardin des Nations.
- . des initiatives proactives pour ouvrir des parties des terrains des Nations Unies. L'unité «Changement de perception» de l'ONU voit des possibilités positives pour les coins nord-ouest et nord-est du site, notamment l'ouverture le week-end semble imaginable.
- . activation proactive des sites de valeur patrimoniale exceptionnelle, tels que le Domaine des Penthes, Les Feuillantines, Serres de Pregny. Préfiguration prévue.
- d'ici 2024
- . transition des côtés est et ouest de la Place des Nations en un forum de dialogue pour des événements et des débats (y compris par exemple

une Maison des milieux), sur une base quotidienne et pour des événements internationaux importants. Genève est un lieu d'échanges diplomatiques et de dialogue ouvert. Préfiguration prévue.

- . plan d'action pour la biodiversité à étudier et à mettre en œuvre.
- d'ici à 2025
- . mise en œuvre de la Voie Bleue (selon la stratégie Continuité des voies) Préfiguration prévue.
- . transformation de la route de Suisse en un paysage de passage urbain avec porosité latérale et cohabitation de multiples modes de mobilité, tous à 30 km/h maximum, (selon la stratégie Continuité des voies). Préfiguration prévue.
- . Plantation de centaines d'arbres (selon la stratégie Trames et Cordons)
- d'ici à 2026
- . Forum Terra : un événement transnational d'art et de culture à l'image de la Documenta de Kassel. Préfiguration prévue.
- jusqu'en 2027
- . les routes et les rues à l'intérieur du Jardin des Nations seront toutes transformées en rues de passage multimodales et poreuses.
- A compléter





ALIN JARDIN
DES NATIONS



Dieter Dietz
Aurélie Dupuis
Julien Heil
Zoé Lefèvre
Léonore Nemec
Manon Pinget

+ bureaux d'étude:
mavo Landschaften
urbanista.ch

+ expert·es:
Thomas Hug
Bruno Marchand
Sébastien Marot
Yves Pedrazzini
Martina Voser



Ville du Grand-Saconnex

